

Auteur : Marie MALLEBAY

v. 16/06/14

Diagnostic agricole, du territoire de la Communauté de communes de la Région d'Audruicq (CCRA)



**Communauté de Communes
de la Région d'Audruicq**

SOMMAIRE

1	INTRODUCTION	4
2	CONTEXTE AGRICOLE DU TERRITOIRE	6
2.1	Productions présentes, généralités	6
3	LES FILIERES PRESENTES SUR LE TERRITOIRE	10
3.1	Filières végétales	10
3.2	L'élevage	24
3.3	Labels	26
3.4	Agriculture biologique.....	26
3.5	Zoom sur les filières de proximité	28
3.6	Evolution de la PAC et impact potentiel sur le territoire	32
3.7	Bilan des filières et synthèse des enjeux	35
4	LA DYNAMIQUE SOCIODEMOGRAPHIQUE DES EXPLOITATIONS	36
4.1	Description des données démographiques et de l'évolution	36
4.2	Surfaces et parcellaires	43
4.3	Foncier	48
4.1	Les bâtiments	52
4.2	Bilan : Des difficultés d'installation et d'extension	53
5	EVOLUTIONS DU TERRITOIRE ET IMPACT SUR L'AGRICULTURE	54
5.1	Un territoire désormais sous forte influence urbaine.....	54
5.2	Un monde agricole lui-même en évolution	60
5.3	Enjeux :	61
6	POTENTIALITES NATURELLES ET ANTHROPIQUES DU TERRITOIRE.....	62
6.1	Les Wateringues : un territoire artificiel, patrimonial	62
6.2	Les sols et la qualité agronomique des terres.....	71
6.3	Le climat et ses évolutions	75

6.4	L'eau et l'environnement	80
6.5	La consommation d'énergie.....	91
6.6	Enjeux Eau et Environnement	93
7	SYNTHESE DU DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE	94
7.1	Les enjeux stratégiques de l'agriculture pour le territoire.....	94
8	ANNEXE : ANALYSE DE L'ENQUETE AGRICULTEURS.....	99
8.1	Méthodologie et caractéristique de l'échantillon	99

1 INTRODUCTION

1.1. Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) intercommunal de la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq

1.1.1 La volonté de construire un projet de territoire

La Communauté de Communes de la Région d'Audruicq (CCRA) représente le rassemblement institutionnel de 15 communes (Audruicq, Guemps, Muncq Nieurlet, Nortkerque, Nouvelle-Eglise, Offekerque, Oye-Plage, Polincove, Recques-sur-Hem, Ruminghem, Saint-Folquin, Saint Omer Capelle, Sainte-Marie-Kerque, Vieille-Eglise, Zutkerque). Cette structure affiche ainsi une volonté de partager un projet de développement et d'aménagement. Elle comptait 26075 habitants en 2010.

1.1.2 L'intercommunalité et l'agriculture

En 2012, lors de la mise en chantier du futur PLU intercommunal, a été fait le choix d'intégrer un volet agricole au projet, afin d'élargir et renforcer la politique agricole intercommunale. Cette démarche, qui n'est pas obligatoire, constitue un affichage clair en faveur de la prise en compte de l'agriculture dans le projet de développement du territoire.

L'échelle intercommunale présente l'avantage d'être à un niveau d'action particulièrement adapté aux problématiques liées à l'agriculture : l'économie d'échelle, l'échelle opérationnelle et pertinente (structures des parcellaires, dynamique économique, circulation...), ainsi que la possibilité de concertation.

L'étude engagée s'attache à respecter une double demande :

- Pour la construction même du PLU intercommunal, un travail sur les aspects « réglementaires » obligatoires,
- Dans le cadre d'une vision globale et à long terme, l'engagement vers un projet agricole de territoire, et l'instauration d'un échange pérenne avec la profession agricole, permettant de préfigurer d'opérations d'aménagement et/ou de développement durable.

1.1.3 Réalisation de l'étude

L'étude, commandée en 2013, a débuté en septembre 2013. La réalisation du diagnostic s'est étalée sur la période septembre 2013 – février 2014. Pour cela, des analyses bibliographiques, des rencontres avec les organismes ressource (agricoles, gestion de l'eau, gestion des politiques agricoles, ...), et des enquêtes auprès des agriculteurs ont été menées. Le repérage des bâtiments a été engagé par le cabinet Urbycom (réalisation du PLU intercommunal global), et enrichi de façon qualitative (non exhaustive) lors d'ateliers communaux.

Dans le cadre de ce diagnostic, les agriculteurs ont été sollicités sur deux temps fort :

- Un questionnaire individuel a été adressé par courrier à l'ensemble des exploitations ayant leur siège social sur le territoire. Une cinquantaine de retour permet une représentativité d'environ 20% de la surface agricole utile du territoire et de 25% en nombre d'exploitations.

- Des rencontres communales ont été organisées en fin d'année 2013, au sein desquelles l'ensemble des exploitants de la commune ainsi que les élus municipaux étaient conviés. Ces réunions ont permis de saisir le ressenti des agriculteurs du territoire, leur fonctionnement et leur quotidien, en lien avec leur environnement de travail. Elles ont aussi permis de situer certains éléments sur carte. Une centaine d'exploitants s'est déplacée pour participer à ces rencontres

1.2. Les fonctions de l'agriculture sur le territoire

Le diagnostic présenté ici s'articule autour des fonctions de l'agriculture, afin de faire au mieux le lien avec le territoire dans lequel elle s'inscrit et sur lequel prend place le projet de développement de la communauté de communes.

La fonction première de l'agriculture est nourricière. L'autonomie alimentaire est en passe de devenir un enjeu de plus en plus prégnant, à une époque d'incertitudes concernant les évolutions climatiques, les ressources énergétiques. Même si aujourd'hui, la mise en place structurée de circuits de commercialisation, de transformation, aboutit à une complexité certaine pour le lien entre lieu de production et alimentation, **le territoire de la CCRA est producteur « excédentaire » d'un certain nombre de denrées**, et se pose même en lieu de production de poids à l'échelle nationale pour la chicorée.

Outre cette vocation primaire, l'agriculture répond également à une fonction économique, de production. Elle permet de créer de la valeur sur un territoire, et de générer de l'emploi. Pour cela, diverses conditions sont nécessaires à son bon fonctionnement : bâti, matériel, équipements, irrigation, circulation, foncier...

Elle présente aussi des fonctions sociales qui peuvent résulter d'une activité spécifique (accueil à la ferme, produits de proximité...), ou d'aménités (lien à la terre, aspect patrimonial, paysage et cadre de vie...). Elle exerce enfin des fonctions environnementales, particulièrement sur le territoire de la CCRA, située sur le delta de l'Aa, une zone humide asséchée par l'Homme depuis dix siècles, permettant de maîtriser le niveau de l'eau et de rendre l'espace productif.

Ces diverses fonctions seront analysées au sein des chapitres suivants :

- Les filières présentes sur le territoire
- La dynamique socioéconomique
- Evolution du territoire et impact sur l'agriculture
- Les potentialités naturelles et anthropiques du territoire

NB : tout au long du diagnostic, une analyse issue de l'enquête auprès des exploitations sera proposée afin d'enrichir les éléments présentés. On gardera en tête que l'analyse est faite à partir d'un échantillonnage et ne se veut donc pas exhaustive (*voir annexe, partie 8*).

2 Contexte agricole du territoire

2.1 Productions présentes, généralités

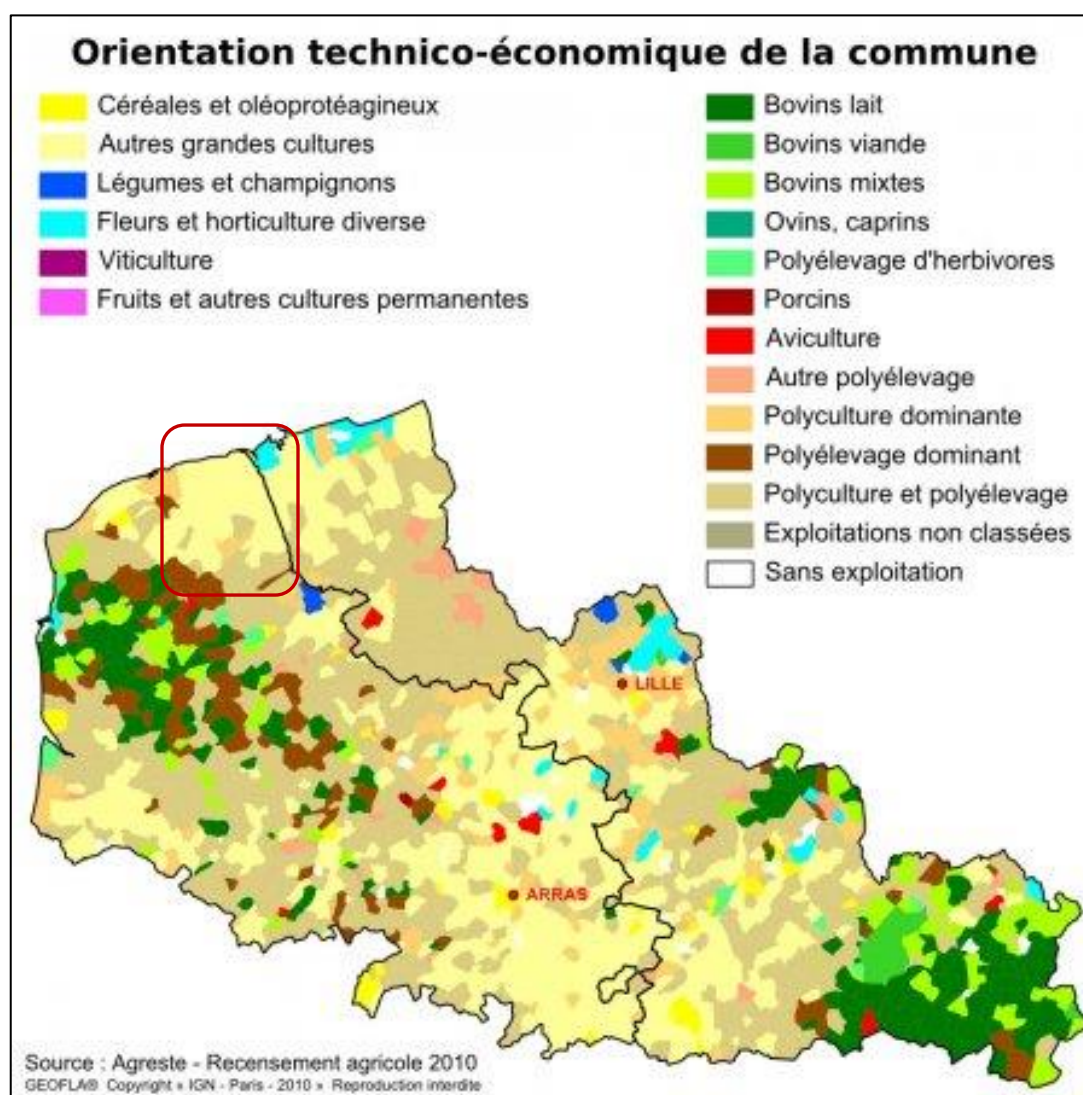
2.1.1 L'agriculture au niveau régional et départemental

L'agriculture de la région Nord Pas de Calais couvre aujourd'hui encore près de **deux tiers du territoire régional** et est en majorité orientée vers les **grandes cultures** (blé tendre, orge, colza, betterave...), avec des terres arables qui représentent 80% de la SAU*. Quelques secteurs se spécialisent dans le maraichage (proximité de Lille, de Dunkerque) ou vers de l'élevage (sud du département du Nord, Boulonnais...)

La surface agricole utilisée du territoire régional a diminué entre 2000 et 2010 de 2,9%, selon un rythme d'environ 2500 ha/an, pour atteindre 830 660 ha. (DREAL / Agreste)

On dénombre aujourd'hui 13 500 exploitations agricoles (-25% par rapport à 2000) employant 22 510 UTA** (-28% par rapport à 2000).

Les structures sont de taille supérieure (61 ha par exploitation en 2010) à la moyenne française (53 ha).

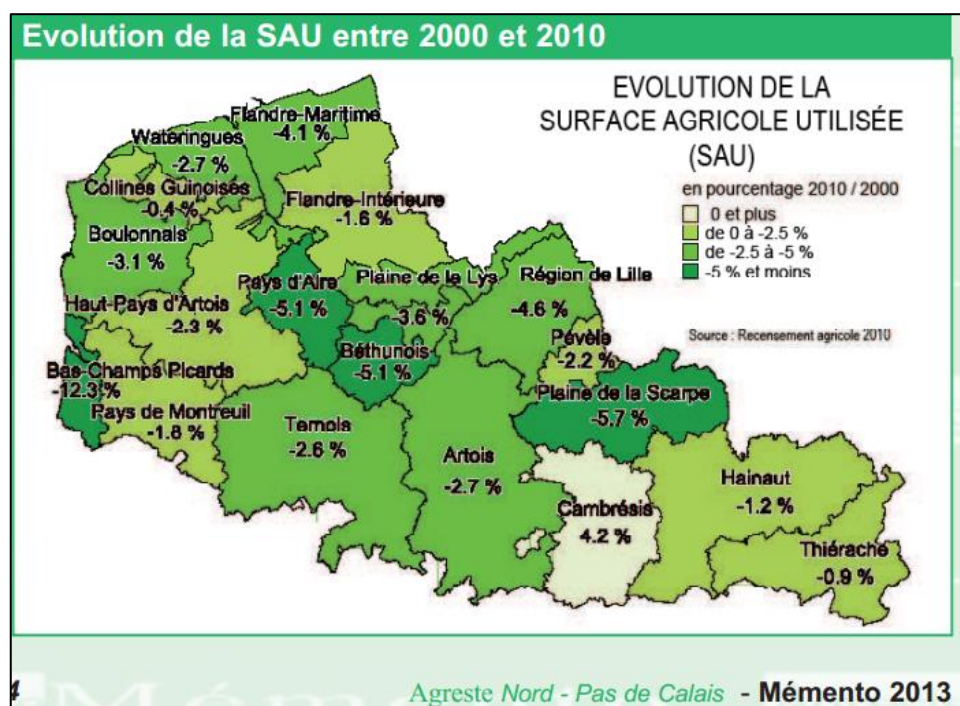


*SAU : Surface Agricole Utile

**UTA : Unité de Travail Agricole

L'agriculture régionale peut être confrontée, dans certains secteurs, à des phénomènes de déstabilisation liés à la péri-urbanité. Celle-ci est caractérisée par le fait que les espaces agricoles sont à la fois outils de production pour les agriculteurs et espaces ouverts contribuant au cadre de vie des citoyens (entre les grandes agglomérations et les territoires côtiers). Une bonne partie des exploitations est ainsi impactée, par :

- Une forte pression foncière sur les espaces agricoles avec un étalement urbain parfois non contrôlé
- Des circulations agricoles rendues difficiles
- Des difficultés d'accès au foncier pour les candidats à l'installation
- Un manque de tolérance de la population urbaine vis-à-vis des gênes parfois occasionnées.
- ...

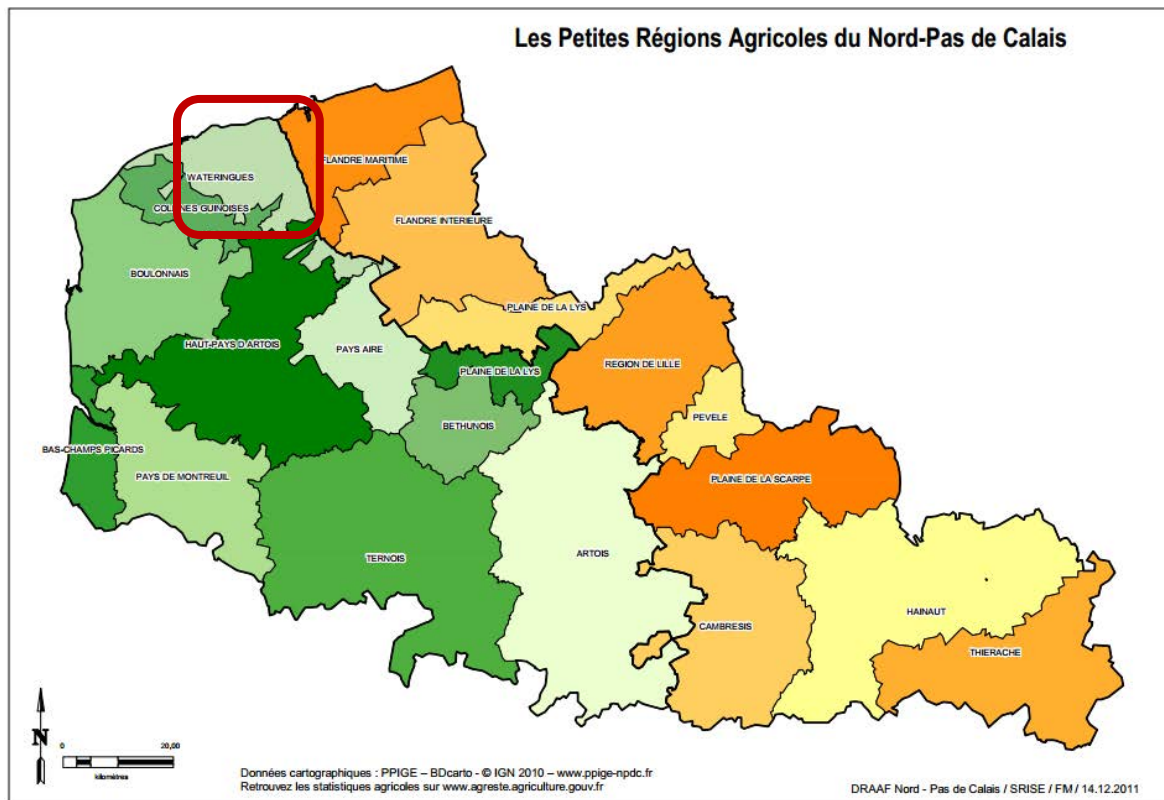


Le département du Pas de Calais regroupe, sur 476 330 ha de superficie agricole (57% de la SAU régionale), la moitié des exploitations régionales (6 750), avec une moyenne de 69 ha par exploitation. Les productions sont dominées par les grandes cultures.

La consommation d'espace agricole a été similaire au rythme national (-2,5% de SAU sur la dernière décennie), soit une perte de 20 500 ha en 10 ans (presque la surface de la CCRA). L'agriculture emploie l'équivalent de 11 300 UTA en 2010, soit une diminution de 28% par rapport à 2000.

2.1.2 Caractérisation de l'agriculture du territoire d'étude

Le territoire se situe au sein de la petite région agricole des Wateringues.



La région des Wateringues est très spécifique en termes de contexte naturel et d'aménagements anthropiques :

« Les wateringues sont un territoire de polder, aménagé à partir du X^{ème} siècle, qui couvre environ 900 km² dans le département du Nord (arrondissement de Dunkerque) et celui du Pas-de-Calais (arrondissements de Calais et de Saint-Omer). Ce territoire qui coïncide avec le delta de l'Aa est situé à une cote voisine du niveau moyen de la mer, parfois en dessous de ce niveau; toujours au-dessous du niveau des hautes eaux. Le cordon dunaire, qui longe la côte, assure une protection partielle contre l'intrusion de la mer.

Le maintien hors d'eau de la population et de l'activité, fait appel à un dispositif complexe de gestion des eaux en fonction de la marée, qui comporte notamment un réseau dense de canaux avec de nombreuses vannes, écluses et stations de pompage. »

(Source : Mise hors d'eau du polder des wateringues dans le Nord et le Pas-de-Calais, CGPC-CGAAER-IGE, 2007)



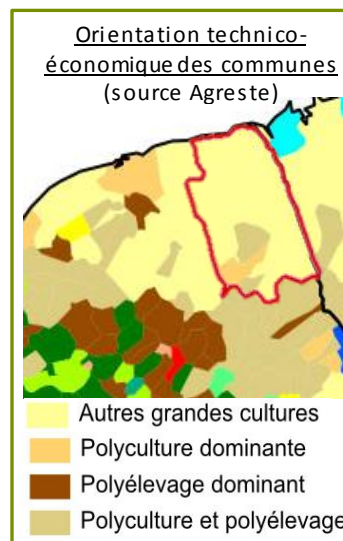
Source : site CCRA

L'assèchement a permis la conquête de zones humides sur la mer, et notamment l'implantation de l'agriculture.

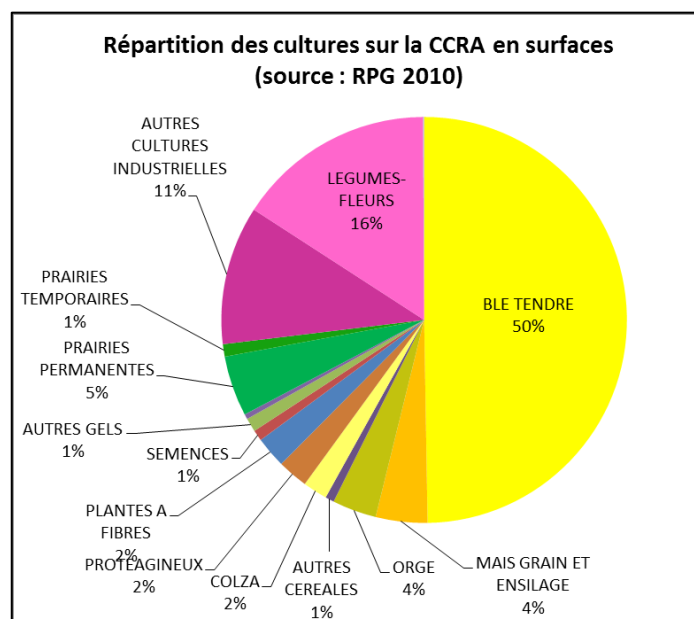
Aujourd'hui, sur le territoire de la CCRA, la qualité des sols et les travaux de restructuration des parcelles permettent les productions en grandes cultures qui sont plébiscitées par les exploitants. Quelques secteurs présentent du polyélevage (au sud, en limite de polder).

En termes d'assolement, le territoire est particulièrement orienté vers les céréales et la betterave industrielle, qui occupent environ 70% de la SAU.

Pour les céréales, ce sont essentiellement le blé tendre, l'orge et l'escourgeon qui sont représentés.



Les cultures industrielles sont par ailleurs développées, avec la betterave sucrière, la chicorée, la pomme de terre, les légumes industriels. (SAU : 16900 ha)



L'élevage présente un cheptel bovin de plus de 4 000 têtes, dont 650 à 700 vaches laitières, et quelques porcins, ovins, caprins et volailles.

Le territoire comptait 248 exploitations en 2000 (d'après le RGA 2010), soit 3,6% des EA du département du Pas-de-Calais. La surface agricole utile (SAU) occupe 16 000 ha (dont plus de 90% de terres labourables), soit 76 % de l'espace et 3,4% de la SAU du département. Les exploitations comptent en moyenne 65 ha contre 68,6 ha pour le département. Remarque : d'après la nomenclature SIGALE, l'espace agricole est de 18 666 ha en 2009, soit 85% de l'occupation des sols. Ce décalage entre les 2 bases de données s'explique par l'approche déclarative d'un côté et photoaérienne de l'autre).

3 Les filières présentes sur le territoire

Pour chaque filière, on décrira :

- Les chiffres clé : les volumes et/ou les surfaces, l'importance du territoire de la CCRA au sein de sa filière, le chiffre d'affaires estimé
- La dynamique : les flux, les opérateurs, les tendances à l'œuvre.

3.1 Filières végétales

3.1.1 Filière céréales et oléo-protéagineux

La production de céréales et oléo-protéagineux est prépondérante sur le territoire puisqu'elle concerne près de deux tiers des surfaces. De plus, la quasi-totalité des exploitations sont concernées, que ce soit dans le cas d'une activité polyculture (grandes cultures et cultures industrielles), ou en complément d'autres activités (polyculture élevage). Les exploitations en production animales ont souvent des surfaces en céréales, permettant notamment soit d'améliorer l'autonomie alimentaire, soit de garantir un complément financier (actuellement, le cours des céréales reste attractif, comparativement aux cours de l'élevage).



Estimation des volumes et de la valeur

- Estimation de la production locale : l'assolement et les rendements moyens nous permettent d'évaluer la production du territoire à **86 300 tonnes de céréales**, soit environ **2,8%** des 3 millions de tonnes produites par la région (pour 2 % de la SAU).
NB : le territoire bénéficie de rendements en blé (95 à 110 q/ha) supérieurs de 30% à la moyenne française.
- Estimation de la valeur : on estime le chiffre d'affaires brut à environ 17 millions € valeur brute en céréales (*estimation grâce au cours des céréales, consulté le 17/01/14*)

Tableau : évaluation des volumes et valeurs produits sur le territoire en céréales et oléo protéagineux

Culture	Surfaces 2010 (ha)	Rendement moyen (t/ha)	Estimation volumes (t)	Prix (€/t) <i>cours 17/1/14</i>	Estimation valeur brute (€)
Blé tendre	8 400	9	75 000	192	14 400 000
Maïs grain et ensilage	700	9	6 200	172	1 066 000
Orge	600	6,5	3 900	197	770 000
Autre	120	-	600	-	-
Colza	330	3,5	1 150	359	410 000
Protéagineux	410	4,5	1 850	250	460 000
TOTAL	10 500	-	86 300 t	-	17 200 000 €

(Calcul Blezat Consulting à partir des données de surface du RPG 2010, et des rendements moyens en région)

Description des flux, des opérateurs

En France, la commercialisation des céréales se répartit entre des coopératives (74%), et le négoce (26%). *Source Coop de France métiers du Grain*

Le territoire présente donc une dynamique particulière puisqu'il s'inscrit dans la **tradition flamande du négoce**, favorisé notamment par la présence du port de Dunkerque qui traite entre 50 et 80% des débouchés régionaux. Les coopératives tendent à grappiller des parts de marché sur la région, et le tissu de négociants, s'il est encore développé, est, comme à l'échelle nationale, en phase de concentration.

Les agriculteurs expliquent passer par les deux systèmes, à la fois par le négoce, à la fois par la coopérative, avec une logique d'opportunisme. Une partie des fermes dispose d'ailleurs de capacités de stockage, permettant ainsi de vendre au meilleur prix.

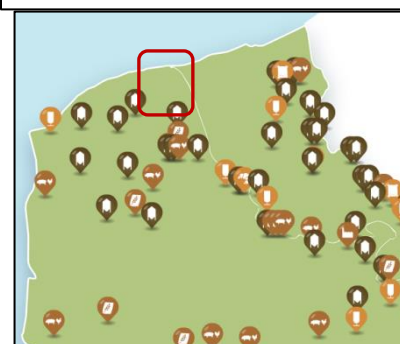
On trouve peu d'opérateurs spécifiquement basés sur le territoire, et ceux qui y exercent disposent d'une très large aire de collecte. Parmi les opérateurs ayant une activité sur la zone, on a repéré :

- **Négoce Devulder et Ghys à Audruicq**
- **Coopérative Unéal / Groupe Advitam :**
 - 7235 points de collecte, 2,4 millions tonnes traitées.
 - 10 000 agriculteurs adhérents et clients
 - Chiffre d'affaire de 600 millions €
 - 1 800 employés
 - Basé à Saint Laurant Blangy (62)
- **Coopérative La Flandre**
 - basée à Bergues
 - Chiffre d'affaire de 60 millions €
 - Activités : approvisionne en produits phytosanitaires et collecte céréales
- **Transformation : Sarl moulin de Recques**
 - Fonctionne à l'énergie hydraulique (Hem)
 - Spécialité : blé local variété Camp-Rémy
 - Activité artisanale, 2 emplois

Localisation des organismes céréaliers

Source : Passion Céréales

<http://passioncereales.fr/>



(NB : liste non exhaustive)

Dynamiques à l'œuvre et perspectives

• Les facteurs de variation des coûts de production (et donc de l'assolement)

La demande mondiale est aujourd'hui importante et ne devrait pas diminuer. La production, quant à elle, est susceptible de connaître de fortes fluctuations, impactant ainsi les prix (aléas climatiques, état des stocks, crises géopolitiques...). Les prix devraient donc se maintenir à un niveau plutôt correct.

Les coûts de production peuvent quant à eux tempérer la rentabilité de la culture : coût des intrants (en hausse, liés au coût du pétrole), réforme de la PAC (*voir partie 3.6*) peuvent impacter les exploitations, qui souvent investissent dans du matériel correspondant.

- **Infrastructures**

Le port de Dunkerque est récemment monté en puissance avec une augmentation de ses capacités de stockage céréalières en 2011 (jusqu'à 500 000 tonnes). Ses débouchés concernent notamment l'Europe du nord et le Maghreb.

À l'horizon 2020, le futur canal Seine-Nord Europe offrira de nouvelles perspectives à la filière céréalière, grande utilisatrice de la voie fluviale. Depuis l'Oise jusqu'à Dunkerque, cette importante infrastructure permettra de transporter près de 15 millions de marchandises sur l'un des corridors de transit les plus empruntés. En ouvrant la France sur le réseau fluvial à grand gabarit du nord et de l'est de l'Europe, il renforcera la région Nord-Pas-de-Calais dans son rôle de tremplin logistique majeur du transit de céréales en France.

Source : Passion Céréales

Estimation du potentiel de consommation

La production en blé, sur le territoire, correspond à l'équivalent de près de 300 baguettes par an soit la **consommation théorique en pain de 1,4 millions de français** (= la population du département du Pas de Calais).

Hypothèses :

- *Consommation moyenne de pain : 57 kg / français/an (source Credoc)*
- *Blé panifiable, c'est-à-dire avec un taux de protéines suffisamment élevé. En réalité, étant donné qu'une partie importante des débouchés locaux passe par le port des Rouen et l'export vers le Maghreb (dont les habitudes de consommation ne demandent pas les mêmes qualités plastiques pour la panification), le taux protéique est une exigence moindre.*

3.1.2 Filière betterave à sucre

La production de betterave à sucre, en France, se localise sur le quart nord du pays. La région Nord-Pas de Calais fait partie des grands territoires de production nationaux. C'est une production étroitement liée à ses transformateurs, qui imposent aux producteurs leurs règles (calendrier du ramassage, condition de récoltes et donc tri des parcelles susceptibles d'accueillir la betterave... voir partie 5). La production est encore sous quota PAC, mais leur fin, programmée en 2017, impactera directement les producteurs.

Près de deux tiers des exploitations du territoire cultivent la betterave, avec en moyenne 10 hectares. Les plus grosses surfaces montent à 40 ha/exploitation.



Estimation des volumes et de la valeur

- Estimation de la production locale : l'assolement et les rendements moyens nous permettent d'évaluer la production du territoire à **140 000 tonnes de betterave soit près de 25 000 tonnes de sucre**, soit environ **3,2%** des 4,3 millions de tonnes produites par la région (pour 2 % de la SAU).

Tableau : évaluation des volumes et valeurs produits sur le territoire et comparaisons de territoires

	Surfaces	Volume de betteraves	Volume de sucre	Rendement moyen
France	391 400 ha	32 Mt en 2013	4,52 Mt sucre blanc dont 2,125 Mt exporté	Rendement moyen : 81-84t/ha pour 16°S
Nord Pas de Calais	Estimé : 53 300 ha	4372 000 t (13,5% production française)	Estimé : 960 000 t	Rendement moyen : 81-84t/ha pour 16°S
Territoire (données RPG 2010, calcul BC)	1500 à 1800 ha (source : entretien Tereos). Environ 10% de la production du site de Lillers	127 000 à 153 000 t (3,2 % production régionale pour 2 % de sa SAU)	Estimé : 25 000 t	Site de Lillers : 85t/ha pour 16°S soit 14 t sucre/ha

- Estimation de la valeur : on estime le chiffre d'affaires brut à environ 5 millions € valeur brute.

Description des flux, des opérateurs

En France, on retrouve essentiellement 3 gros opérateurs, coopératives (Tereos (n°1 France avec 210 000 hectares de betterave, 5 milliards € chiffre d'affaire, 12 000 coopérateurs, 26 000 salariés), Cristal union (n°2 Fr)), et privés (Saint Louis sucre (n°3 français), membre du groupe Südzucker, 1^{er} sucrier européen).

La production de betterave est quasi en totalité sous contrat. Sur le territoire, c'est la coopérative **Tereos**, qui gère la production. Le groupe possède 41 sites dont 2 proches du territoire :

- **Attin** (87 km Audruicq)
- **Lillers** (55 km Audruicq). C'est sur ce site qu'est traité près de 95% de la production de la région d'Audruicq.

Production sur le site de Lillers	
Salariés permanents et saisonniers	• 140 salariés permanents et 80 salariés saisonniers • <u>Activité Saisonnière</u> : production de sucre, séchage des pulpes • <u>Activités Annuelles</u> : production d'alcool, conditionnement de sucres industriels
SUCRE	• 100 000 tonnes de sucre blanc • 110 000 tonnes de sirops • 73 000 tonnes de pulpes surpressées • 65 000 tonnes de pulpes déshydratées (Coproduits vendus pour l'alimentation)
ALCOOL	• 80 000 m3 d'alcool brut (spiritueux, parfumerie cosmétique, pharmacie, carburant) • 55 000 tonnes d'écumes (valorisées en amendement calcique au champ) • 35 000 tonnes de vinasses concentrées (Concentrent les minéraux : fertilisation)
+ PRODUITS AMYLACES	

En termes d'approvisionnement, le territoire de la CCRA se situe au-delà du rayon moyen de 39 km. Ceci étant, ce n'est pas une réelle problématique pour la coopérative en termes d'accessibilité *« seule la mer nous arrête! »*. En revanche, la concentration des sites peut s'avérer plus problématique pour les exploitants : en effet, chaque site devant traiter un plus grand périmètre, les tournées s'allongent et les périodes de ramassage reculent (de fin novembre à janvier). La production de la CCRA représente environ 10% du volume traité par le site de Lillers. Cette importance s'explique par la présence de sucreries, qui ont fermé depuis, mais qui ont permis aux agriculteurs de capitaliser les droits à produire (betterave soumise à quotas), et donc la culture betteravière.

Entre des surfaces stables et des rendements en hausse régulière depuis 40 ans, la production sucrière présente une légère hausse, et une stabilité sur 20 ans (malgré les baisses de surface du plan d'abandon en 2008). La culture de la betterave demande une rotation de 5 ans minimum.

La concentration de la filière entraîne un grand nombre d'associés coopérateurs et par conséquent le sentiment d'une dilution du poids au sein des décisions du groupe. Ce phénomène est plutôt mal vécu, avec fatalisme.

Dynamiques à l'œuvre et perspectives

La filière betterave en 2013-2014 : la préparation de l'« après-quota »

Rappel : Suppression des quotas en 2017

- *Fin du quota Europe : 13 Mt*
- *Fin du prix minimum de 26,29€/t*
- *Maintien du dispositif interprofessionnel et de la politique contractuelle*

Les industriels affichent une volonté d'améliorer la compétitivité (meilleurs rendements, réduction de coûts industriels) :

- En cours : abattement forfaitaire pour limiter le surscalpage (betterave dont une partie de la racine a été coupée et laissée au champs) laissant du sucre aux champs. Lillers fait partie des 4 usines pilotes.
- Révision du système de tare-terre (ensemble des matières étrangères qui entourent la betterave une fois arrachée : terre...), testé à Lillers, 2€/betterave aujourd'hui
- Lavage des échantillons
- Automatisation du laboratoire de saccharimétrie
- Allonger la durée de la campagne à 100/130 jours
- Économies d'énergie
- Internationalisation et diversification (produits et activités)
- Génétique : programme Aker visant à améliorer rendement et rattraper la canne à sucre
- Impact de la réforme: volonté et des moyens mis en œuvre au niveau du groupe pour que les intérêts de la betterave restent majeurs (une rentabilité à LT et des revenus assurés)
- intérêt agronomique, débouchés assurés (sucre mais aussi alcool, éthanol...) perspectives d'évolution favorables (rare culture à avoir un rendement en hausse)

Effet sur la localisation géographique de la production à l'échelle nationale : à dire d'industriel, la production pourrait se développer au sud de Paris (Loiret, Champagne Ardennes), sans générer particulièrement de baisse sur les territoires actuellement producteurs, puisque les gens sont localement attachés à la culture de la betterave.

Les groupes à l'échelle mondiale continuent à se concentrer.

L'ensemble de ces paramètres montre aussi que les producteurs continueront à être tributaires des exigences des industriels.

Estimation du potentiel de consommation

La production en betterave sucrière, sur le territoire, correspond à l'équivalent de près de 25000 tonnes de sucre soit la **consommation théorique de 830 000 français** (= la moitié de la population du département du Pas de Calais).

Hypothèses :

- *Consommation moyenne de sucre : 35 kg / français/an*
- *Prenant en compte le sucre de table et le sucre présent dans les produits transformés*

3.1.3 Filière légumes

Les exploitations du territoire, en majorité dans le modèle polycultures/grandes cultures, intègrent pour certaines la production de légumes « plein champs » dans leur assolement. Ces cultures, comme la betterave, sont essentiellement sous contrat avec les industriels et doivent respecter un certain nombre d'exigences : irrigation des parcelles (assurance lors des années sèches), propreté (pas de corps étrangers type déchet)... Les contrats sont faits par produit.

Le maraichage n'est traditionnellement pas inclus dans la classification « légume plein champs ». On retrouve quelques producteurs sur le territoire, et on notera la présence d'horticulture.



Estimation des volumes et/ou surfaces, l'importance du territoire dans la filière

- Estimation de la production locale : (données RPG 2010, rendements moyens, calcul BC)
 - Le périmètre de la CC d'Audruicq comporte 40 agriculteurs livrant les usines Bonduelle.
 - Surfaces estimées : La surface cultivée est de 350 ha soit 7% de la surface totale de l'organisation de producteurs OPLINORD.

Tableau : évaluation des volumes produits sur le territoire

	Surface (ha)	Rendement moyen (t/ha)	Volumes (t)
Pois	210	45	9 450
Haricots	80	10	800
Carottes	55	50	2 750
Chou-fleur	5	10	50
TOTAL	Env. 350 ha	-	Env. 13 000 t

- Estimation de la valeur : on estime le chiffre d'affaires brut à environ 30 millions € valeur brute (*estimation cours janvier 2014*). La valeur ajoutée de ces produits est intéressante pour le producteur

Estimation du chiffre d'affaires, description des flux, des opérateurs,

D'après l'enquête 2013, **La culture de légumes se fait principalement à l'échelle industrielle**, notamment via des contrats avec Bonduelle (petits pois, haricots...).

Chiffres-clé du groupe Bonduelle :

- 1 896,1 millions d'euro de CA
- 8 971 collaborateurs (équivalent temps plein)
- Implanté dans 18 pays, Présence marque dans 100 pays
- 57 sites industriels et sites d'auto-production
- 128 000 hectares cultivés par 3700 planteurs
- 4 marques : Bonduelle, Cassegrain (France), Arctic Gardens (Canada), Globus (Russie et CEI)

Le site Bonduelle à Renescure, site initial du groupe (35 km d'Audruicq)

- Production :
 - 115 000 tonnes de conserve /an dont 43 000 tonnes petits pois carottes ; 20 000 tonnes légumes secs
 - Environ variétés de 50 légumes
 - Conditionnement : conserves, surgelés, bocaux
- Main d'œuvre : 470 salariés renforcés par 260 saisonniers en 3:8 (légumes d'été : 57% des volumes)
- Commercialisation : 100% export (Allemagne, Flandres, pays nordiques)

Concernant le maraichage, les maraichers repérés lors de l'enquête sont souvent en production biologique et inscrit dans des commercialisations de proximité. Une exploitation a développé une activité de cueillette à la ferme.

Dynamiques à l'œuvre et perspectives

Le groupe Bonduelle affiche une attitude plutôt confiante sur ses perspectives d'avenir.

La proximité de la Belgique est un élément important, avec des formats adaptés à l'export et des volumes exportés qui pourraient encore progresser.

3.1.4 Filière pomme de terres

La filière pomme de terre est plutôt « jeune », comparativement aux autres grandes cultures, sur le territoire de la région d'Audruicq (quelques décennies). Le Nord-Pas de Calais est pourtant aujourd'hui la première région productrice de France.



Il s'agit essentiellement de **pommes de terre de « consommation »**.

La pomme de terre est un produit fragile, sensible aux maladies. La rotation des cultures est donc un élément déterminant pour assurer sa bonne production.

Estimation des volumes et de la valeur

- Estimation de la production locale : l'assolement et les rendements moyens nous permettent d'évaluer la production du territoire à **65 000 tonnes de pommes de terre**. A noter que la production a connu une progression de 10% sur les 10 dernières années.
- Estimation de la valeur : on estime le chiffre d'affaires brut à environ 13 millions € valeur brute (*estimation novembre 2013*)

Tableau : évaluation des volumes produits

	Surfaces	Volume	Rendement moyen
France	~ 130 000 ha	6 106 000 t dont 1 234 000 t pdt industrielle	46t/ha
Nord Pas de Calais	39 910 ha (RGA 2010)	1 838 000 t (37% production française) Dont 145 000 t pdt industrielle	46t/ha
Territoire (<i>données RPG 2010, calcul BC, entretien</i>)	<i>Environ 1500 Dont 100 en industriel</i>	65 000 t (3,8% production régionale pour 1,8% de sa superficie)	45 à 50 t/ha

Description des flux, des opérateurs

- **Grossistes**

D'après l'enquête, les pommes de terre sont essentiellement commercialisées auprès de grossistes, négociants ou courtiers, avec un débouché export important (camions espagnols ou des pays de l'est qui reviennent d'Angleterre). 4 répondants ont un contrat avec un industriel, et 3 pratiquent la vente directe de pommes de terre. Entre 5 et 10% des pommes de terre sont à destination industrielle. Les pommes de terre dites « de consommation » sont en partie destinées à l'export, à savoir qu'elles correspondent notamment bien aux attentes des consommateurs espagnols. Les pommes de terre locales sont réputées pour leur taille et leur blancheur, leur chair ferme, lavables (selon les années). Parmi les variétés (avec une grande variabilité), on retrouve la « Mona Lisa », la « Mélodie ». Ces flux sont favorisés par la proximité du territoire avec l'axe des transporteurs espagnols. Un circuit souvent décrit est le flux de fruits (type agrumes) vers la Grande Bretagne, et les camions redescendent ensuite vers le sud chargés de pommes de terre françaises, garantissant ainsi la rentabilité des transports.

- **Industriels**

On compte 3 agriculteurs sur le territoire en **pomme de terre industrielle** pour McCain (production de frites, pommes sautées). A noter que pour faire des frites, ce n'est pas tant la variété que la taille qui détermine la qualité du produit. Il existe un certain nombre de variétés autorisées, qui peuvent alterner. Les récoltes peuvent être acheminées à Harnes, Béthune, mais aussi Matougues (51 / Marne) : en effet, certaines variétés sont spécifiques, et correspondent à l'attente d'un client spécifique.

Le groupe possède 3 sites en France, sur lesquels 450 000 tonnes sont traités par an.

- N°1 : Matougues (51) : production uniquement, 250 employés. Client : Mac Donald's
- N°2 : Harnes (62) : production, marketing, vente. Clients : McCain, Quick, Buffalo Grill, 700 employés
- N°3 : Bethune (62) : production. Marques de distributeurs, premiers prix, spécialités (cubes, carrés...), 350 employés

La région d'Audruicq n'est pas très importante pour le groupe (environ 1% des approvisionnements), car elle est plus tournée vers le frais. Le secteur de Noirmoutier sera par exemple plus important.

Dynamiques à l'œuvre et perspectives

Comme vu précédemment, la rotation culturale est un paramètre important dans la culture de la pomme de terre. Plus la surface disponible est importante, plus la rotation est facilitée, ce qui explique notamment la recherche de l'augmentation des surfaces des producteurs. Ce ux-ci sont par ailleurs capables de parcourir de grandes distances pour produire la pomme de terre.

A dire d'acteurs, le territoire, grâce à l'irrigation, en termes industriel, intéresse plus la filière légumes (grâce à l'irrigation, sécurisante), que la filière pomme de terre. La filière industrielle se considère encore en croissance avec un rythme de croisière prévu pour 2015.

Estimation du potentiel de consommation

La production en pomme de terre, sur le territoire, correspond à l'équivalent de près de 65000 tonnes de pomme de terre soit la **consommation théorique de 4,5 millions français** (= trois fois la population du département du Pas de Calais).

Hypothèses :

- *Consommation moyenne de pomme de terre : 35 kg / français/an*
- *Tous formats confondus*

3.1.5 Filière chicorée

La chicorée est un produit dont la consommation a fortement diminué en France, mais qui désormais se stabilise. Le Nord-Pas-de-Calais reste la principale terre de production. C'est un produit très lié à la transformation, et l'on retrouve un opérateur en situation de monopole. La filière chicorée en France est très concentrée sur le groupe Leroux.



Le territoire de la Région d'Audruicq est lui-même très important au sein de la production de ce groupe, car la production constitue une spécialité historique de la région aux sols légers (sableux), et avec des bâtiments anciens (séchoirs), et au climat bien adapté. La production sur l'intérieur des terres, avec un climat plus marqué et des terres plus lourdes, est plus difficile.

Estimation des volumes et de la valeur

- Estimation de la production locale : l'assolement et les rendements moyens nous permettent d'évaluer la production du territoire à **23 000 tonnes de chicorée**. Ce chiffre est très important car il représente près d'un quart de la production française.
- Estimation de la valeur : on estime le chiffre d'affaires brut à environ 1,3 millions € valeur brute

Tableau : volumes estimés

	Surfaces	Volume	Rendement moyen	Nombre de planteurs
France	2600 ha en France en 2011 (concentré en Nord Pas de Calais)	Estimé : 90 000 à 100 000 t (1 ^{er} producteur UE)	45-50t/ha	240 EA 6,5 ha/EA, (2 à 25 ha/EA)
Territoire (données RPG 2010, calcul BC), entretien	400 ha	23 000 t Près d'un quart de la production française	45T/ha	60 EA

Estimation du chiffre d'affaires, description des flux, des opérateurs

- Société Leroux (Orchies)
 - Leroux, leader sur le marché de la chicorée pure (filiale de Finaler) : 96% de part de marché (produits petit déjeuner, mais aussi farine)
 - Chiffre d'affaires
 - 35 millions d'Euros de chiffre d'affaires net en 2012
 - 50% du chiffre d'affaires réalisé avec des clients industriels
 - 35% du chiffre d'affaires réalisé à l'export dans plus de 50 pays.
 - Main d'œuvre : 205 salariés dont 180 sur le site d'Orchies (59)
 - Production :
 - Volumes : 80 000 tonnes de racines de chicorée traitées et cultivées chaque année dans le nord de la France.
 - Zone d'approvisionnement : 80% des racines cultivées en Flandre Maritime. Le gros de la production est situé dans le triangle Dunkerque/ Calais/ Saint Omer. Secteurs sur Orchies, Abbeville.

- Près de 100% des volumes sont contractualisés
 - Payé 72€/t, soit 3000€/ha brut pour l'agriculteur : on valorise une culture technique
-
- **Usagers belges (inuline)**
 - A noter qu'il s'agit d'un marché émergent
 - L'inuline est utilisée en tant que complément alimentaire riche en fibres
 - **Chicorée du nord, cafés Poitou, Oye Plage**
 - Transformation artisanale
 - Label Saveur en'Or

Dynamiques à l'œuvre

La production, après avoir connu une baisse (liée à la baisse de consommation), atteint un rythme de croisière et une stabilité des surfaces.

Une nouvelle utilisation est en cours d'émergence : l'inuline (fibres, épaississant, prébiotique), et traitée par des opérateurs belges pour en faire un additif alimentaire.

3.1.6 Filière lin

Le lin est une culture très exigeante. Elle demande des sols de qualité, ainsi qu'un contexte climatique doux, tempéré et aéré. La proximité des terres au littoral garantit sur le territoire de la Région d'Audruicq une bonne alternance de pluviométrie et d'assèchement, limitant la sensibilité aux champignons.

Le lin cultivé sur le territoire est essentiellement utilisé pour ses fibres (usage non alimentaire).



Estimation des volumes et/ou surfaces, l'importance du territoire dans la filière

- Estimation de la production locale : l'assolement et les rendements moyens nous permettent d'évaluer la production du territoire à **800 tonnes de fibres de lin**.
- Estimation de la valeur : on estime le chiffre d'affaires brut à environ 1,6 millions € valeur brute

Tableau : estimation des volumes sur le territoire et par groupe

	Surfaces	Volume	Rendement moyen	Nombre de planteurs
FESTAL	39 400	55 700 t fibre longue	6 à 8 t paille / ha	10 coopératives 600 salariés 3 100 adhérents
Coop Lin Bourbourg	2080 (2012) à 3000 (2013)	5 500 t, 10% FESTAL	7 à 8 t paille / ha 1,6 à 1,7t fibre/ha	392 adhérents (2013)
Territoire (<i>données RPG 2010, calcul BC, entretien</i>)	500	Environ 800 t	-	Une cinquantaine

Le territoire se situe au cœur de la zone d'approvisionnement de la coopérative linière de Bourbourg (59). Il représente près d'un quart de ses approvisionnements.

Ses terres sont très favorable à la production, grâce à ses terres limoneuses « petite Normandie ». Recques-sur-Hem fait partie des meilleures terres.

La plante présente de nombreux atouts :

- nécessitant peu intrants, elle est respectueuse de l'environnement ;
- au sein de la rotation culturale, elle nécessite 6 à 7 années intercalaires, et elle est excellente en tête d'assolement (suivie du blé).

Elle demande par ailleurs un savoir-faire développé :

- Plantée au printemps, arrachée en juillet, il est nécessaire de la laisser rouir à terre. Elle est ensuite récoltée de mi-août à mi-septembre (il existe donc un risque élevé de perte sur cette période critique, en cas de trop fortes pluies)
- Elle demande beaucoup de main d'œuvre spécialisée lors de la récolte.

Estimation du chiffre d'affaires, description des flux, des opérateurs

Quelques chiffres France : (source : France Agricole 2013)

- Le marché mondial du lin à fibres longues : estimé à 160 000 t /an
- Provenance : 2/3 de France, Belgique, Pays-Bas.
- France : 85 000 t sur 55 000 ha (rendements passés de 10 à 12 q/ha dans les années 1980 à 14 à 15 q/ha en 2013)
- Cours : 175 €/ quintal (hausse de 5€ en 1 an)

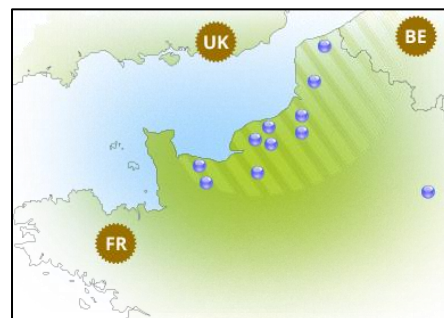
- **Coopérative linière de Bourbourg :**

- **Adhérente au réseau FESTAL :**

- 3/4 de la production mondiale - sur 1/4 des surfaces mondiales –
 - 10 coopératives de teillage de lin et une de chanvre, situées sur une large bande littorale allant de Caen à Dunkerque.

- **Activité**

- La Coopérative de Bourbourg représente 10% des 10 coopératives FESTAL, et 5% de la production nationale ; la CCRA représente ainsi 1% de la production nationale



Dynamiques à l'œuvre et perspectives

La filière bénéficie d'une belle progression, même si elle reste peu répandue.

- En termes d'offre : Ces dernières années ont été marquées par des conditions climatiques favorables et des rendements qui s'améliorent (Référence : 1,6 à 1,7t/ha), et le Nord se positionne bien à l'échelle nationale. L'Europe produit actuellement 80 000 ha et prévoit de monter à 120 000 d'ici 20 ans (une hausse très progressive).
- En termes de demande : les qualités techniques de fibre de lin sont importantes : la fibre de lin remplace la fibre de verre, de carbone... on la retrouve dans les raquettes de tennis, le bâti fenêtre...
- Le point faible de la filière se situe dans la seconde transformation, délocalisée en Chine. Les opérateurs souhaiteraient ramener la production en Europe. Sa dépendance à la transformation externe en fait une cible de critiques sur la pérennité de la filière.

3.2 L'élevage

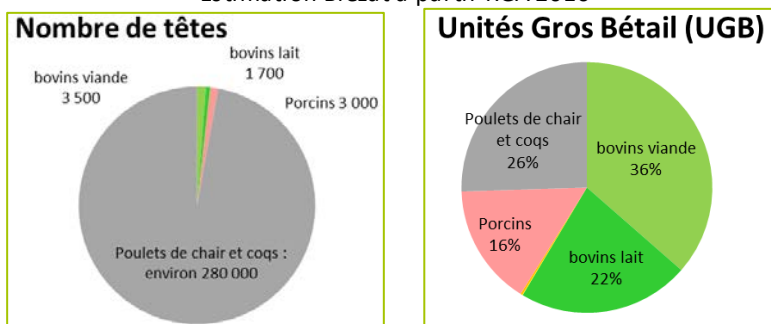
D'après l'enquête 2013, **l'élevage, activité agricole traditionnelle, est aujourd'hui beaucoup moins pratiqué sur le territoire**. Nombre d'agriculteurs sur le territoire ont fait le choix de pratiquer la culture de pomme de terre au détriment de l'élevage ces dernières années, lorsque leur surface le permettait.

Une bonne part des exploitations qui ont une activité d'élevage font également de la polyculture.

A noter que les chiffres fournis constituent des approximations : en effet, la faible densité d'élevage entraîne un secret statistique important.

Estimation du cheptel présent sur le territoire de la CCRA (en nombre de tête et en équivalent gros bétail,

Estimation Blezat à partir RGA 2010



* UGB : unité gros bétail ; 1 vache = 1 UGB, 1 porc = 0,4 UGB, 1 brebis ou 1 chèvre = 0,2 UGB, volaille = 0,007 UGB)

3.2.1 La filière bovine

L'activité d'élevage constitue le plus souvent un atelier complémentaire de l'activité de polyculture, en particulier en bovin viande.

Le cheptel bovin est estimé à plus de 4 000 têtes en 2010, ce qui constitue une baisse du cheptel de près de 20% en 10 ans (contre une baisse de 8% à l'échelle nationale).

Il se décline en :

- Bovin viande :

- Cheptel : 3000 têtes environ,
 - Note : un gros élevage de veaux gras sur le secteur
- Volumes produits : une approximation grossière permet d'estimer la production à près de **200 tonnes équivalent carcasse**.
- Commercialisation : vente à des négociants et quelques cas de vente directe : pour cela, l'existence d'un petit abattoir à proximité (celui de Zegerscappel a été évoqué lors des commissions communales) est indispensable.



- Bovin lait :

- Cheptel : 700 vaches laitières environ
- Volumes produits : une approximation grossière permet d'estimer la production à près de **3 millions de litres de lait**.
- Collecte par une coopérative ou industriel (Sodial, ...). La collecte a lieu tous les 3 jours (6 traites).
- NB : Dans le cas d'élevage laitier, cette production est le plus souvent l'atelier principal.



3.2.2 La filière porcine

On estime qu'il y a une dizaine d'élevages porcins sur le territoire, tous hors sol. Le cheptel est estimé à 3000 têtes environ, pour une production de 160 tonnes équivalent carcasse.



D'après l'enquête agriculteurs, la commercialisation peut se faire soit directement avec des bouchers, soit via la vente à une coopérative.

3.2.3 La filière ovine

On trouve quelques élevages d'ovin viande sur le territoire. Le cheptel est estimé à 200 bêtes environs (attention, très fort secret statistique). Les éleveurs pratiquent pour la plupart la vente directement auprès de bouchers.



3.2.4 La filière caprine

On repère sur le territoire une exploitation en caprin lait, avec transformation à la ferme pour du fromage. La commercialisation passe essentiellement en vente directe.



3.2.5 La filière volaille

Plusieurs types d'élevage de volaille sont présents sur le secteur. Tout d'abord, des ateliers d'élevage industriel, avec de la production de volaille de chair, mais aussi d'œufs et de poussins. Il y a aussi des élevages spécialisés sur la production de Volaille de Licques (Label et IGP, voir partie 3.3).



L'estimation du cheptel est difficile, malgré les volumes importants, à cause du secret statistique à l'échelle communale. On estime donc le cheptel à partir des surfaces en bâtiments avicoles et de ratios de densité. Le canton d'Audruicq dispose d'environ 7000 m² de bâtiments avicoles (enquête structures 2004, Agreste). En prenant une densité de 40 volailles/m²/an, on donne une approximation du cheptel à 280 000 volailles, majoritairement poulets de chair (environ 420 t).

La commercialisation passe en filières longues et filières directes.

3.2.6 La filière équine

On repère 3 à 4 centres équestres sur le territoire.

3.2.7 Autres élevages

On notera la présence de quelques élevages atypiques (autruche, ânes...).

3.2.8 Produits de la mer

Malgré sa situation sur le littoral, l'activité de pêche n'est pas développée sur le secteur (pas de port, présence d'une réserve naturelle).

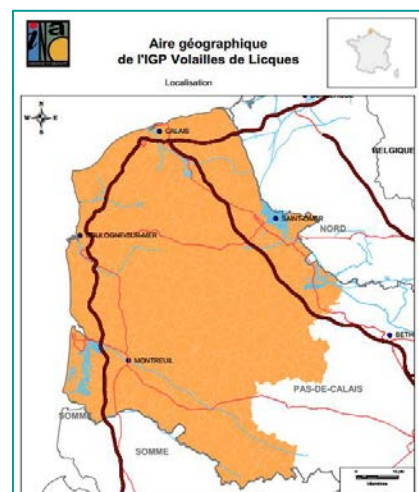
On repère cependant un producteur de moules, dont l'activité est sensible aux qualités sanitaires de l'eau.

3.3 Labels

Le territoire de la Région d'Audruicq se distingue par la présence de labels de qualité.

L'IGP (indication géographique protégée) et le Label Rouge pour les volailles de Licques, recouvre différents produits : dinde fermière (premier produit à avoir obtenu le Label, 1979), poulet blanc fermier, pintade fermière, chapon fermier, poularde fermière, poulet jaune fermier.

La réputation est historique et liée à l'existence dès le 18ème siècle, d'élevage de dindes par les moines de l'Abbaye de Licques. Cet élevage s'est étendu à la vallée et la réputation des produits a gagné toute la région et même l'Angleterre. Depuis 1960, les éleveurs produisent d'autres espèces avec autant de savoir-faire. Les espèces retenues sont des souches et croisement de souches à croissance lente. L'élevage se fait en plein air. Cette filière est liée à l'abattoir de Licques (situé à 15 km d'Audruicq).



Par ailleurs, on retrouve la bannière **Saveurs en'Or** qui regroupe 680 produits régionaux. Sur le territoire, 2 produits y sont attachés :

- Chicorée Lutun à Oye Plage (atelier artisanal)
- Moules de Bouchot à Oye Plage



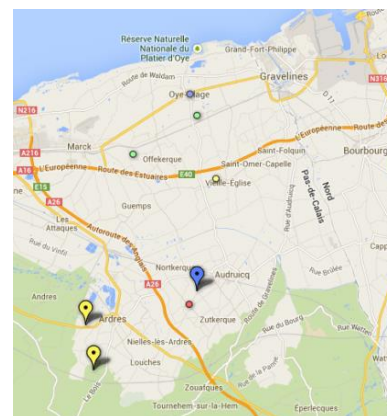
3.4 Agriculture biologique



D'après GABNOR et l'enquête terrain, on recense 5 producteurs en agriculture biologique sur le territoire, dont 4 en cultures végétales : 3 maraichers ou producteurs spécialisés, 1 arboriculteur, et 1 bovin lait.

Concernant les projets de reconversion, l'enquête 2013 n'a pas permis de repérer de projets d'exploitations engagés dans la démarche. Cependant, ont été cités lors des rencontres, des projets à long terme (avec la succession d'un jeune).

Les exploitations engagées dans cette démarche sont quasi exclusivement des structures engagées sur des filières de proximité.

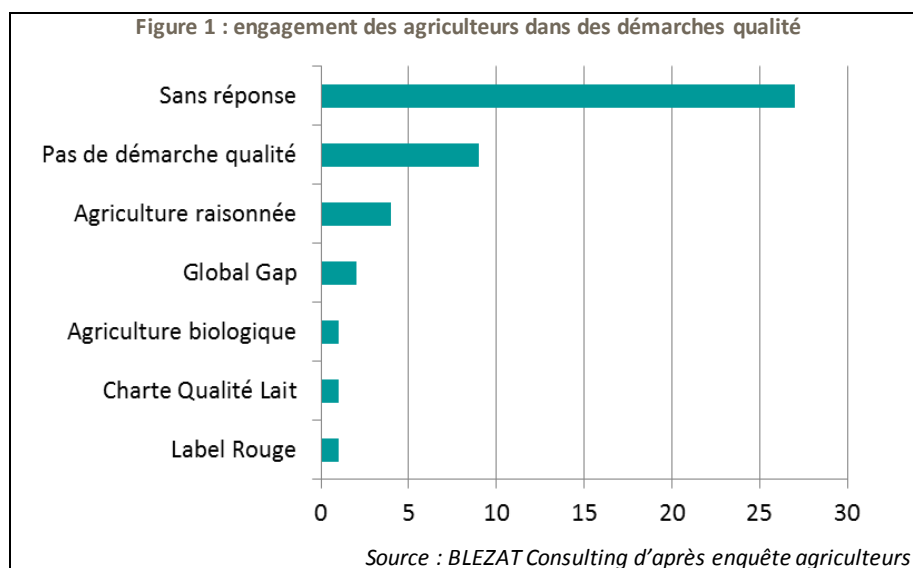


Pour ce qui est des exploitations en filières longues, celles-ci n'y voient aujourd'hui pas particulièrement d'intérêt puisque la demande des opérateurs aval n'oriente pas les choix techniques sur ce modèle.

Enquête : Démarche qualité

Seuls 8 répondants ont indiqué suivre une démarche qualité (17 personnes ont répondu à cette question), avec en premier lieu l'engagement dans l'agriculture raisonnée (sans que cela soit forcément sanctionné par un label).

2 exploitations sont certifiées Global Gap, une démarche souvent nécessaire pour pratiquer l'export (pomme de terre) et commercialiser auprès de l'industrie agroalimentaire.



3.5 Zoom sur les filières de proximité

En région Nord Pas de Calais, une ferme sur cinq pratique la vente directe de ses produits : il s'agit ainsi d'une tradition forte en région, autant pour les producteurs que pour les acheteurs.

De nouvelles formes de circuits courts et de valorisation locale de la production agricole sont mises en place et gérées par des agriculteurs qui se regroupent pour cette activité. (Source : *chambre d'agriculture Nord-Pas de Calais*)

Si la vente directe a toujours existé, la demande du consommateur, elle, a évolué : souvent plus urbain, celui-ci est aussi en attente d'un lien à la terre (succès des cueillettes, des ateliers à la ferme, des fêtes...)

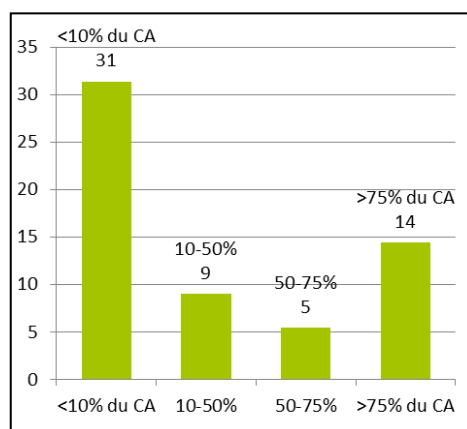
3.5.1 Démarches repérées de vente directe

Sur le territoire de la CCRA, près de **20% des exploitations vendent tout ou partie de leur production en vente directe**. (RGA 2010). Cependant cela ne représente pas forcément de gros volumes :

- pour plus de la moitié de ces exploitations, cela représente moins de 10% de la production de l'exploitation.
- Une quinzaine d'exploitations commercialisent à plus de 75% leur production en circuits courts.

Taux de vente directe pour les exploitations pratiquant les circuits courts sur la CCRA

Source RGA, traitement Blezat



Le territoire dispose d'un panel développé de productions (légumes, fruits, viande, produits laitiers, produits transformés...), permettant une gamme diversifiée.

On retrouve divers modes de commercialisation : à la ferme, marchés (le plus courant), cueillette...

Remarque : la vente directe de pommes de terre, par les cultivateurs industriels, a quasiment disparu. Les exploitants expliquent ne pas s'y retrouver financièrement par rapport au temps nécessaire à la tenue d'une permanence. Néanmoins, quelques initiatives originales, comme la vente en libre-service de filets sur des bornes en cœur de village, existent.

3.5.2 Diversification non alimentaire : gîtes, logements étudiants, ...

De multiples services d'accueil sont proposés au travers de réseaux spécialisés : des loisirs, de l'hébergement, de la restauration et aussi des produits à la ferme avec « Bienvenue à la Ferme », accueil pédagogique « Savoir Vert », logement étudiant avec « Campus Vert »...

On notera que l'ensemble de ces initiatives, près d'une dizaine, confère une certaine densité d'offre sur le territoire, plus élevée qu'à l'échelle du Pas de Calais.



- Fermes pédagogiques du savoir vert <http://www.savoir-vert.asso.fr/>

Il s'agit d'une association constituée de 113 fermes pédagogique. Les classes ou les groupes sont accueillis à la journée ou à la demi-journée. Tous les niveaux scolaires sont concernés. Les visites sont préparées à l'avance entre l'enseignant et l'agriculteur. En 2012, plus de 3500 visites de ferme ont été réalisées.

Trois fermes pédagogiques avec ce label sont présentes sur la CCRA :

- La ferme des ailes à ZUTKERQUE
- Les Pépinières de Berthem à ZUTKERQUE
- Les fleurs de l'Aa à SAINTE MARIE KERQUE



- Bienvenue à la ferme

Il s'agit d'un réseau soutenu par les chambres d'agriculture. On recense 132 exploitations adhérent au réseau à l'échelle régionale. Sur le territoire de la CCRA, on repère « L'Autruche du Terroir », à Zutkerque.



- Accueil Paysan

Il s'agit d'une association mettant en réseau des exploitations partageant un modèle de production. On recense plus de 400 exploitations à l'échelle nationale. Sur le territoire de la CCRA, on repère « La ferme du Coq aux Ânes », à Zutkerque.



- Théâtre à la ferme

L'initiative du « Théâtre à la ferme », initiée par le comité de promotion économique et touristique intercommunal, le CPETI, est récente. Le principe est de faire venir une troupe, accueillie pour ses représentations dans des corps d'exploitation. Les acteurs s'appuient sur des thématiques locales, et des dégustations sont proposées. En 2014, 5, il y aura 5 fermes partenaires.

Cette démarche a pour l'instant connu un grand succès, avec des représentations complètes.



- Campus Vert, <http://www.campusvert.com/>, entretien Blezat

Le Campus Vert est une association lancée en 1995 sur le territoire de Béthune, et qui compte aujourd'hui 120 exploitants qui offrent 450 studios à destination des étudiants. Cette démarche a émergé face à la pénurie de logements étudiants sur la région.



Le principe connaît un beau succès, car pour l'instant, le site déclare avoir 4 demandes pour 1 offre. Le développement se poursuit donc progressivement. Le taux d'occupation sur tous les territoires confondus à plus de 95%, une occupation de 11,5 mois sur 12. Un échange riche entre les locataires Campus vert et les propriétaires... font qu'à ce jour, aucun adhérent ne souhaite quitter le réseau. En

revanche, le campus Vert n'est pas en phase de campagne de sensibilisation : il y a des demandes régulières des agriculteurs mais les projets ne correspondent pas toujours au cahier des charges.

L'investissement des agriculteurs s'effectue à plusieurs niveaux:

- Réalisation d'une partie des travaux
- Financement, avec le soutien du Campus Vert, FEADER et Conseil Régional
- En revanche, le volume de travail n'est pas sensé augmenter.
- Processus :
 - o Dès qu'un agriculteur est intéressé pour réaliser des chambres d'étudiant à la ferme, le Campus Vert effectue une visite à domicile permettant de
 - présenter l'association, son fonctionnement et son cahier des charges.
 - mesurer la faisabilité du projet.
 - o Lorsque l'agriculteur monte un dossier, il connaît donc les conditions déterminées par le cahier des charges.

Cette démarche présente un certain nombre d'intérêts pour l'exploitant :

- Le Campus Vert note qu'il s'agit avant tout de permettre une valorisation et/ou une **sauvegarde de son patrimoine**.
- L'accueil de jeunes et **l'échange sur le métier** est également une motivation forte.
- Et c'est aussi obtenir un **complément de revenu**, sans augmenter la charge de travail.
- En termes financiers, le retour d'investissement se fait entre 9 et 13 ans, selon les projets. Le taux de rentabilité est de 2 à 15%.

Sur la région de Calais/Audruicq, il existe **20 studios répartis sur 5 exploitations**. Un 6ème exploitant est en cours de réalisation de 5 nouveaux studios. Le territoire ne présente cependant pas une forte pression, il s'agit d'un site à mi-chemin entre Calais et Dunkerque. Les besoins sont distincts selon le secteur :

- Sur la partie sud de la CCRA, le développement de ce type de projet peut s'envisager si on trouve des **formes alternatives au déplacement** tel que covoiturage, transport en commun, location voiture électrique...
- Sur la partie Nord, un appui en communication, un soutien à **l'investissement**, et une exonération de certaines taxes (ordures ménagère...) pourraient être intéressants.

3.5.1 L'Ecopole Alimentaire de la Région d'Audruicq : la volonté d'une démarche de structuration de l'offre locale

L'Ecopole Alimentaire, situé sur Nouvelle-Eglise, est un projet de la CCRA engagé en 2009/2010, et dont les travaux devraient aboutir en 2015. Ses objectifs sont les suivants :

- Objectif 1 : développer à partir de ce site et en lien avec des producteurs présents sur le territoire les volumes et la distribution des produits agricoles (en particulier certifiés AB) et contribuer à **l'organisation et au développement de divers modes de commercialisation par des circuits de proximité**
- Objectif 2 : créer des **emplois** et accompagner les porteurs de projets en leur permettant de **tester leurs activités** : un incubateur de projets économiques maraîchers, un atelier de transformation...
- Objectif 3 : **pédagogie à l'alimentation**. En lien avec le projet social du territoire, l'objectif est de donner (ou redonner) un horizon alimentaire à chacun et d'agir pour une équité sociale en ce qui concerne l'accès à une alimentation diversifiée et de qualité : atelier d'insertion, maison de l'alimentation
- Objectif 4 : une porte d'entrée **touristique** et d'accueil sur le territoire

L'Ecopole accueille la structure associative Terre d'Opale. Il s'agit d'une plateforme de production et de diffusion de produits locaux, bio et solidaires, issus d'une dizaine de fermes locales. Ce regroupement de productions permet de diffuser des paniers de légumes et fruits issus de l'agriculture biologique sur le littoral de Dunkerque à Boulogne et son arrière-pays, ainsi que d'approvisionner la restauration collective (en particulier au niveau des collèges). Les producteurs, qui n'ont habituellement, de façon individuelle, pas la portée pour répondre à ce type de marché, peuvent ainsi rayonner de façon plus visible. Le laboratoire, en cours de réalisation, s'attachera à renforcer la capacité de la production locale à répondre à la demande et à structurer cette filière.

Lors de la réalisation de l'étude, les besoins éventuels des exploitants en place ont été testés, par rapport au dimensionnement de ce laboratoire. De façon générale, les exploitations engagées dans le modèle « grandes cultures » ont estimé ne pas avoir besoin de transformation.

En revanche, pour certains (en particulier ceux qui n'ont pas une surface satisfaisante), il pourrait s'agir d'une piste de diversification intéressante afin d'améliorer la valeur ajoutée.

3.6 Evolution de la PAC et impact potentiel sur le territoire

3.6.1 Des productions historiquement soutenues

Chiffres clefs pour les grandes cultures à l'échelle nationale

300€ par ha de droit à paiement unique (DPU 2010)
26 700€ d'aide moyenne par bénéficiaire en 2010
59 500€ de revenu moyen (2010-2012) par actif non salarié (résultat courant avant impôt)
1,1 UTA par tranche de 100 ha

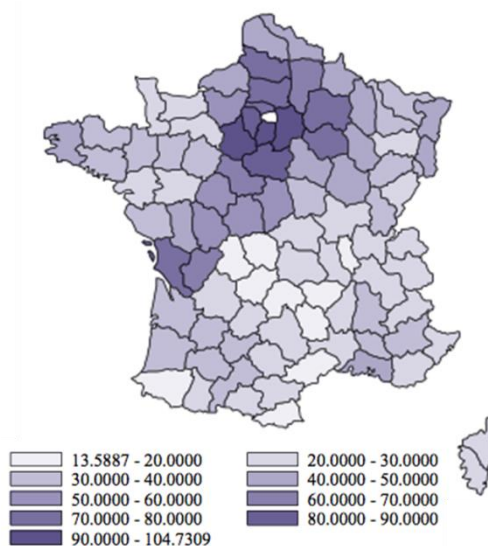
Malgré les différentes réformes qui ont impacté la politique agricole commune européenne depuis sa création, visant à intégrer notamment la dimension environnementale, les grandes cultures restent une des filières les plus soutenues et donc dépendantes des aides (du 1^{er} pilier surtout – « aides directes »).

En France, l'aide moyenne à une exploitation de grandes cultures, en 2010, était de 26 700€ par bénéficiaire, soit environ **45% du revenu moyen par actif** non salarié. Les exploitations en grandes cultures représentent actuellement 31% des bénéficiaires de la PAC et 36% du budget.

En région Nord-Pas-de-Calais, les revenus, comme les niveaux d'aide, sont plus élevés que la moyenne nationale, toutes productions confondues.

Par exemple, les agriculteurs du Pas de Calais ont reçu 287 millions d'euros en 2010 au titre du 1^{er} pilier de la PAC (aides directes à la production), soit 21 200€ en moyenne par bénéficiaire.

Figure : Revenu moyen par département pour les moyennes et grandes exploitations (RCAI/UTANS en 2012)
(Source : Ministère de l'agriculture, 2013)



3.6.2 Les impacts pressentis de la réforme 2014

Certains éléments de la réforme PAC post 2013 sont en cours de négociation au niveau national, mais les grandes lignes sont déjà validées et l'enveloppe globale du 1^{er} pilier de la PAC va baisser d'environ 5% pour la France métropolitaine.

Quel que soit le scénario qui sera finalement choisi, on devrait observer une baisse importante du budget d'aide aux grandes cultures, au profit des zones d'élevage et des filières jusqu'alors non ou peu soutenues par la PAC : maraîchage, arboriculture, viticulture.

L'enveloppe financière du 1^{er} pilier dédiée aux grandes cultures pourrait baisser de 160 à 400 millions d'euros sur un total de 2,93 milliards d'euros en 2010 toutes productions confondues.

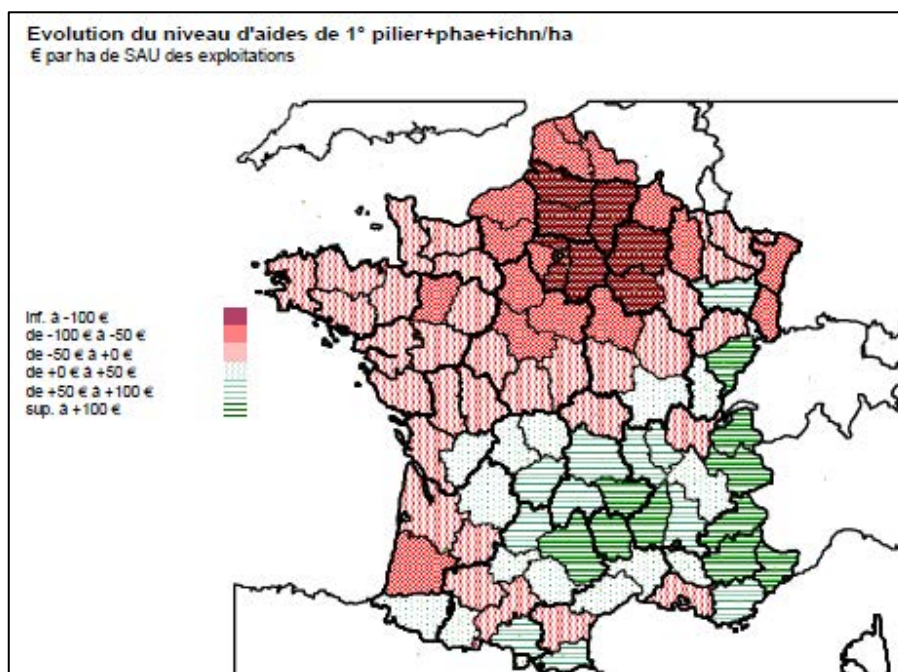
Cette baisse pourrait être en partie compensée par le paiement vert soumis à de nouvelles règles agro-environnementales (cependant relativement peu contraignantes) et une régionalisation du 2nd pilier de la PAC (augmentation des montants financiers, renforcement des dispositifs agro-environnementaux).

De ce fait, **la réforme de la PAC risque de fortement impacter les exploitations en grandes cultures du département du Pas-de-Calais, et a fortiori ceux du territoire d'étude**. Afin de maintenir leur niveau de revenu, les agriculteurs du territoire pourraient mettre en œuvre les stratégies suivantes :

- Réduire les charges :
 - ▶ Économiser les intrants (gains de marge brute)
 - ▶ Mutualiser les équipements (CUMA, groupements employeurs),
 - ▶ Optimiser les déplacements et donc le foncier (schéma de desserte...)
- Créer de la valeur :
 - ▶ Relation interprofessionnelle et contractualisation (amont-aval),
 - ▶ Diversification (des productions, des circuits de commercialisation)
- Innover en changeant les pratiques, notamment par l'agro-écologie (et bénéficier des dispositifs agro-environnementaux)

En termes d'impacts, les documents ci-dessous, à l'échelle nationale, permettent de se situer pour les exploitations du Pas de Calais :

- ▶ Des aides réduites de 50 à 100 €
- ▶ Un montant compris entre 270 et 280€
- ▶ -9% sur le RCAI



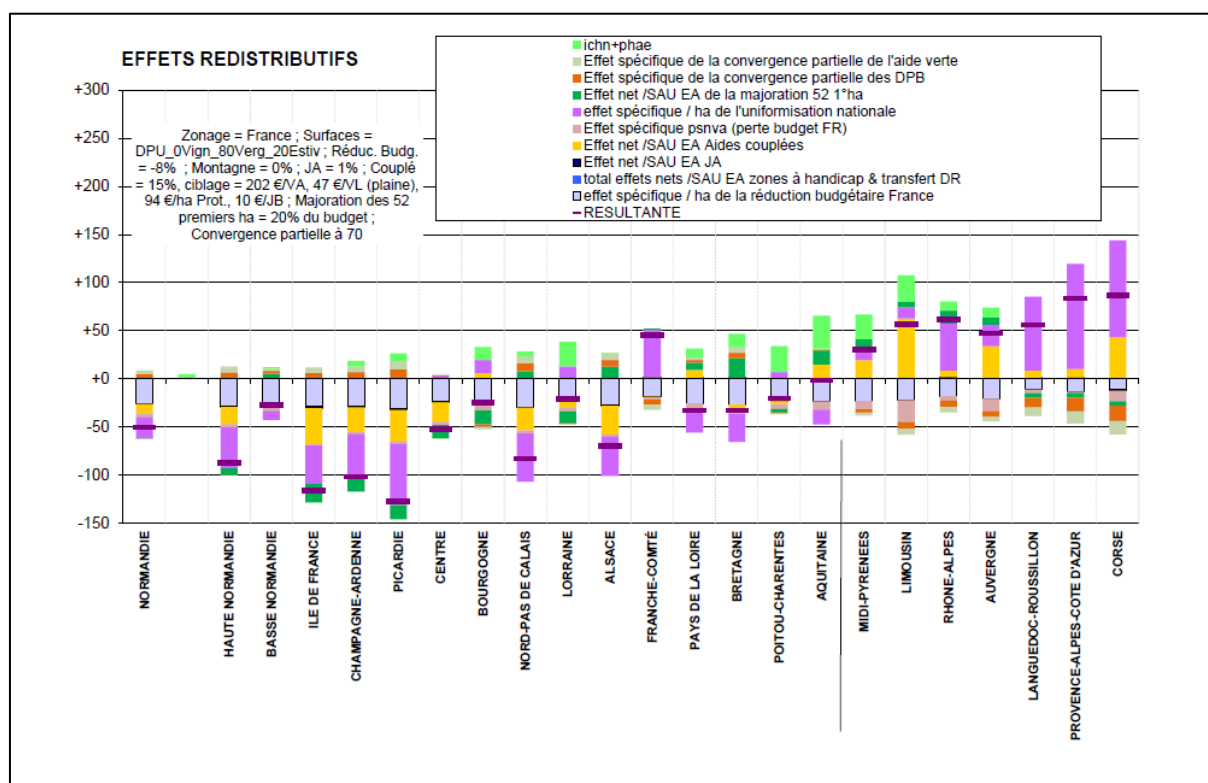


Tableau 1. L'impact régional de la réorientation des aides directes (toutes OTEX) classement par ordre décroissant selon l'indicateur « impact en euros par ha de SAU »

	Nombre d'exploit.	Impact en Millions d'€	Impact du scénario testé en euros ou en %					
			/ Exploit.	/ UTA	/ Ha de SAU	/ Aides	% Product.	% RCAI
Limousin	7 730	34	4 500	2 800	45	11%	5,5%	22%
L. Roussillon	15 830	28	1 800	800	39	13%	1,4%	7%
Corse	1 450	5	3 700	1 900	39	13%	3,9%	14%
Rhône-Alpes	20 700	36	1 700	800	28	7%	1,2%	5%
Auvergne	14 070	36	2 500	1 700	27	6%	2,6%	8%
Franche-Comté	6 100	17	2 800	1 600	25	8%	1,6%	5%
PACA	11 290	10	900	300	23	6%	0,6%	2%
Midi-Pyrénées	25 730	14	500	300	7	2%	0,5%	2%
Aquitaine	23 850	-1	0	0	-1	0%	0,0%	0%
Pays-de-la-Loire	24 760	-12	-500	-200	-6	-1%	-0,2%	-1%
Bretagne	25 300	-14	-600	-300	-9	-2%	-0,2%	-1%
Bourgogne	14 760	-16	-1 100	-500	-10	-3%	-0,6%	-2%
Poitou-Charentes	17 170	-22	-1 300	-700	-13	-4%	-0,7%	-2%
Basse-Normandie	12 590	-19	-1 500	-800	-16	-5%	-0,7%	-4%
Lorraine	7 700	-28	-3 700	-1 900	-24	-7%	-1,6%	-5%
Centre	18 010	-91	-5 100	-2 600	-39	-12%	-2,4%	-8%
Haute-Normandie	6 830	-44	-6 500	-3 500	-55	-16%	-2,8%	-13%
Alsace	6 580	-17	-2 700	-1 200	-59	-15%	-1,6%	-5%
Nord-Pas-de-Calais	10 280	-53	-5 100	-2 600	-63	-17%	-2,2%	-9%
Ch.-Ardennes	18 950	-105	-5 500	-2 600	-63	-18%	-2,0%	-6%
Ile-de-France	4 110	-38	-9 300	-4 800	-71	-21%	-3,9%	-11%
Picardie	10 660	-116	-10 900	-5 900	-85	-22%	-4,1%	-13%
France	304 420	-396	-1 300	-600	-15	-4%	-0,7%	-3%

Sources : Agreste – RICA France 2011 / Traitement INRA SAE2 Nantes

3.7 Bilan des filières et synthèse des enjeux

L'analyse de l'ensemble des filières étudiées précédemment nous permet de synthétiser quelques chiffres-clé pour le territoire de la Communauté de communes de la Région d'Audruicq :

Valeur ajoutée :

- **Productions végétales** : près de **40 millions €** (estimation Blezat à partir de l'estimation des volumes et du cours moyen en janvier 2014)
- **Productions animales** : près de **2 millions €** (estimation Blezat à partir de l'estimation des volumes et du cours moyen en janvier 2014)

Emploi :

- **350 emplois agricoles (source RGA 2010)**
- 70 à 80 emplois en industries agro-alimentaires à l'échelle régionale (estimation Blezat à partir du nombre d'employés sur les sites et la part des volumes issus du territoire)
- Une dizaine de transporteurs (approximation en tenant compte de la saisonnalité)
- **Soit près de 430 emplois liés à l'activité agricole (agricole + aval)**

Potentialités :

- Des **rendements en blé** (95 à 110 q/ha) supérieurs de 30% à la moyenne française.
- Une configuration (naturelle et anthropique) **favorable à des cultures exigeantes** telles la **betterave** (taille des parcelles suffisante, accès transporteurs), les **légumes** (capacité d'irrigation), la **pomme de terre** (rotation culturale), le **lin** (rotation culturale, climat océanique).
- La présence de **signes officiels de qualité** (IGP et Label Rouge Volailles de Licques)

Capacité alimentaire :

- 65 000 t pomme de terre : la consommation annuelle de 4,5 millions de français
- 75 000 t de blé = la consommation en pain de 1,4 millions français
- 140 000 t betteraves : la consommation annuelle en sucre de 830 000 français
- 3 millions litres lait : la consommation annuelle de 45 500 français en produits laitiers
- Environ 420 tec de volaille : la consommation annuelle de 16 800 000 français

→ Les enjeux à retenir pour cette approche économique sont les suivants :

- **Préserver le potentiel de production** tout en s'adaptant au contexte (demandes des IAA, performances techniques...)
- Saisir l'opportunité de **valoriser et d'accompagner la structuration des filières locales**

→ Les pistes qui se dégagent pour l'action publique :

PLUi	• Protection de l'outil de travail : le foncier
Projet Agricole	• Soutenir l'adaptation de l'agriculture « classique » au marché et aux évolutions réglementaires • Approche technico-économique en lien avec l'impact sur l'environnement • Réflexion pour des aménagements spécifiques et collectifs (zones de dépôt, stations de lavage collectives...) • Soutien émergence structuration « filières de niches » • Événementiels • Lien aux habitants

4 La dynamique sociodémographique des exploitations

4.1 Description des données démographiques et de l'évolution

4.1.1 Nombre d'exploitations

En 2010, le territoire d'étude comptait **248 Exploitations Agricoles (EA)** ayant leur siège sur le territoire de la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq. (RGA 2010)

C'est un chiffre qui évolue à la baisse : **-25% depuis 2000**, et -57% depuis 1988. Cette évolution reste similaire au niveau national (-26% entre 2000 et 2010).

A noter que ces exploitations représentent 95% des 16 900 ha de SAU (surface agricole utile). Au total, 463 exploitations ont des terres sur le territoire (source : RPG 2011).

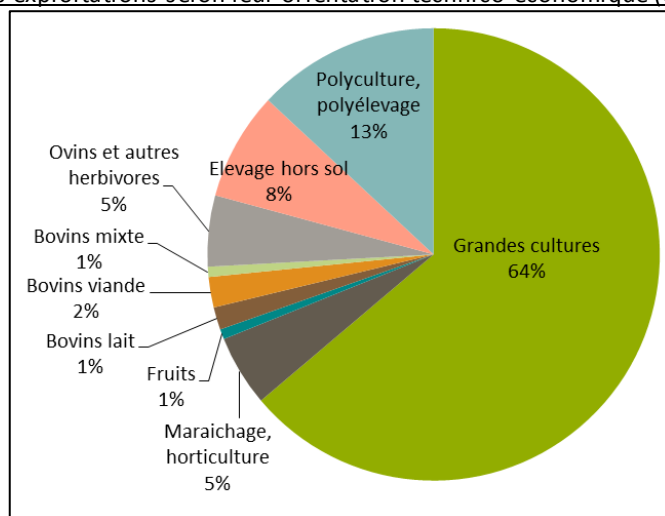
4.1.2 Orientation technicoéconomique des exploitations, productions et débouchés

La grande majorité (deux tiers) des exploitations sont orientées vers la grande culture (avec une répartition variable de céréales, oléo-protéagineux, pommes de terre, betteraves, chicorée, lin...). Une plus faible partie pratique à la fois les grandes cultures et l'élevage. Souvent, il s'agit d'exploitations dans une dynamique de réduction de l'atelier élevage au profit de la grande culture.

On retrouve aussi, dans une moindre mesure, des exploitations spécialisées dans l'élevage : élevage hors sol (porc ou volaille), 8% ; bovins 4% ; ovins et autres herbivores 5%.

Enfin, des exploitations en production végétale : 5% (arboriculture, horticulture, maraichage).

Répartition des exploitations selon leur orientation technico-économique (OTEX), RGA 2010



Remarque : lire annexe enquête auprès des agriculteurs 2013.

4.1.3 Production brute standard (PBS)

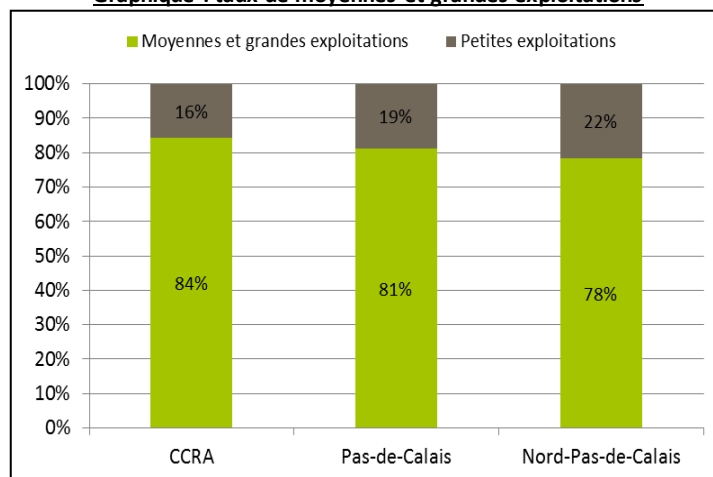
Les exploitations de la CCRA ont un PBS cumulé de 36 M€, ce qui représente en moyenne un PBS de 140 k€ par exploitation

- Ce montant est dans la moyenne du département
- Il a progressé de 27% depuis 2000 du fait de l'augmentation de la taille moyenne des exploitations
- Par contre, le PBS global a diminué de 5% entre 2000 et 2010

Les grandes et moyennes exploitations, dont l'appellation ne correspond en fait pas à la surface mais au PBS (plus de 25 000 €), constituent 84% des structures sur la CCRA contre 78% en moyenne sur le département et la région.

Note : PBS = chiffre d'affaire des exploitations hors subventions

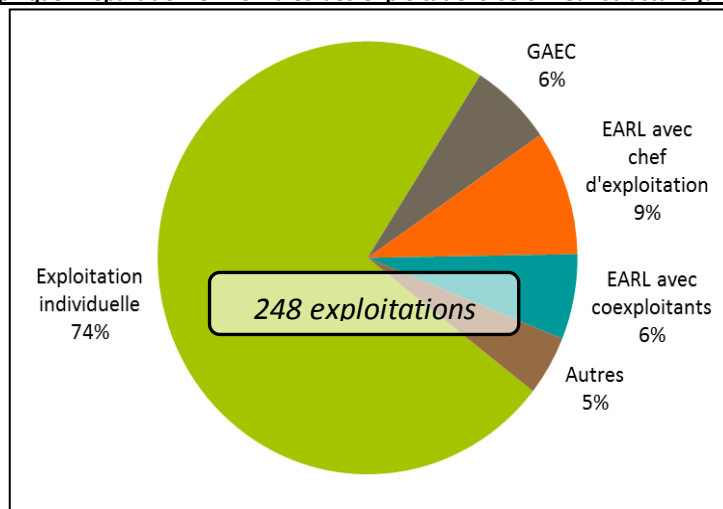
Graphique : taux de moyennes et grandes exploitations



4.1.4 Structure juridique

Les exploitations du territoire sont le plus souvent individuelles (source RGA 2010) avec trois quarts des exploitations. Ce chiffre est plus élevé qu'à l'échelle départementale (63%) ou régionale (65%).

Graphique : répartition en nombres des exploitations selon leur structure juridique



4.1.5 Main d'œuvre

En 2010, sur les 248 exploitations agricoles, on dénombrait **350 UTA** (unités de travail agricole), soit 1,4 UTA/exploitation en moyenne. Ce chiffre représente des **réalités variées** : la taille des **exploitations sociétaires peut-être variable**, avec l'emploi ou non de main-d'œuvre **saisonnaire**, et la **double activité** est aussi répandue.

Voir aussi : annexe enquête

L'**emploi saisonnier** représente 6,7% de l'emploi agricole (source RGA 2010), ce qui est plus faible que la moyenne départementale (9,9% et régionale (11,2%).

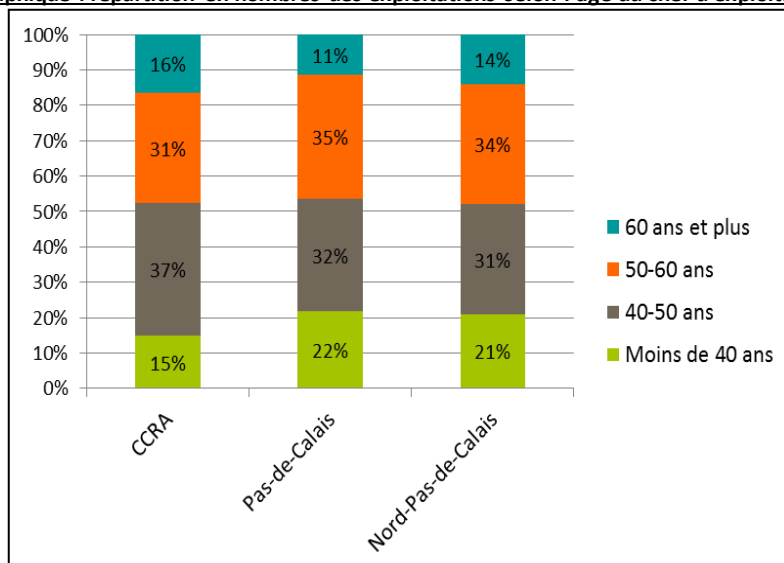
Enquête : **11 répondants ont indiqué avoir recours à des saisonniers**, principalement pendant la période estivale ou au début de l'automne (pour la récolte de pommes de terre notamment).

4.1.6 Age des chefs d'exploitation

La pyramide des âges montre une part des chefs d'exploitations de plus de 50 ans similaire au niveau régional : 48% en 2010 (soit une centaine d'exploitations). (RGA 2010)

A noter cependant que la part des plus de 60 ans y est plus importante (16% contre 14% en région).

Graphique : répartition en nombres des exploitations selon l'âge du chef d'exploitation



4.1.7 Succession / transmission

Le taux de reprise est globalement bon sur le territoire (28% des EA sans successeur connu contre 38% en France, RGA 2010)

60% des exploitations de plus de 50 ans sont sans successeur : Cette situation est identique à la moyenne du Pas-de-Calais. Concrètement, cela représente environ 60 exploitations sans successeur seront à transmettre dans les 10-15 prochaines années.

Enquête : L'analyse des enquêtes agriculteurs CCRA 2013 permet d'appuyer l'analyse avec des éléments qualitatifs (à prendre avec précaution car non exhaustifs) :

Parmi les **7 exploitants qui envisagent une cessation d'activité dans les prochaines années**, 2 ne souhaitent pas encourager d'installation à leur suite (avec pour un le souhait de transformer son bâtiment d'exploitation en appartements). Les autres souhaitent que leur exploitation soit reprise ; un seul précise qu'il a un repreneur à l'heure actuelle.

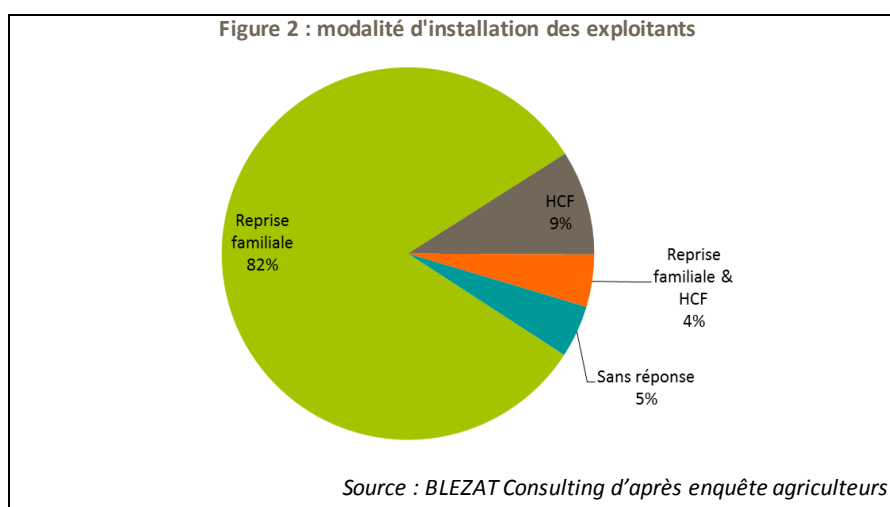
Parmi les exploitants en phase de croisière, plusieurs ont répondu à la question sur l'avenir de leur exploitations : ils souhaitent que leur exploitation soit reprise par la suite, avec dans la plupart des cas une succession familiale (enfant). Ces réponses traduisent **un certain optimisme des agriculteurs du territoire sur l'avenir de l'agriculture, et le souhait de faire perdurer leur activité**.

4.1.8 Installation

Concernant l'installation, on note de grosses difficultés pour l'installation hors cadre familial : seulement 8% des DJA (dotation aux jeunes agriculteurs) sont affectées à des installations hors cadre familial en région Nord-Pas de Calais, contre 29% en France en 2009.

Ces difficultés sont en lien avec l'accès au foncier, en termes de disponibilité et de prix.

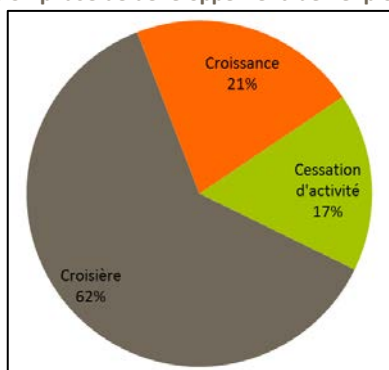
Enquête : **Une large majorité des installations (toutes exploitations confondues) s'est faite dans le cadre familial**. 2 exploitations, avec plusieurs associés, combinent à la fois reprise familiale et installation hors cadre familial. Parmi les 4 installations hors cadre familial, la plus récente date de 2007. **La faible part d'installations hors cadre familial s'explique en partie par la difficulté d'accès au foncier** : les surfaces disponibles sont rares, se libèrent essentiellement en cas d'arrêt d'activité d'un exploitant, avec des prix souvent élevés. La concurrence est forte entre agriculteurs déjà en place qui souhaitent agrandir leur surface, et laisse peu de place à des éventuels porteurs de projets non issus du milieu agricole.



4.1.9 Dynamique des exploitations

L'enquête a posé la question aux exploitants de leur dynamique d'exploitation :

Figure 3 : phase de développement de l'exploitation



Source : BLEZAT Consulting d'après enquête agriculteurs

Enquête : La plupart des exploitants qui ont répondu au questionnaire sont **en rythme de croisière** pour leur activité agricole. Ceux qui estiment être en phase de croissance se sont installés au cours des dernières années.

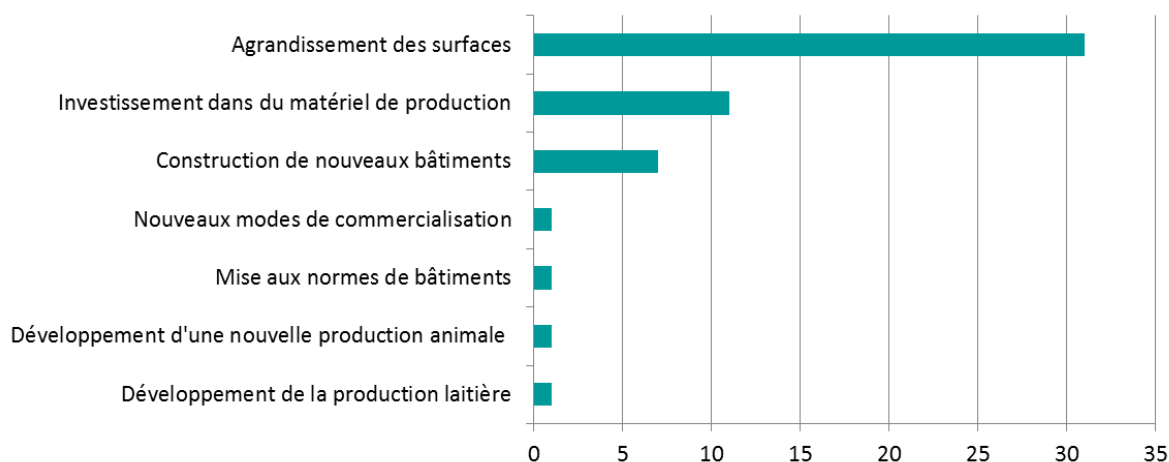
Enquête : 5 exploitants ont répondu à la question sur l'avenir envisagé pour leur bâtiment d'exploitation :

- 2 envisagent un agrandissement
- 2 l'aménagement pour un atelier et du stockage
- 1 l'aménagement d'appartements.

La majorité des exploitations qui ont répondu au questionnaire sont en développement ou en rythme de croisière. Les projets envisagés pour l'avenir sont de plusieurs ordres :

- **L'agrandissement des surfaces est de loin le souhait le plus fréquemment exprimé par les agriculteurs** (70% des répondants), et cela pour assurer un revenu convenable de l'exploitation, pouvoir installer un enfant, développer de nouvelles productions, avoir les surfaces pour l'alimentation des animaux, arrêter une double activité... mais tous reconnaissent la difficulté de s'agrandir aujourd'hui du fait d'une demande nettement supérieure à l'offre.
- **L'investissement dans du matériel de production** fait partie des projets de 11 exploitations, dont **5 qui envisagent d'investir dans du matériel pour le conditionnement ou la transformation des produits.**
- A noter que **le développement de nouveaux modes de commercialisation n'intéresse qu'une exploitation** parmi les répondants.

Figure 4 : projets de développement des exploitations

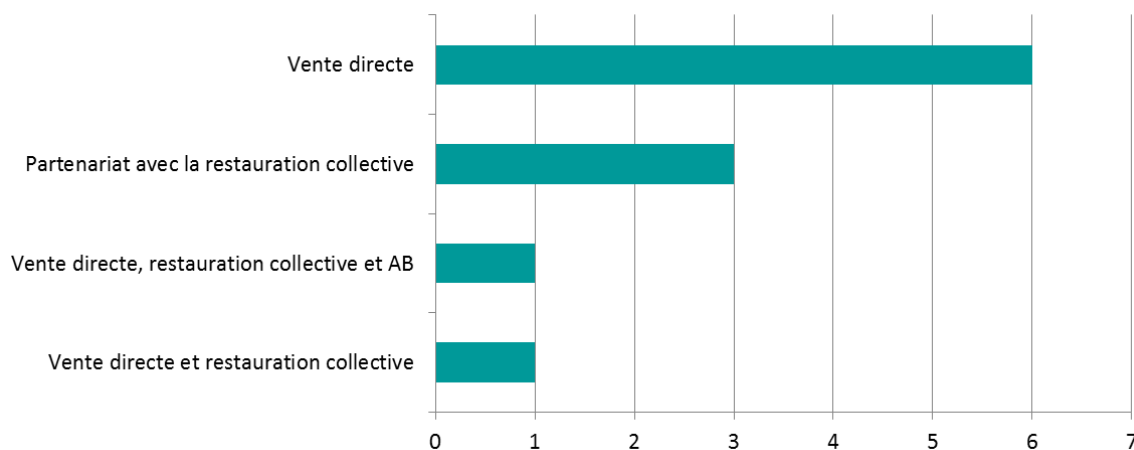


Source : BLEZAT Consulting d'après enquête agriculteurs

Il ressort ainsi de l'enquête que **les exploitations agricoles du territoire sont très orientées sur leur activité de production**. Elles sont **organisées avant tout en filières longues**, avec des débouchés auprès de coopératives et industriels qui assurent la transformation et la commercialisation des produits. **Elles n'envisagent que rarement d'intégrer l'aval de la filière** (quelques projets de transformation/conditionnement uniquement). Par ailleurs, avec peu de main d'œuvre sur l'exploitation, elles ne sont en général **pas organisées pour développer des activités qui mobilisent de la main d'œuvre (transformation, commercialisation), et requièrent des savoir-faire nouveaux**.

Avec une forme sociétaire qui tend à se développer dans les exploitations agricoles, 5 répondants souhaitent créer une société ou recherchent des associés.

Figure 5 : intérêt pour l'agriculture, la vente directe, la restauration collective



Source : BLEZAT Consulting d'après enquête agriculteurs

4.1.10 Difficultés rencontrées et attentes

Les rencontres locales ainsi que l'enquête permettent de mettre en évidence un certain nombre de difficultés et de les hiérarchiser.

Il est intéressant de constater que les difficultés citées en priorité dans les commissions communales diffèrent en partie des éléments exprimés dans les questionnaires individuels. La paperasse est en effet un élément fortement cité dans les questionnaires, alors que lors des réunions communales, les difficultés de circulation, de l'eau et de respect des normes environnementales ont davantage fait parler. (Mais peut-être l'acte de remplissage du questionnaire a-t-il biaisé les réponses !)

- **Commissions communales** : La question d'entrée a souvent été « pour vous, qu'est-ce qui a changé sur le territoire sur les dix dernières années ? ». Les réponses ont été variées selon les secteurs. La question de l'évolution des comportements des usagers de la route ou du voisinage est ressortie de façon assez importante. Les remarques sur le climat sont également venues de façon spontanée.

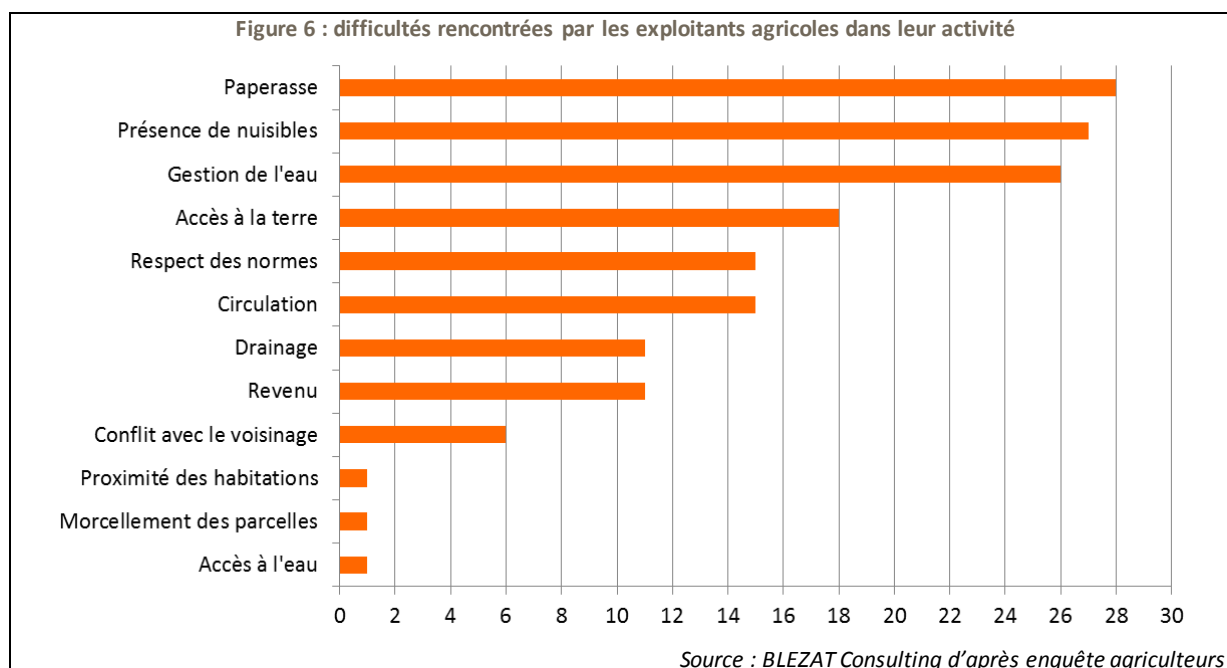
Les problématiques principalement citées ont donc touché le lien avec les autres usagers du territoire, la fonctionnalité des waterings, les craintes par rapport à de nouvelles mesures environnementales et aux conséquences sur les pratiques agricoles. A noter que le sujet foncier, analysé par ailleurs comme très problématique, a très rarement été évoqué de façon frontale : les exploitants ont plutôt abordé les stratégies de recherche d'une meilleure valeur ajoutée faute de pouvoir s'agrandir.

- **Enquête** : En dehors de la paperasse, qui ressort comme la première difficulté rencontrée par les agriculteurs répondants, **la présence de nuisibles (avant tout le rat musqué, mais aussi le renard et le pigeon ramier) ainsi que la gestion de l'eau sont les 2 principales problématiques** qui ressortent du questionnaire.

Ensuite vient la difficulté de disponibilité de la terre, qui est un frein important alors que les projets de développement des exploitations passent principalement par l'agrandissement des surfaces.

La **difficulté à tirer un revenu de l'activité agricole** est mis en avant par 11 exploitants, dont 5 sont doubles actifs (une situation qui semble alors plus subie que voulue) et 5 éleveurs (contexte particulièrement perturbé ces dernières années, avec une forte hausse des charges d'exploitation – en particulier pour l'alimentation animale, et des prix pas toujours rémunérateurs).

La **question des conflits avec le voisinage**, qui a été un point fort discuté lors des commissions communales, **n'apparaît ici qu'en 9^{ème} position**, avec seulement 6 exploitants qui le mettent en avant.



Les agriculteurs qui ont répondu au questionnaire expriment des attentes diverses vis-à-vis de la CCRA dans le cadre du diagnostic. **Les principales attentes sont les suivantes :**

- protéger l'espace agricole, concentrer l'habitat autour des bourgs ;
- prendre en compte l'agriculture en tant qu'activité productrice et non uniquement comme réserve de foncier ;
- envisager les conséquences sur l'agriculture des décisions d'urbanisme (circulation, morcellement, réduction des zones d'épandage, etc.) ;
- maintenir et entretenir le réseau de wateringues ;
- travailler en concertation avec la profession agricole ;
- maintenir le caractère rural du territoire, en limitant son urbanisation.

4.2 Surfaces et parcellaires

4.2.1 Taille des exploitations

La taille moyenne des exploitations ayant leur siège sur le territoire est de 64,5 ha en 2010. C'est un chiffre en progression et légèrement supérieur à la taille moyenne régionale de 61 ha/ exploitation).



Cette évolution, conjointe à la diminution du nombre d'exploitations, témoigne de la restructuration des exploitations.

On peut noter aussi que c'est une taille plutôt modeste par rapport à la taille moyenne des exploitations en orientation technico-économique dominante grandes cultures à l'échelle nationale. En France, la taille moyenne des exploitations en grandes cultures est de 116 ha en 2010. Parmi les hypothèses expliquant ce phénomène, on peut souligner la forte tension sur le marché foncier, ainsi

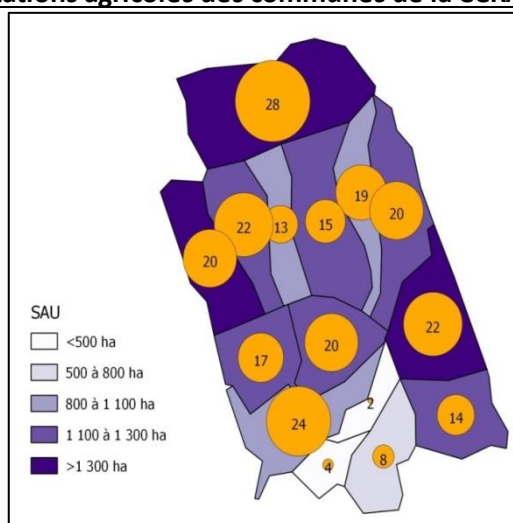
que le fait que les exploitations cultivent des cultures à forte valeur ajoutée (betterave, pomme de terre...).

Remarque : les surfaces ne sont pas toujours satisfaisantes en termes de revenu. Le cas échéant, les exploitations cherchent des stratégies d'adaptation : certains exploitants (souvent les plus jeunes) optent pour une stratégie de diversification (élevage, accueil) ou restent double actifs.

4.2.2 Surface agricole utile (SAU)

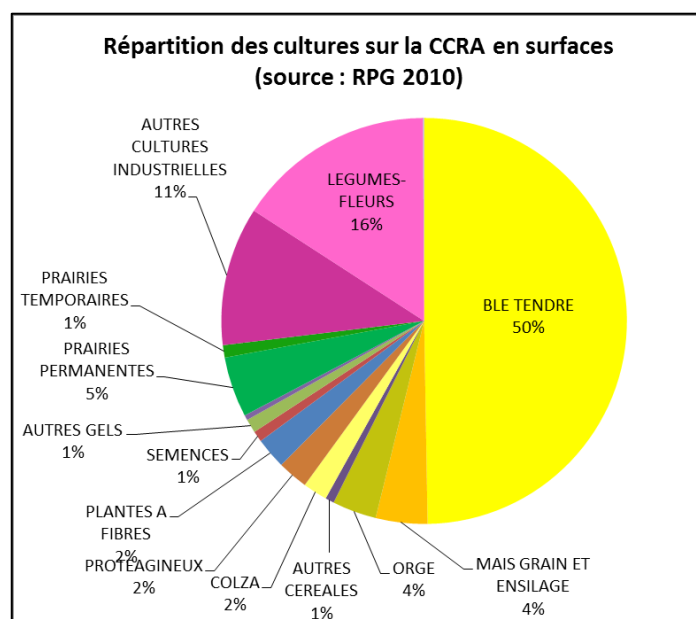
La SAU des exploitations ayant leur siège sur le territoire était de 16 000 ha en 2010. Ils exploitent donc 95% des 16 900 ha de la SAU totale (16 900 ha).

SAU et exploitations agricoles des communes de la CCRA, Source : RGA2010



En termes d'évolution, cette SAU a connu une baisse plus prononcée que dans le reste du département sur la dernière décennie : Baisse de 5% par rapport à 2000, et de près de 10% par rapport à 1988, soit près de 850 ha de SAU perdue.

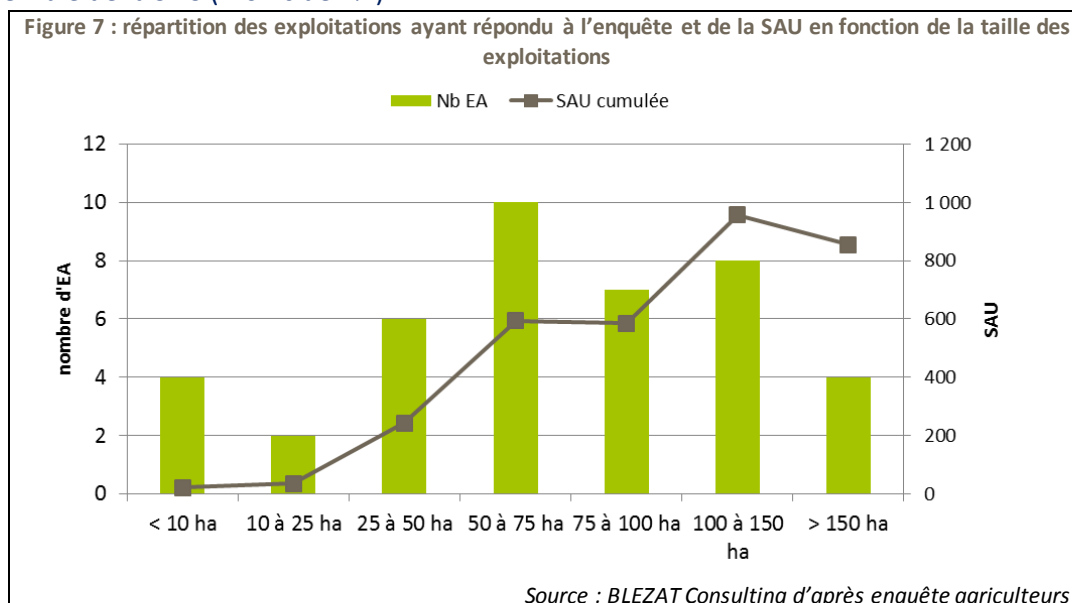
La SAU est essentiellement consacrée aux grandes cultures (94% en 2010).



Enquête BC :

La SAU cumulée des exploitations qui ont répondu au questionnaire représente 3 300 ha, soit **20% de l'ensemble de la SAU des exploitations du territoire** (16 000 ha selon le RGA). **Les répondants ont une taille moyenne supérieure à celle de l'ensemble des exploitations** : 80 ha contre 65 ha en moyenne sur l'ensemble du territoire.

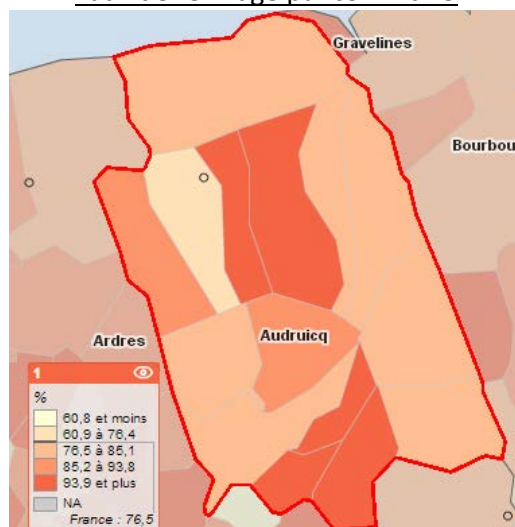
Les exploitations les plus nombreuses ont entre 25 et 150 ha de SAU. Sans surprise, les exploitations de plus de 100 ha concentrent une part importante de la SAU : elles représentent 27% des exploitations, mais 55% de la SAU. Inversement, les exploitations de moins de 25 ha pèsent peu dans l'ensemble de la SAU (moins de 2%).



4.2.3 Modes de faire-valoir

Le taux de fermage sur le territoire de la CCRA est de 86,1%, un chiffre nettement plus élevé que le niveau national (76,5%), mais similaire aux ratios départementaux (88,1%) et régionaux (87,9%).

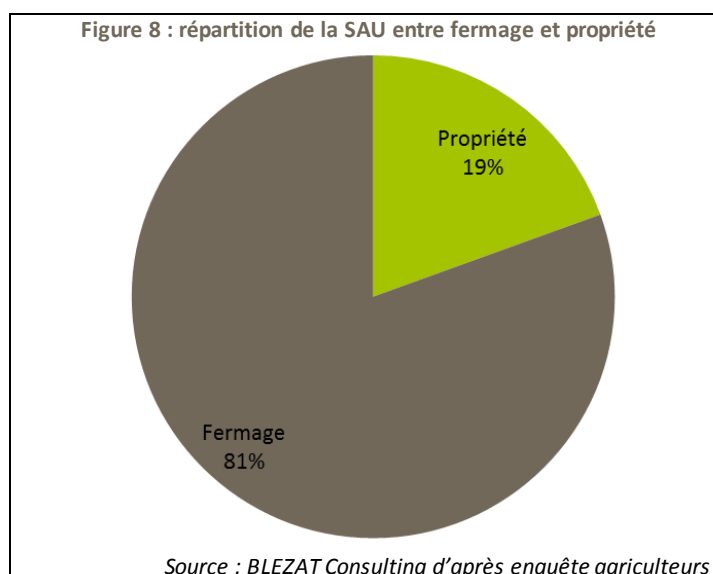
Taux de fermage par commune



Source : Agreste, RGA 2010

Enquête : Au niveau de l'échantillon enquêté, la quasi-totalité des répondants ont une part de leurs terres en fermage. En termes de surfaces, le fermage représente 81% de la SAU de notre échantillon.

Figure 8 : répartition de la SAU entre fermage et propriété



Source : BLEZAT Consulting d'après enquête agriculteurs

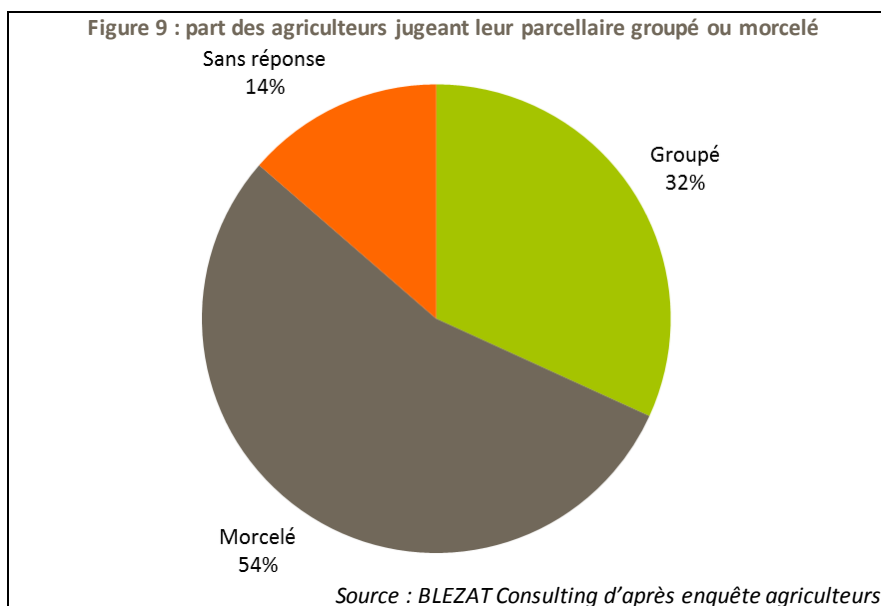
4.2.4 Structure des parcellaires

Les parcelles, sur le territoire de la CCRA, ont un historique de structuration très particulier : il s'agit de marais asséchés grâce à un réseau de canaux (wateringues). Initialement de petite taille, les parcelles ont pu être agrandies grâce à une politique de drainage avec une vague de restructuration dans les années 70. La taille de ces parcelles reste cependant petite par rapport à d'autres territoires de grandes cultures, et implique des conditions d'accès spécifique (pont).

Certains secteurs, situés en bordure des wateringues (sud-ouest, sur Nortkerque, Zutkerque...) ne dépendent quasiment pas du drainage. Les parcelles y sont de taille plus importante et de meilleure qualité agronomique. C'est aussi sur ces secteurs (et à proximité de la voie LGV) qu'ont été effectués des remembrements. Ces remembrements ont permis d'améliorer la qualité globale des parcellaires, mais présentent quelques défauts : outre le fait de n'être pas toujours bien vécus, ils n'ont pas été toujours bien réfléchis par rapport aux parcelles en pente, ce qui a des conséquences sur le ruissellement.

Enquête : Plus de la moitié des répondants déclare avoir un parcellaire morcelé. Cette situation a également été mise en avant lors des commissions communales, avec :

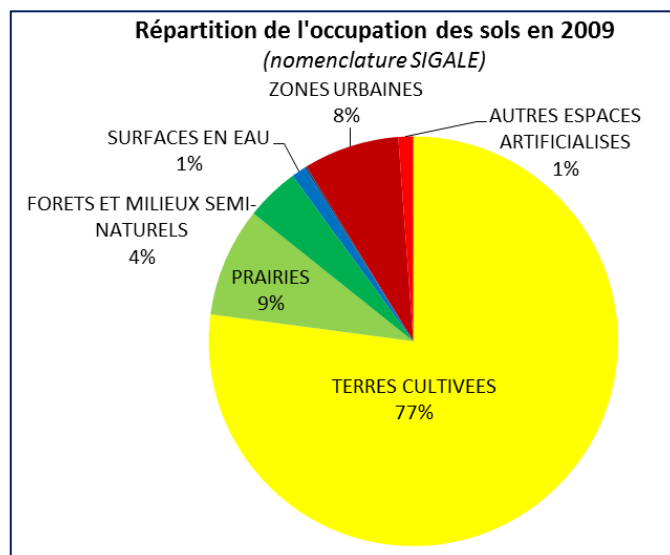
- Un « **éparpillement** » des parcelles sur plusieurs communes qui nécessite plus de déplacements, et a des conséquences à la fois en termes de temps et de conditions de travail (difficultés de circulation), mais aussi de charges (prix du carburant). L'agrandissement progressif des exploitations contribue fortement à cette situation ;
- des **parcelles jugées parfois trop petites**. Cela dépend toutefois des communes, plusieurs communes du territoire n'ayant jamais eu de remembrement. La densité du réseau de wateringues a également un impact fort sur la taille des parcelles.



4.3 Foncier

4.3.1 Occupation des sols

Comme on l'a vu précédemment, la surface agricole utile (SAU) du territoire est de 16 900 ha. Le graphique suivant permet de visualiser la place de l'agriculture au sein du territoire : environ trois quart de l'espace.



Réalisation Blezat, données Région Nord-Pas de Calais, SIGALE ®

4.3.2 Disponibilité du foncier agricole

Lors de la réalisation de l'étude, l'ensemble des acteurs interrogés ont souligné le phénomène de verrouillage du foncier sur ce territoire.

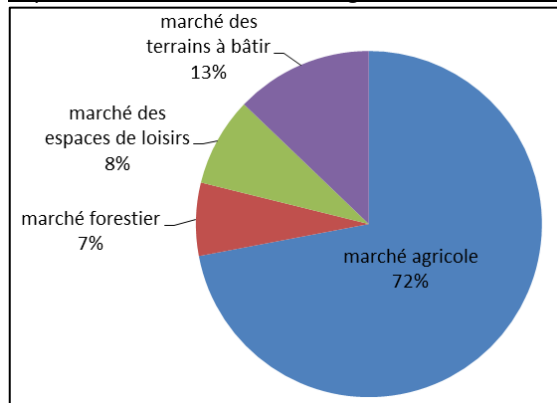
Cette pression peut être expliquée par plusieurs facteurs :

- Une demande très forte en foncier agricole, non seulement par les exploitations du territoire, mais aussi des exploitations des territoires voisins (proximité, et effet vase communicant avec la pression foncière issue des Pays-Bas, via la Belgique)
- Quelques exploitations bénéficient de capitaux « externes à l'agriculture », ce qui leur permet d'emporter les enchères et qui contribue à faire monter les prix. Les agriculteurs affichent une certaine résignation face à ce phénomène, la question reste taboue.
- Les terres de la Région d'Audruicq sont recherchées : malgré la contrainte des watergangs (voir partie 6.1), les terrains sont plats, irrigables, de bonne qualité agronomique, avec d'excellents rendements et permettant d'accueillir une belle diversité de productions.

4.3.3 Marché

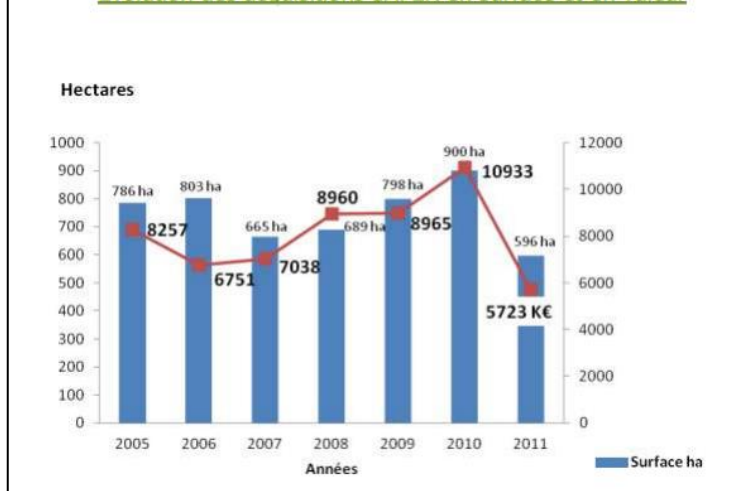
L'analyse des publications de la SAFER permet de se faire une idée des transactions à l'échelle régionale.

Répartition des surfaces échangées en 2011, SAFER



Après une reprise du marché foncier constatée en 2011, 2012 se caractérise par un marché foncier total en net repli tant sur les surfaces négociées (-12%) que sur le nombre de transactions (-10%), ainsi que sur la valeur globale (-15%).

Evolution des acquisitions SAFER en surface et en valeur



Le Marché des biens perdant ou ayant perdu la destination agricole pour des usages divers qualifié de Marché non agricole est en repli sur 2012 (-20%) et depuis 2010. Il se décompose en trois sous-marchés :

- un marché forestier stable sur 2012 mais qui inclut également les terrains en nature de landes boisées ou non.
- un marché de l'espace résidentiel et de loisirs qui reste actif, mais néanmoins en repli,
- un marché de l'espace en vue de son artificialisation (achat par les Collectivités publiques, terrain à bâtir et industriel). Ce marché voit son volume depuis la troisième année se réduire fortement, il s'élève à 930 ha (2 000 ha en 2009).

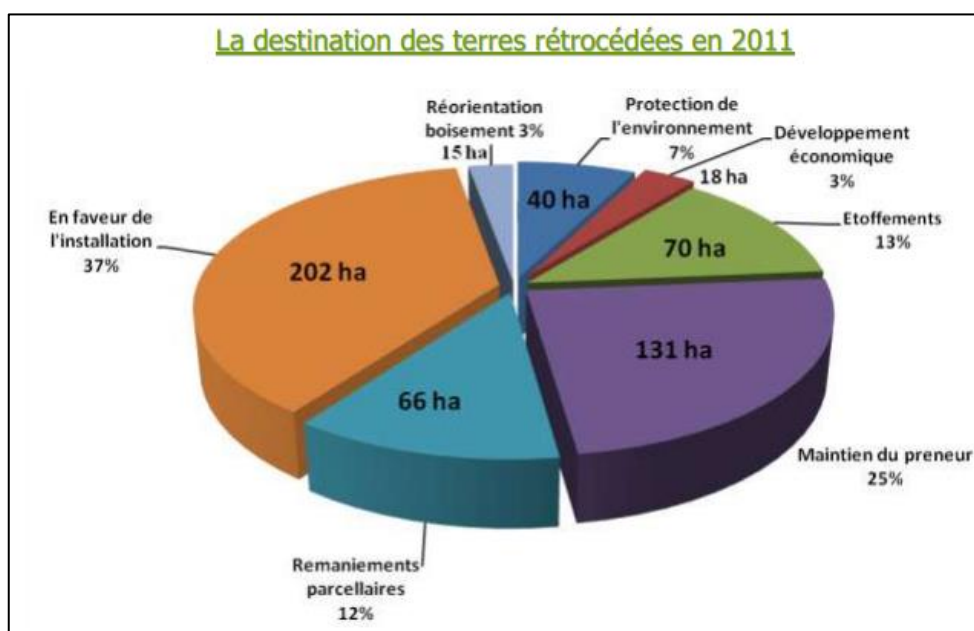
Quant au Marché agricole, les surfaces négociées ont diminué de 9%. Néanmoins, la part du marché agricole sur le marché total augmente (75 % contre 72 % en 2011) et comprend :

- les acquisitions par le fermier en place pour 4 445 ha, leur part de marché se maintient à 64% du marché agricole.
- le marché qualifié d'accessible et soumis au droit de préemption de la SAFER se contracte, il s'élève à 1 569 ha, en fort repli (-20%).
- les exemptions SAFER (vente en famille, échange...) représentent 957 ha



http://www.flandres-artoais.safer.fr/iso_album/ACTIVITE2011.pdf

A l'échelle Flandres Artois, le diagramme suivant donne une idée de la destination des terres acquises puis rétrocédées par la SAFER :



Source : <https://flandres-artoais.vigifoncier.fr/index.php?cont=main&event=page&page=observatoire-foncier>

4.3.1 Prix des terres

Le ressenti des agriculteurs est que le prix du foncier est très élevé, et ceci notamment car la disponibilité est très faible. De plus, certains « gros » acquéreurs sont accusés de faire monter les prix. Le ressenti du prix des terres peut aussi s'appliquer au tarif des locations.

Le tableau suivant indique effectivement que les secteurs des Wateringues et de l'Artois présentent parmi les prix du foncier les plus élevés de la région, sans toutefois atteindre les prix pratiqués autour de Lille et la plaine de la Lys. (attention : la concurrence entre agriculteurs n'est pas le seul facteur de hausse des prix, la pression urbaine joue aussi un rôle)

Prix des terres et prés en 2012				
Moyennes triennales (en euros courants/ha)	Terres et prés libres		Terres et prés occupés	
	2011	2012	2011	2012
Nord				
Flandre intérieure,	10 670	11 570	4 910	5 170
Flandre maritime				
Région de Lille, Pévèle	9 860	11 580	4 950	5 190
Plaine de la Scarpe	7 610	8 430	3 690	3 890
Hainaut	8 000	9 310	4 070	4 230
Thiérache	6 050	6 540	4 140	4 130
Plaine de la Lys	12 860	12 890	4 750	4 900
Cambrésis	9 730	9 700	4 170	4 220
Pas-de-Calais				
Boulonnais	7 780	8 590	4 350	4 650
Haut Pays d'Artois	9 020	10 600	4 240	4 520
Ternois	9 610	10 940	4 490	4 770
Pays de Montreuil, Bas	9 540	9 570	4 230	4 400
-Champs picards				
Artois	12 030	11 770	4 580	4 840
Collines Guinoises,	10 520	10 390	4 650	4 900
Wateringues				
Pays d'Aire, Béthunois,	10 100	11 020	4 150	4 390
Plaine de la Lys				

Source : Safer - SSP - Terres d'Europe - Scafr

D'après le bilan d'activité 2011 de la SAFER, on constate que le prix des terres libres s'établit en 2011 à 10 050 €/ha dans le Pas-de-Calais, et celui des terres louées à 4400 €/ha pour l'ensemble de la Région Nord-Pas-de-Calais (source : SAFER/SSP/Terres d'Europe/SCAFR), chiffres très supérieurs aux moyennes nationales qui s'établissent respectivement à 5430 €/ha et 3830 €/ha.

De 2004 à 2011, en euros courants, le prix des terres libres a augmenté de 48% en région contre 25% au niveau national, et pour les terres louées de 25%, ce qui correspond à la moyenne nationale.

Toujours d'après ce bilan de la SAFER, L'augmentation des prix depuis 2005 est liée à la progression des revenus agricoles et à la baisse des taux d'intérêt réels.

Les prix des biens loués sont moins soumis aux fluctuations de revenus que ceux des biens libres, et l'amplitude des variations de prix d'une année à l'autre est plus faible. En Nord Pas-de-Calais, malgré les hauts niveaux de prix du foncier, les loyers, eux-mêmes historiquement élevés, permettent un rendement locatif (loyer à l'hectare perçu l'année N ramené à un hectare de terre acheté l'année N-1) entre 3,5% et 4,5% en 2009-2011, parmi les plus élevés, la moyenne nationale étant de 1,4%.

4.1 Les bâtiments

Ce travail est réalisé pour la partie réglementaire du PLU intercommunal. Les éléments sont cartographiés sous système d'information géographique.

Le développement urbain récent a concouru à augmenter la proximité entre des sièges d'exploitations agricoles et des habitations, ce qui peut générer des tensions de voisinage (bruits, odeurs...).

Il s'agit donc de limiter au maximum la construction de nouvelles habitations à proximité des sièges d'exploitation, afin de limiter ces conflits et permettre aux exploitants d'évoluer au sein de leur outil de travail.

4.2 Bilan : Des difficultés d'installation et d'extension

L'analyse sociodémographique et foncière de l'agriculture du territoire nous permet de synthétiser quelques chiffres-clé pour le territoire de la Communauté de communes de la Région d'Audruicq :

Une agriculture compétitive et pourvoyeuse d'emplois

- Des exploitations professionnelles (21% *pluriactifs*),
- De taille moyenne : 64 ha en moyenne (50 en 2000) ; (61 ha en NPC), maxi 417ha
- Environ 430 emplois liés à la production du territoire (350 emplois agricoles, 70-80 IAA, dizaine transporteurs)

Un tissu d'exploitations pouvant être fragilisé

- Diminution du nombre d'exploitations : - 25% en 10 ans (France : -26%) entre 2000 et 2010
- Démographie :
 - o Un bon taux de reprise (28% des EA sans successeur connu contre 38% en France)
 - o Mais moins d'exploitants de moins de 40 ans (18%)
- De grosses difficultés d'installation hors cadre familial, d'accès au foncier (8% des DJA en région contre 29% en France en 2009)
- Adaptation : certains exploitants (souvent les plus jeunes) optent pour une stratégie de diversification (élevage, accueil) ou restent double actifs

→ Les enjeux à retenir pour cette approche sociodémographique sont les suivants :

- **Pérennité de l'offre : Difficultés d'implantation des porteurs de projet : Accompagner la transmission et ou la création de nouvelles activités agricoles**

→ Les pistes qui se dégagent pour l'action publique :

PLUi	• Préserver le foncier (surfaces et fonctionnalité), ainsi que les capacités de production (bâtiments d'élevage...) • Protéger les sièges d'activités et établir une distance de recul à tous les corps de ferme (quelle que soit la production, pas uniquement les installations classées) en plus de la réglementation « de base ». Cela permet en outre des possibilités d'évolution de production au sein d'une exploitation
Projet agricole	• Développer les partenariats avec les structures d'installation agricole (chambre d'agriculture et autres structures), collectifs pour l'acquisition de foncier...

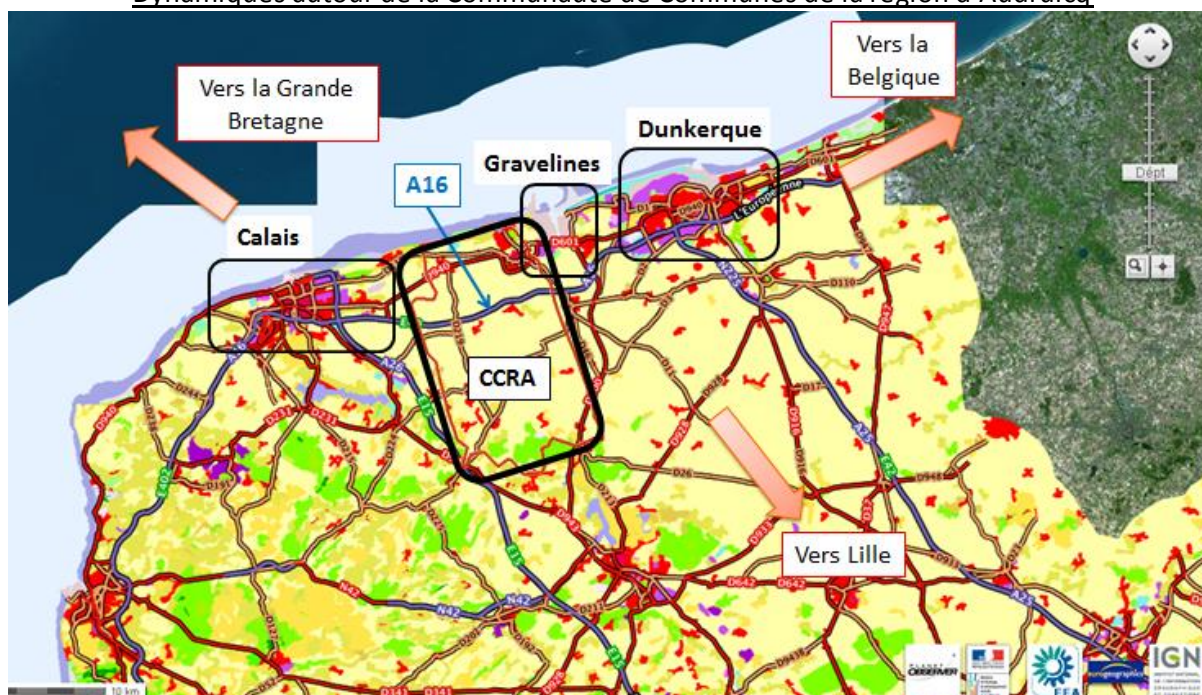
5 Evolutions du territoire et impact sur l'agriculture

5.1 Un territoire désormais sous forte influence urbaine

5.1.1 Construction du territoire

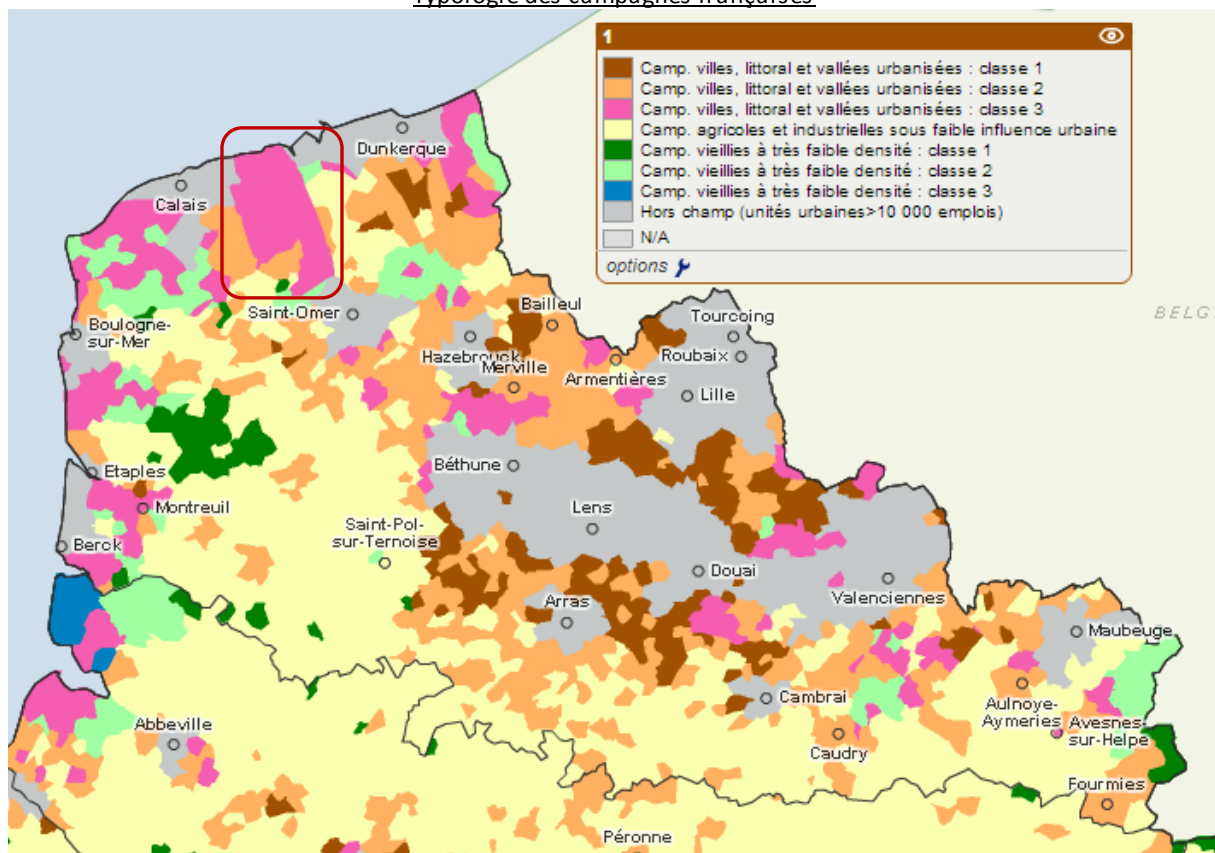
Depuis quelques décennies, le territoire a connu de profondes transformations. L'agrandissement des villes voisines, l'arrivée d'infrastructures comme l'autoroute et la LGV (1993), ont à la fois restructuré le paysage, et entraîné un développement à proximité des sites d'accès.

Dynamiques autour de la Communauté de Communes de la région d'Audruicq



Ainsi, les communes du territoire sont aujourd'hui classées par la DATAR comme « campagnes densifiées, du littoral et des vallées, à forte croissance résidentielle et à forte économie présentielle ».

Typologie des campagnes françaises

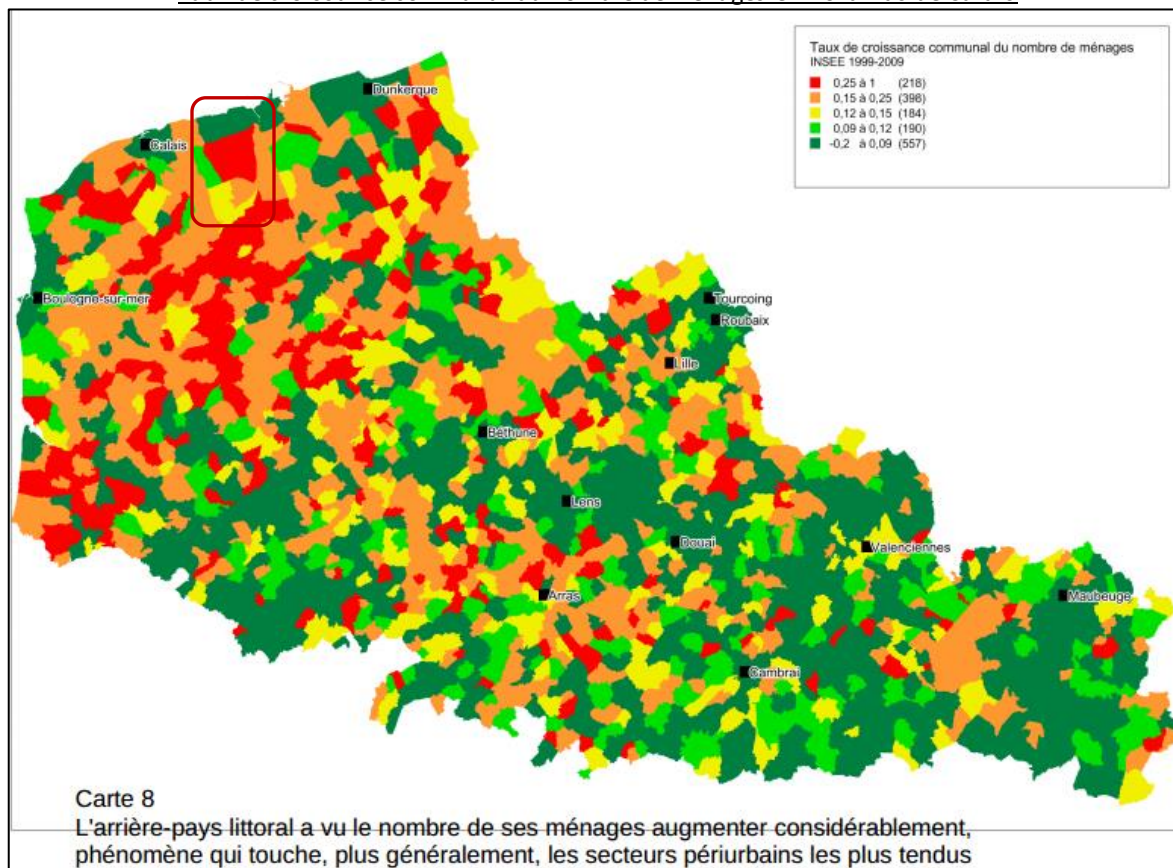


Source : Datar INRA CESAER / UFC-CNRS ThéMA/Cemagref DTMA METAFORT, 2011

5.1.2 Croissance démographique

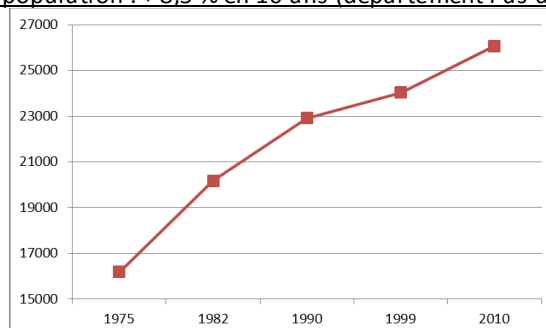
La Région Nord-Pas de Calais a connu une croissance démographique de +2,5% sur la période 1999-2009. Cette croissance est localisée en particulier sur la partie nord-est de la région, et certaines des communes de la CCRA présentent parmi les plus forts taux de progression.

Taux de croissance communal du nombre de ménages en Nord-Pas de Calais



Sur la CCRA, la population était de 16191 habitants en 1975. En 2011, elle était de 26 387 habitants, soit une progression de 63% en 36 ans. **Si l'on s'intéresse à la période 1999-2011, la progression démographique est de +8%, soit plus du triple du rythme régional.**

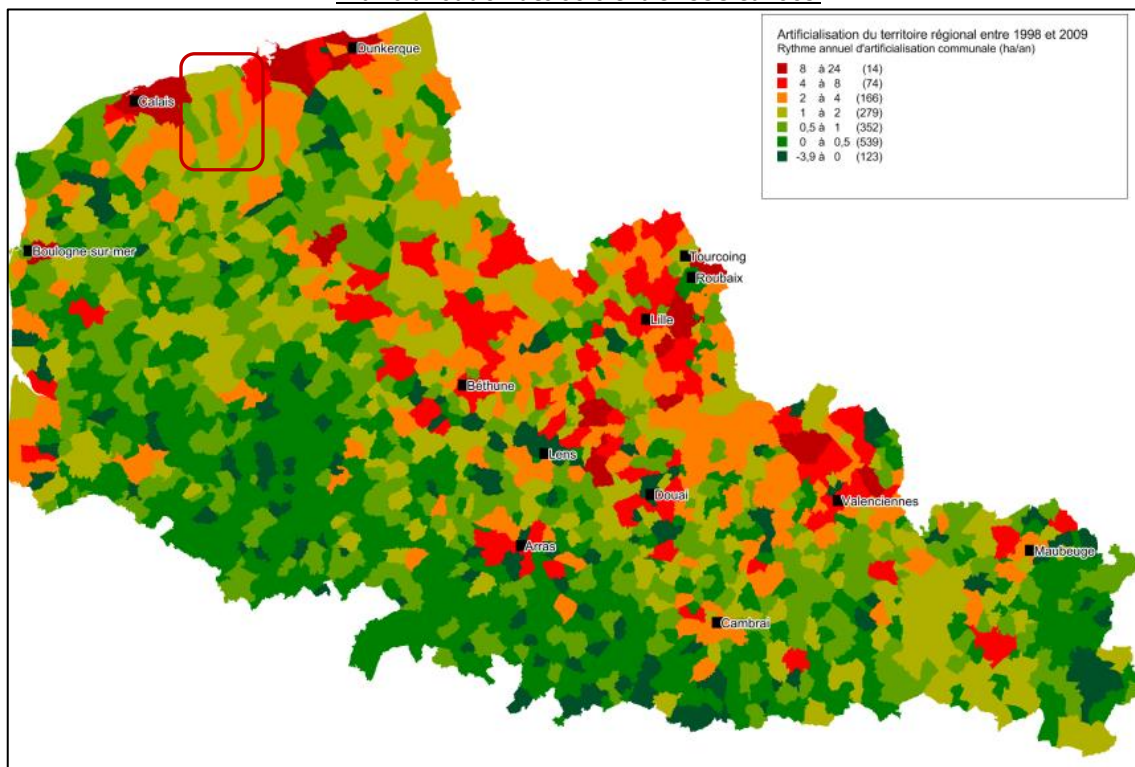
Évolution de la population : + 8,5 % en 10 ans (département Pas de Calais : + 1,4%)



5.1.3 Evolution de l'occupation des sols

La carte suivante permet de visualiser les zones où le taux d'artificialisation est élevé en région Nord-Pas de Calais. Sans surprise, c'est sur le pourtour des agglomérations que le taux est le plus élevé. L'artificialisation touche les bords de l'armature principale de la trame urbaine, mais aussi les territoires périurbains

Artificialisation des sols entre 1998 et 2009



Source : DREAL NPC, septembre 2013, http://www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/occupation_du_sol_en_nord-pas-de-calais.pdf

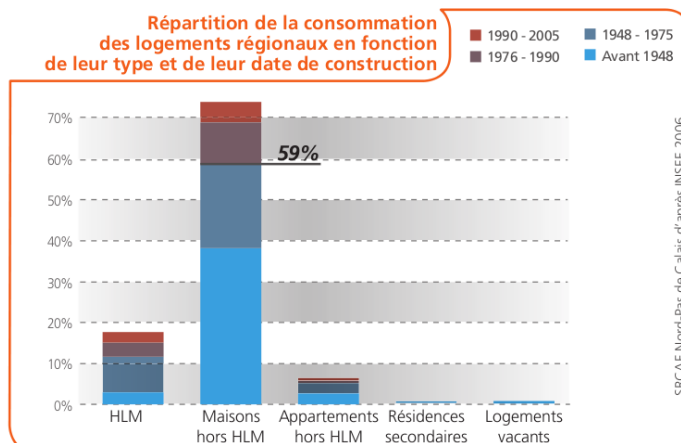
Sur le territoire de la CCRA, en 2009, l'espace agricole représente 77% des surfaces. Les terres artificialisées représentent 9% des surfaces.

Le tableau suivant indique l'évolution des surfaces sur la période 1998-2009.

type de surface	1998	2009	variation (ha)	variation (%)
surfaces agricoles	18955	18666	-289	-2%
surfaces naturelles	1137	1204	67	6%
surfaces artificialisées	1683	1904	222	13%

Source : SIGALE, analyse Blezat Consulting

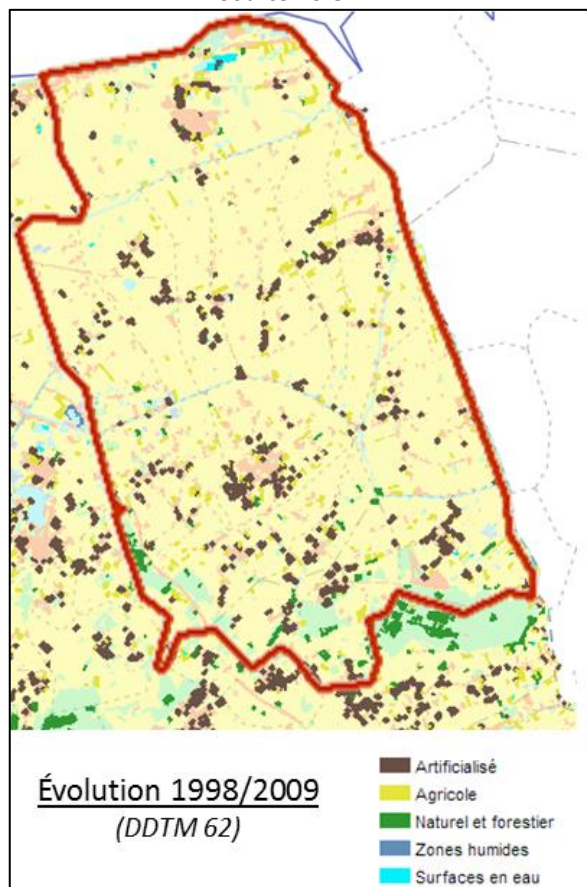
On note ainsi que les surfaces agricoles ont perdu 289 ha (2%) en 10 ans, tandis qu'à la fois les surfaces artificialisées et naturelles ont progressé. Les terres artificialisées ont progressé de 13%, mais en valeur absolue ce chiffre reste à relativiser puisqu'il ne représente que 222 ha (1% de la superficie totale).



La carte suivante permet de visualiser les sites de développement sur la CCRA. Il s'agit globalement de bourgs qui grossissent, souvent le long des rues principales. Sur la partie sud du territoire, l'artificialisation des sols peut paraître un peu moins groupée, en particulier car elle est moins contrainte par le réseau de watergangs.

Localisation des changements de destination des sols

Source : SIGALE



5.1.4 Perception de l'urbanisation du territoire par le monde agricole

L'arrivée d'une nouvelle population, engendre un certain nombre de difficulté pour le monde agricole.

De façon mathématique, la simple augmentation de la population génère une **augmentation du nombre d'usagers de la route**, qui doivent cohabiter sur de petites routes de campagne avec les engins agricoles.

Le développement du logement entraîne de même de plus nombreuses **zones mitoyennes**, générant ainsi des **risques de friction liées à la proximité** (bruit, odeurs, poussières...).

Enfin, cette **population, plus citadine**, ne connaît pas forcément les modes de fonctionnement de l'agriculture, et cela peut occasionner des tensions, des **conflits d'usage**. A noter aussi : lors des ateliers communaux, les agriculteurs ont signalé que les conflits de voisinage ne sont pas uniquement le fait de nouveaux arrivants, mais aussi l'évolution de comportements des gens « du cru ».

Enfin, certains remarquent qu'en expliquant régulièrement leur démarche, ils pouvaient limiter les tensions avec le voisinage.

La deuxième grande difficulté est liée à l'impact physique de l'évolution des infrastructures sur la **fonctionnalité agricole**.

- L'artificialisation des sols, si elle reste modérée, renforce la problématique de la disponibilité foncière, déjà fort prégnante (*voir partie 4.3*). Les parcellaires, déjà morcelés (jeu des reprises des terres), risquent de l'être davantage.
- La circulation peut aussi être rendue délicate : Les parcelles, déjà isolées par les canaux notamment, peuvent voir leur accessibilité réduite si certains ponts sont supprimés. Par ailleurs, les automobilistes sont très exigeants sur la propreté de la chaussée, qui doit être nettoyée le plus tôt possible (en période de ramassage des betteraves, de la chicorée notamment).

Tout cela a pour conséquence de générer pour l'exploitant des tâches et du temps passé supplémentaires, ainsi que du stress.

Enquête : Perception de l'urbanisation du territoire

19 exploitants sur les 44 n'ont pas exprimé d'opinion sur leur perception de l'urbanisation du territoire. **Ceux qui ont répondu expriment des inquiétudes par rapport au développement de l'urbanisation, qui a des conséquences directes sur l'activité agricole :**

- Imperméabilisation des sols et difficultés renforcées d'écoulement des eaux ;
- Arrivée de nouvelles populations de néo-ruraux qui créent des difficultés de cohabitation, et un phénomène de cité-dortoir ;
- Difficulté d'accès à certains terrains agricoles avec la construction de maisons en bord de route ;
- Perte de surfaces cultivables ;
- Morcellement des exploitations agricoles.
- Source de spéculation foncière.

Les exploitants souhaitent voir cette urbanisation mieux maîtrisée (voire stoppée pour quelques-uns), avec une **concentration de l'habitat près des centres-villes**. Il faudrait expliquer aux nouveaux arrivants les contraintes du monde rural et de l'activité agricole.

5.1.5 Parcelles stratégiques pour l'agriculture

Les aménageurs se posent régulièrement la question de savoir quelles sont les parcelles stratégiques pour l'agriculture, en termes de qualité agronomique, de propriété, de proximité à l'exploitation...

Les critères sont variables selon le type de système en place. Ce qu'il est important de voir, c'est la possibilité d'évoluer au sein de son activité agricole, ne pas fermer de portes.

Pour les élevages, ce sont souvent les parcelles proches du siège qui sont importantes, et un accès maintenu jusqu'aux bâtiments de stabulation. Pour les parcelles de fauches, on privilégiera des terrains plats et mécanisables (relativement accessibles sur le secteur).

Concernant le maraîchage, on observe souvent une surface d'exploitation restreinte : le moindre hectare peut donc être stratégique en termes de rentabilité d'exploitation.

Pour les grandes cultures, même si la qualité agronomique est importante, la fonctionnalité des parcelles (taille, accessibilité) prendra souvent le pas en termes de hiérarchisation des enjeux. Et de façon globale, la taille du parcellaire de l'exploitation ne doit pas descendre en dessous d'un certain

seuil afin de garantir d'une part la rentabilité économique et d'autre part d'assurer les rotations parfois longues.

5.2 Un monde agricole lui-même en évolution

Face à son environnement en mutation, le monde agricole évolue lui-même :

Comme on l'a vu (*partie 4.1*), le **nombre d'exploitations et d'agriculteurs est en baisse** (divisé par 2 en 25/30 ans). **L'agriculteur est donc de moins en moins visible**, au sein d'une population qui augmente. Certaines municipalités, par exemple, n'ont plus de représentant agricole au sein du conseil municipal. Parfois, les exploitants qui travaillent sur place ne sont pas originaires du secteur : on ne sait plus exactement à qui on a affaire. Le nombre d'élevage a aussi diminué. L'élevage, avec ses horaires réguliers, permettait aussi une certaine proximité avec la population. C'est beaucoup moins le cas, d'autant plus lorsque la production est hors sol.

Les engins agricoles sont de plus en plus gros, de plus en plus impressionnants. Et si les techniques sont de plus en plus pointues (types intrants, dosages, dilution, choix variétés...), cela occasionne des interrogations (voire des suspicions) de la part des néophytes : si l'on ne sait pas que les doses sont diluées, on imagine que plus les passages sont nombreux, plus il y a de produits épandus. D'ailleurs, la suspicion est renforcée par des pratiques surprenantes : travaux de nuit, le week-end... Là encore, si l'on ne sait pas que l'efficacité est meilleure sur ces plages horaires, dans ce cas-là « c'est qu'ils ont quelque chose à cacher ». Les travaux du week-end sont liés à des impératifs climatiques (faible laps de temps pour être efficace) ou à des contraintes des collecteurs (circuit).

Tous ces éléments rendent auprès du grand public l'agriculteur plus distant, ils permettent de véhiculer la pensée « agriculteur=pollueur », et il est perçu comme une entrave à la circulation et au bon fonctionnement du territoire. Cette méconnaissance entraîne donc de la méfiance.

5.3 Enjeux :

<u>Un territoire qui évolue :</u> - Développement des villages, des infrastructures - Urbanisation : + 220 ha soit 13 % d'artificialisation en 10 ans (1998-2009) <i>soit 1% du territoire</i> - Croissance démographique (+ 8 % en 10 ans <i>(et +50% en 30 ans)</i>) - Localisation : impact fort des sorties d'autoroute → Un territoire sous influence urbaine « campagne densifiée », qui n'est plus uniquement agricole	<u>Conséquences sur l'agriculture</u> → Relations de voisinage : - Une nouvelle population, plus nombreuse et moins rurale - Plus de zones mitoyennes = plus de zones de friction - Plus de circulation → Fonctionnalité agricole : - Moins de disponibilité foncière - Un parcellaire morcelé - Une circulation plus délicate → Tâches et temps passés supplémentaires
---	---

<u>Une agriculture qui évolue</u> - De moins en moins d'agriculteurs (divisé par 2 en 25/30 ans) - Moins d'élevage - Des engins de plus en plus gros - Des techniques de plus en plus pointues (types intrants, dosages, dilution, choix variétés...) - Travaux la nuit (efficacité des produits renforcés) et le week-end (impératifs climatiques et collecteurs)	<u>Conséquences sur les habitants</u> - Moins de présence, de visages connus - Des engins de plus en plus impressionnants - Des travaux non compris (agriculteur = pollueur?) - Travail de nuit : des choses à cacher! → Méconnaissance et méfiance
--	--

→ Les enjeux à retenir pour cette approche foncière sont les suivants :

- Cohabitation et relations avec la population non agricole
 - En aménagement : maîtrise de l'expansion urbaine, ne pas laisser se développer le phénomène de mitage
 - Pour la circulation
- Valorisation de l'image de l'agriculture et reconnaissance de son rôle dans le développement (toujours en cours!) du territoire

→ Les pistes qui se dégagent pour l'action publique :

PLUi	<u>Aménagement</u> : - Protection du foncier agricole (surfaces et fonctionnalité : ne pas remettre en cause les accès aux parcelles, conserver les chemins d'accès, possibilité de schéma) - Périmètres autour des sièges d'exploitations (quelle que soit la production) - Changement de destination des bâtiments (à définir) <u>Circulation</u> : - Création d'aires de croisement / refuges - Aménagements urbains à privilégier (ronds-points, ponts...)
Projet agricole	<u>Circulation</u> : Dialogues avec les « aménageurs » (notamment CG) pour adapter les routes <u>Image</u> : - Guide de circulation agricole (présentation des engins, période d'utilisation...) - Idées : charte de bonnes pratiques, fêtes des voisins... - NB : besoin de propositions de la part de la profession agricole. Les exploitations en grande filière peuvent présenter les engins agricoles, la filière... (à la ferme ou au comice)

6 Potentialités naturelles et anthropiques du territoire

Le territoire de la Région d'Audruicq présente de nombreuses spécificités qui en font un environnement de travail agricole très particulier.

On abordera ici d'une part le contexte naturel et l'adaptation de l'Homme à ce milieu, ainsi que les diverses problématiques de développement durable qui se posent aujourd'hui.

6.1 Les Wateringues : un territoire artificiel, patrimonial

Le territoire de la Région d'Audruicq s'inscrit dans la Région des Wateringues, c'est-à-dire le delta de l'Aa, d'une surface globale de 85 000 ha.

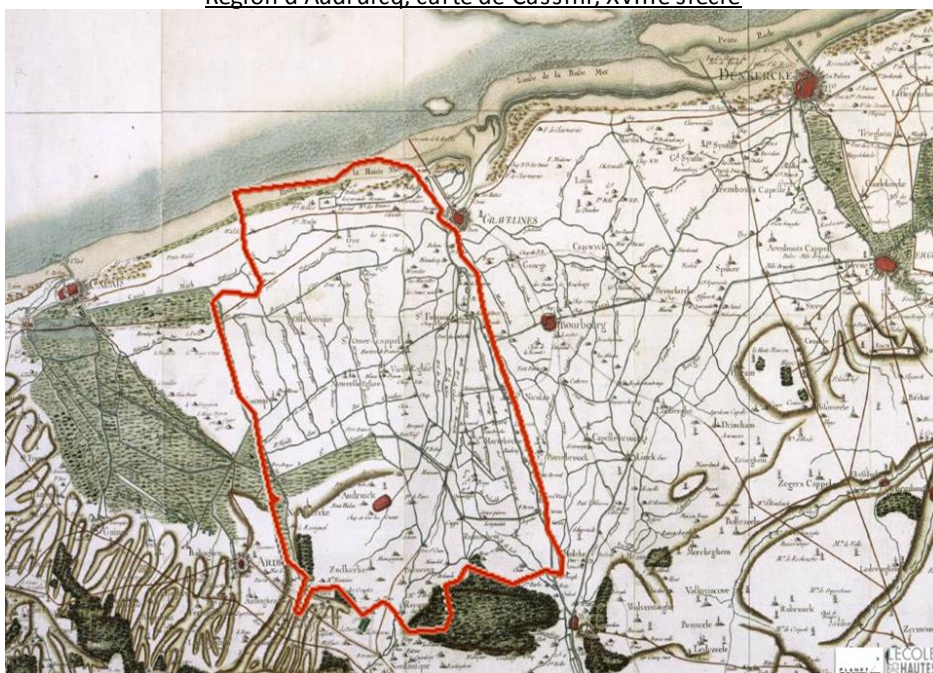
Historiquement, le territoire de la Région d'Audruicq est un marais qui a été asséché à partir du XII^e siècle (voir partie 6.1).

Le Delta de la Aa vers 800 après JC, d'après J. Malbrancq



Le territoire s'est alors développé avec la formation champs et de villages sur les points hauts.

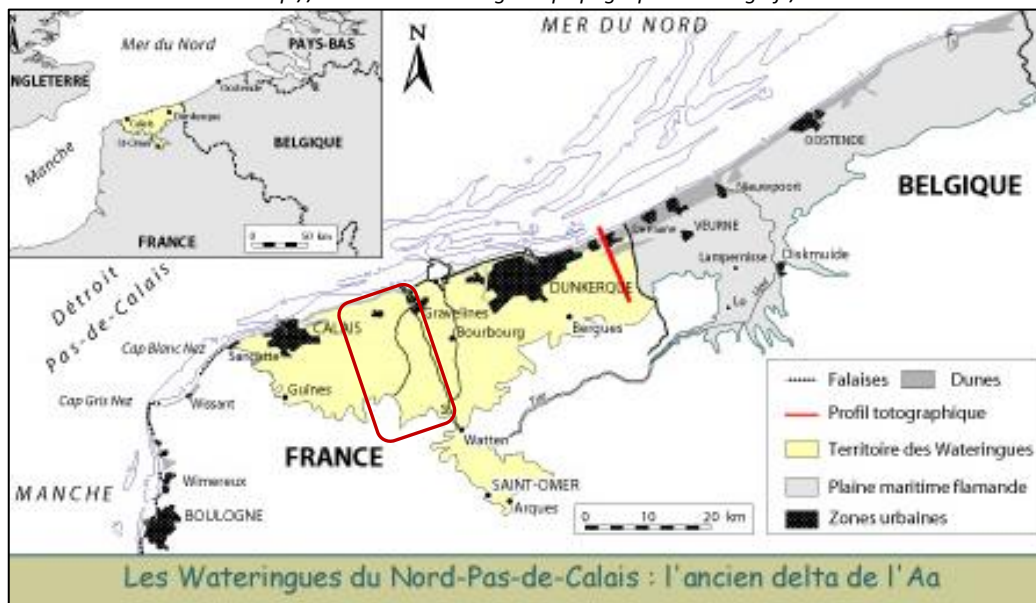
Région d'Audruicq, carte de Cassini, XVIII^e siècle



Au début du XXe siècle, le territoire était donc tourné vers l'agriculture, avec des surfaces de culture, de l'élevage, et une spécialité de chicorée (séchoir traditionnels).

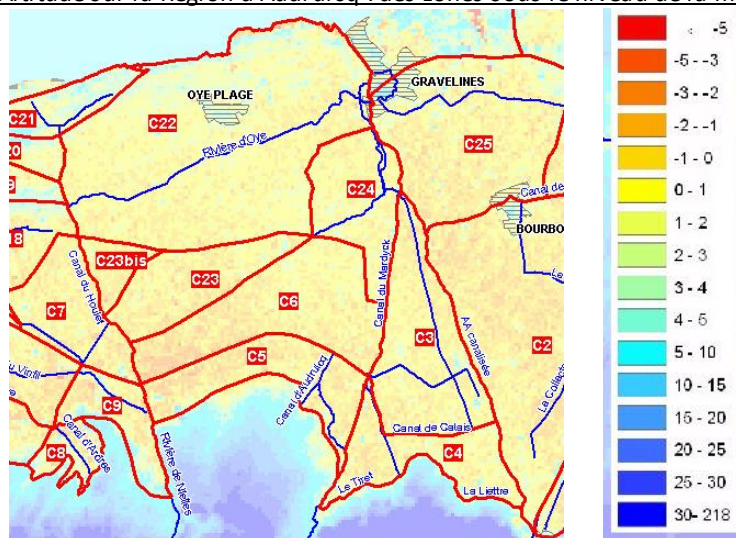
Les Wateringues du Nord-Pas de Calais

<http://institutionwateringuesnpc.pagesperso-orange.fr/>



Les Wateringues résultent d'un aménagement des marais, entamé depuis XIIe siècle, avec un assèchement progressif grâce à la mise en place d'un système de canaux, d'écluses, de digues et d'évacuation à la mer.

Altitude sur la Région d'Audruicq : des zones sous le niveau de la mer



L'augmentation de taille des parcelles, combinée à la mécanisation, ont donné à l'agriculture son visage actuel, tourné vers les grandes cultures intensives.

- De plus, depuis les années 1970, les pompes de relevage à la mer ont mis un terme aux inondations régulières du secteur, sécurisant les récoltes.

Désormais, les 3 maillons essentiels que sont le drainage, le bon fonctionnement des watergangs et l'évacuation de l'eau à la mer assurent la fonctionnalité actuelle du territoire.



La gestion est assurée à plusieurs niveaux :

- Pour l'évacuation de l'eau à la mer, c'est l'**Institution des Wateringues**, créée en 1977, qui est responsable des pompes de relevage.
- Les Voies Navigables Françaises (**VNF**), sont responsables de l'entretien des grandes artères, comme le Canal de Calais et de l'Aa.
- Pour la gestion des plus petites artères, les canaux, l'entretien se fait historiquement par les **sections de Wateringues** (associations forcées de propriétaires). Il existe 8 sections en Pas de Calais et 4 sections dans le Nord. Sur le territoire de la région d'Audruicq, on retrouve les **1^{ère} et 2^{ème} sections du Pas de Calais**. Parmi les fonctions des sections, on retrouve l'entretien des émissaires, l'évacuation de l'eau pendant les grandes crues, la réalimentation des watergangs l'été (irrigation, abreuvement bétail)
- Enfin, les **agriculteurs** exploitants sont responsables de l'entretien du réseau secondaire, c'est-à-dire les fossés entre leurs parcelles.

Dans les faits, la gestion s'avère compliquée car un grand nombre de paramètres sont à prendre en compte

- **Quantité de canaux à entretenir et diversité des travaux nécessaires** : dragage des fonds, fascinage des berges, mise en place et renouvellement des pompes, construction de ponts, d'écluses, étanchéité (pour avoir de l'eau dans les zones hautes sans noyer les zones basses)... L'ampleur du réseau à entretenir entraîne des difficultés pour les gestionnaires à assurer le bon état des watergangs (ce qui débouche sur les questions financières...). Les sections imagent cette problématique : « 150 km à renouveler, 1 km de budget /an »...
- **Divergence des intérêts des usagers** : si, en général, en hiver, les usagers s'entendent sur le besoin d'évacuer l'eau des parcelles, en revanche en été on peut observer des divergences de besoins (besoin d'eau pour les cultures irriguées, ou au contraire pour d'autres productions sèches...). Les conflits peuvent exister entre agriculteurs, mais aussi avec d'autres usagers, comme avec les VNF qui souhaitent maintenir un niveau suffisant pour laisser passer les péniches (ce qui débouche sur la question de l'entretien des canaux par les

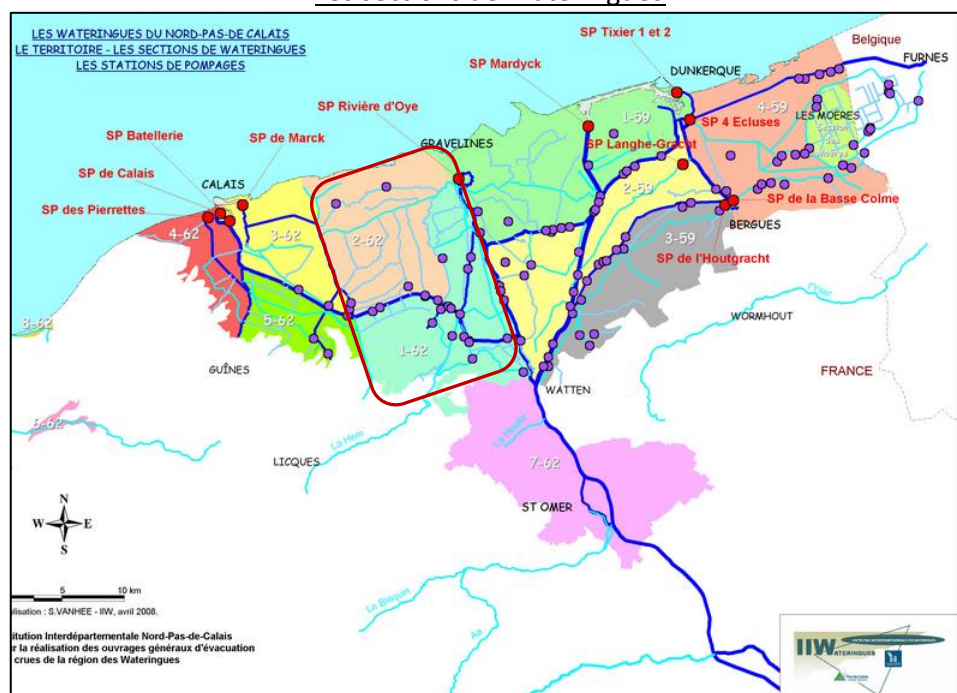
VNF...). Par ailleurs, les riverains, qui doivent réglementairement laisser la servitude pour l'entretien des watergangs, sont parfois réticents (voire parfois ont oublié cette règle). Certains propriétaires refusent par exemple le nettoyage des berges en déclarant que « c'est la nature », ce qui entraîne des dégradations du réseau et une augmentation de la population des nuisibles que sont les rats musqués.

- **Ressources financières limitées** : les ressources financières sont assurées par les usagers (propriétaires privés, agriculteurs, et collectivités). Les subventions départementales ont été supprimées en 2008.

Fonctionnement des structures dédiées :

Les sections sont les unités de gestion locales. Elles ont en charges les travaux tels : le curage, le fascinage, le faucardage, le débroussaillage, l'entretien des pompes, l'entretien des écluses. Elles assurent par ailleurs un service de proximité dans le cas de problématiques ponctuelles (exemple : inondations).

Les sections de Wateringues



On en retrouve 2 sur le territoire de la CCRA, qui ont opté pour des modes de fonctionnement différents :

- **1^{ère} section des Wateringues**
 - Fonctionnement : en autonomie, avec matériel propre et salarié
 - Réseau : 270 km de linéaire
 - Budget : 550 000 € (2013)
 - Ressources : taxe propriétaires (de 27 €/ha à 36,61€/ha), avec un coefficient 8 pour la voirie publique.
 - Dépenses : achat matériel, personnel, travaux. 10% Institution des Wateringues ; 9% électricité (pompes). Environ 8 km de réseau curé annuellement.
 - Difficultés :

- Les watergangs de la 1^{ère} section du Pas de Calais sont passés sous la réglementation des cours d'eau suite à l'élaboration d'un Plan Puriannuel de Gestion (PPG). Elle connaît ainsi, outre les exigences primaires de la section, la nécessité de respecter un grand nombre de normes environnementales (avec une multiplicité des interlocuteurs), ce qui peut entraîner des retards de travaux, voire en pénaliser certains (demandes antagonistes).
- Difficultés de communication auprès de ses adhérents
- Projets / besoins :
 - Rénover les pompes sur le bassin nord, si possible plus économes en énergie
 - Embaucher un deuxième technicien
 - Idée de réalisation d'une fiche technique
 - Souhait de travailler sur l'écluse d'Hennuin pour la problématique de l'embouchure de l'Hem
 - Besoin d'un accès au service de déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT), pour mieux s'adapter aux travaux à venir
 - Besoin de faire respecter les servitudes par les propriétaires
- **2^{ème} section des Wateringues**
 - Fonctionnement : en partenariat avec les sections 3, 4 et 5, au sein de l'Union des Wateringues. L'administratif et le technicien sont mutualisés, et les travaux sont délégués à des prestataires.
 - Réseau : 190 km de linéaire
 - Budget : environ 350 000 € (le budget est travaillé à l'échelle de l'Union)
 - Ressources : taxe propriétaires (de 31 €/ha), avec un coefficient 8 pour la voirie publique (qui devrait passer à 9 prochainement)
 - Dépenses : travaux prestataires, salaires (secrétaire, technicien, comptable à l'échelle de l'Union des Wateringues). 9% Institution des Wateringues ; 6% électricité (pompes). Environ km de réseau curé annuellement.
 - Difficultés : l'Union des Wateringues défend le fait que les watergangs ne sont pas des cours d'eau : il s'agit d'un réseau hydraulique qui maintient le territoire hors d'eau, il doit donc rester fonctionnel avant tout.
 - Projets / besoins :
 - Une reconnaissance du service rendu à la collectivité, et en particulier par les agriculteurs : un projet de communication. Par exemple : expliquer qu'un fort coefficient de marée est positif car il permet de vider le réseau lors de la marée basse.
 - Besoin de faire respecter les servitudes par les propriétaires, avec la collectivité qui doit jouer son rôle de gendarme
 - Besoin d'un lieu de dépôt pour les boues de curage (pas très propres à cause des déchets)

Les deux structures expliquent qu'elles ont des difficultés à satisfaire leurs usagers, car leurs ressources ne permettent pas de traiter l'ensemble du réseau en une seule campagne. On assiste parfois à des mécontentements des usagers, qui ne voient pas de résultats directs alors qu'ils payent une redevance conséquente à leur échelle.

Des questions se posent sur la gouvernance, face à la nouvelle loi sur la « modernisation de l'action publique territoriale et affirmation des métropoles », qui affecte aux EPCI (établissements de coopération intercommunale, ici : la CCRA) la compétence de la gestion des cours d'eau. La problématique se pose à 3 niveaux :

- peut-on définir les watergangs en tant que cours d'eau ?

- quelle légitimité technique et quelles ressources financières ont les EPCI ?
- quelle réactivité de l'administration face à des problèmes nécessitant une intervention immédiate, lors de week-end... ?

Les deux structures expriment par ailleurs une inquiétude face à la prochaine évolution de la taxe allouée à l'Institution des Wateringues : celle-ci devrait doubler. Les gestionnaires se trouvent donc partagés entre l'augmentation de la taxe des usagers (déjà perçue comme fort élevée), et la réduction du linéaire entretenu annuellement (déjà perçu comme insuffisant aujourd'hui).

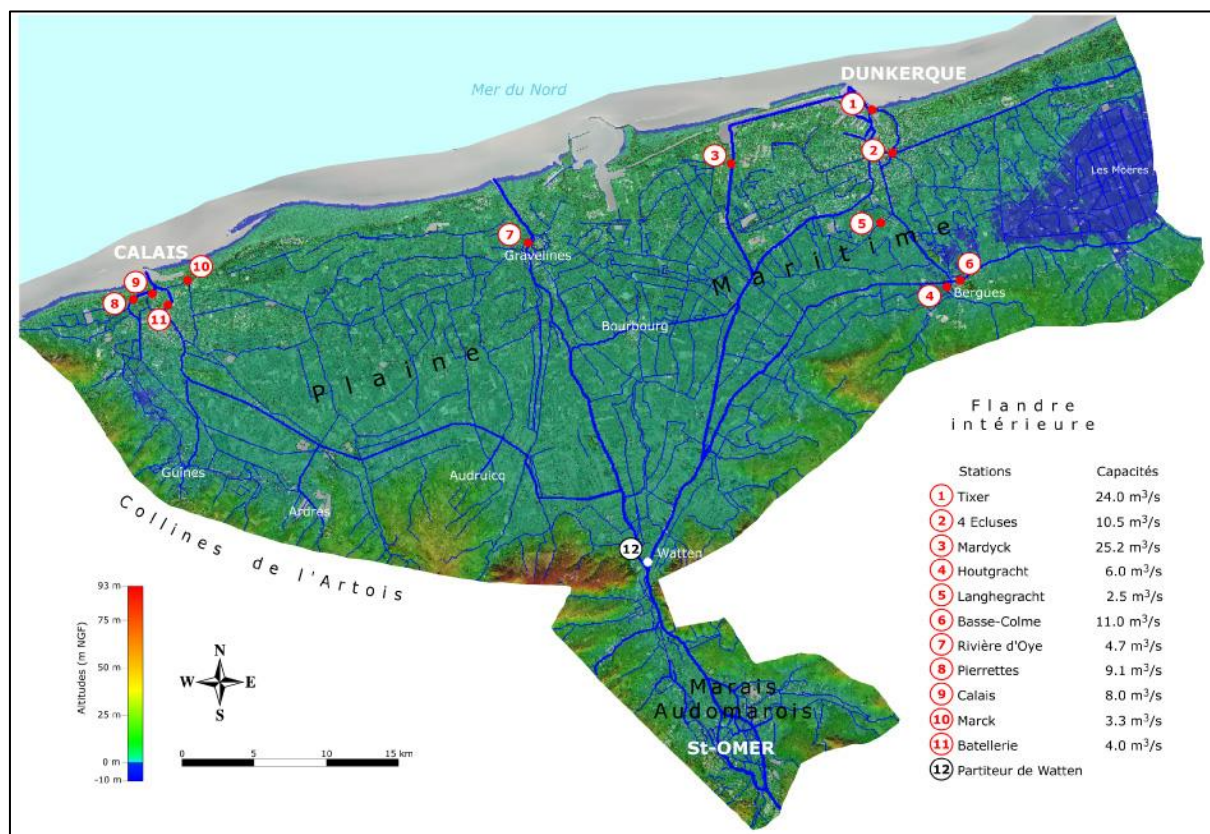
L'institution des Wateringues gère la partie aval du réseau, avec les pompes à la mer.

- Budget : 25 000 000 Francs / 4 700 000 €
- Ressources : 20% CT ; 28% privé ; 52% agriculture
- Dépenses : 80% fonctionnement / 20% investissement

(source : <http://institutionwateringuesnpc.pagesperso-orange.fr/>)

Les besoins sont tournés vers le remplacement des pompes actuelles, qui connaissent des difficultés de fonctionnement (exemple de Gravelines : le voyant passe au vert sur la console (ce qui signifie que la porte est ouverte), mais en réalité la porte n'est ouverte que de quelques centimètres).

Capacités de pompage des pompes à la mer et altitudes



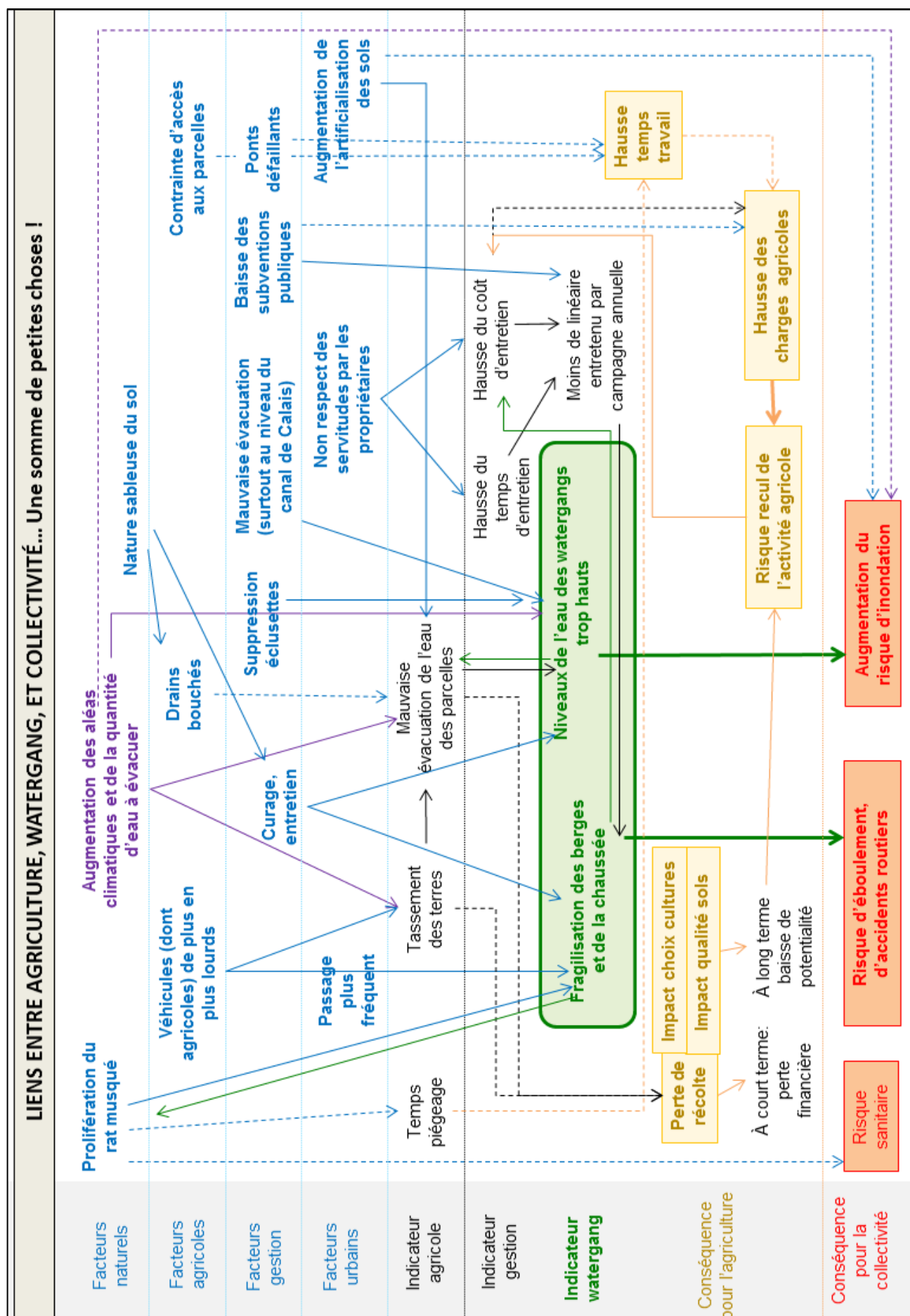
Les nombreuses difficultés engendrent des tensions sur l'entretien, avec des agriculteurs mécontents du budget consacré et des résultats qui ne paraissent pas toujours à la hauteur des investissements :

- Des revendications du milieu agricole pour mieux prendre en compte l'eau sur le territoire :
 - Des agriculteurs qui ont l'impression de **payer pour tout le monde**
 - Une **réglementation** pas toujours appliquée (application des servitudes...) ni toujours satisfaisante (cf. rat musqué et interdiction de la lutte chimique,
 - L'impression que les gens ont oublié l'histoire du site et le fait qu'on soit sur un territoire totalement anthropisé
- Un milieu agricole qui s'interroge sur des choix de gestion passés :
 - Agrandissement des parcelles (fossés comblés), état du drainage, tassement des terres
 - Gestion du réseau secondaire
- Une problématique de l'eau qui dépasse le seul monde agricole :
 - Problématique d'inondations de la Hem
 - Problématique de défense face à la submersion marine
 - Lutter contre la prolifération du rat musqué
 - Des choix de gestion importants réalisés en grande partie en dehors du territoire (VNF, SRCE, Institution des Wateringues...)

→ La question de réduction des risques ne se limite pas à la problématique d'entretien et doit être transversale à toute la politique d'aménagement

Le schéma suivant se propose de mettre à plat l'ensemble des facteurs impactant l'état des wateringues (incluant d'un côté l'état des berges, et de l'autre le niveau d'eau dans les canaux).

- On distinguera divers types de facteurs (naturels, agricoles, gestion, urbanisation).
- On propose aussi de visualiser les impacts du mauvais état du réseau à la fois sur l'agriculture et sur le grand public.



Quelques éléments sur le drainage :

- Un aménagement qui a permis la mise en place de l'agriculture telle qu'on la connaît aujourd'hui : Le drainage fait partie des aménagements réalisés pour améliorer le potentiel cultural des parcelles. Dans les années 1965-1970, un plan de restauration a été engagé pour remettre en état l'ensemble du système de watergangs. A l'époque, les parcelles étaient encore de petite taille, sous forme de billons (20m x 50 à 100 m), et probablement sous un mode de production tel que le marais de St Omer aujourd'hui. L'agrandissement des parcelles a été permis par la mise en place des premiers drains.
- Un fonctionnement du drainage spécifique à la région des Wateringues : Sur ce territoire, il faut aussi s'assurer que l'eau du drainage sera évacuée par les watergangs. Le parcellaire et la topographie impliquent de poser les collecteurs à des endroits définis, ce qui implique par ailleurs que le drainage individuel n'est pas toujours possible. Plusieurs étapes sont nécessaires à la mise en place des drains : les études préalables (pédologie, topographie) sont réalisées par l'ASADI. Cette structure s'occupe par ailleurs du suivi du chantier (avec un géomètre) et peut se positionner en tant que relais auprès des banques et des financeurs potentiels. Les travaux de drainage sont eux-mêmes réalisés par des entreprises spécialisées
- Quelques difficultés ont été repérées lors d'un diagnostic réalisé en 1999 sur l'état du drainage sur le territoire de la Région d'Audruicq :
 - **Tuyaux et collecteurs constamment sous l'eau** : Le niveau parfois insuffisamment bas dans les réseaux de watergangs ne permet pas d'évacuer l'eau des parcelles. Ce niveau peut être lié à divers paramètres : pluviométrie, mauvaise évacuation des watergangs par les canaux (eux-mêmes parfois insuffisamment dragués)
 - **Installations vieillissantes qu'il faut entretenir** (coûts élevés de l'entretien, oxydation, remplacement des filtres...). Le fonctionnement des drains est lié à la qualité des filtres installés, qui évitent que ceux-ci ne soient bouchés par le sable (sables fins et pissards). Ces filtres doivent être renouvelés lorsqu'ils ne sont plus opérationnels, mais cela implique de nouveaux travaux. Divers types de filtres ont été utilisés dans les drains et présentent des qualités variables :
 - Filtres en tourbe et paille : décomposition en quelques années
 - Filtres en coco réputés imputrescibles : décomposition en 10 à 15 ans : le plus utilisé en 1999
 - Filtres synthétiques : pas de dégradation, mais le sable passe parfois.

Enquête :

L'eau est une question centrale pour les agriculteurs du territoire :

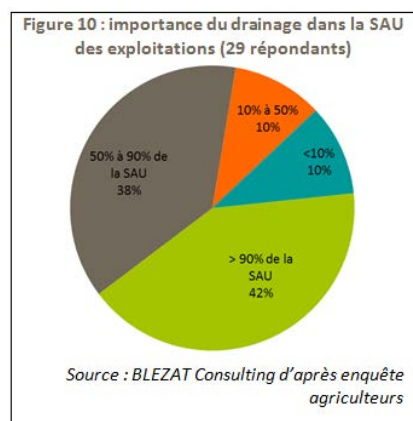
75% de l'échantillon rencontre des problèmes liés à l'eau dus à :

- l'entretien des wateringues ;
- des fossés non curés, ou qui ont été rebouchés ;
- l'imperméabilisation des sols, conséquence de l'urbanisation et de certains aménagements (ligne TGV).

85% des répondants ont des terres drainées, et cela représente plus de 2 000 ha de SAU (soit au moins 60% de la SAU des exploitations de l'échantillon). **Le drainage est un point central pour les cultures du territoire** : cela concerne la majeure partie des parcelles des exploitations.

A l'heure actuelle, les **deux tiers des exploitants qui ont des terres drainées rencontrent des difficultés avec le drainage** (voir paragraphe précédent).

Environ la moitié des répondants pratiquent l'irrigation. Ils le font en général sur une petite partie de leurs terres (10 à 20% des surfaces), bien que la majorité des terres soient irrigables.



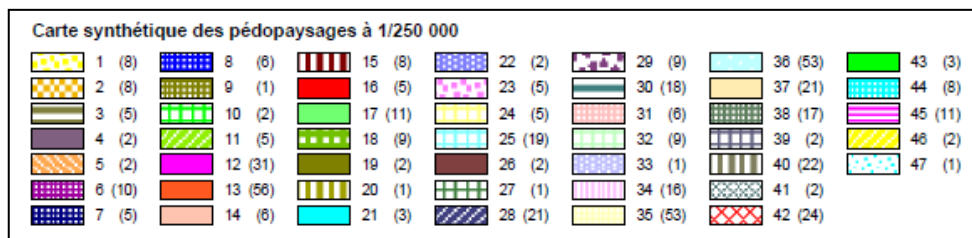
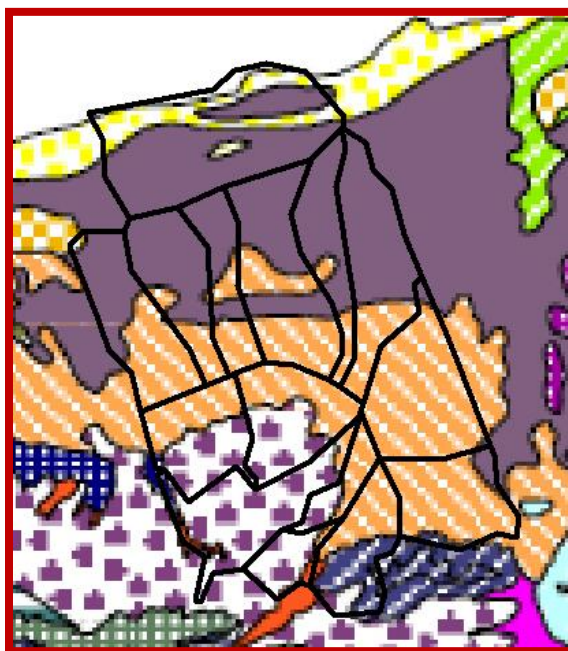
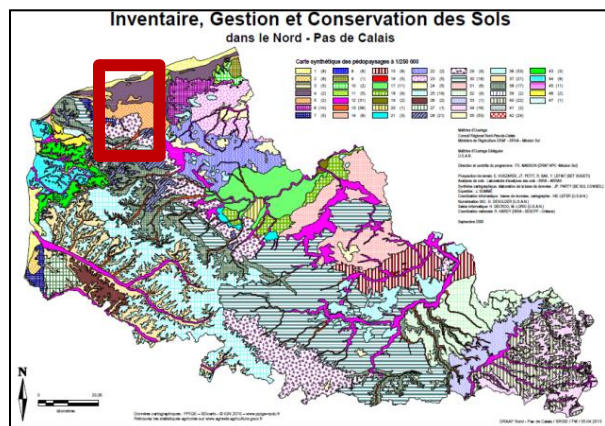
6.2 Les sols et la qualité agronomique des terres

6.2.1 Description pédologique des sols

On sait déjà, grâce aux rendements moyens (plus de 95 q/ha en blé), à la diversité des cultures présentes, aux prix du foncier agricole, que les sols sont de bonne qualité. Les exploitants parlent de sols légers ou équilibrés avec de la matière organique et des minéraux fertiles (limons).

Les documents suivants permettent d'enrichir la connaissance des sols.

Carte des pédopaysages du Nord-Pas de Calais (source DRAAF)



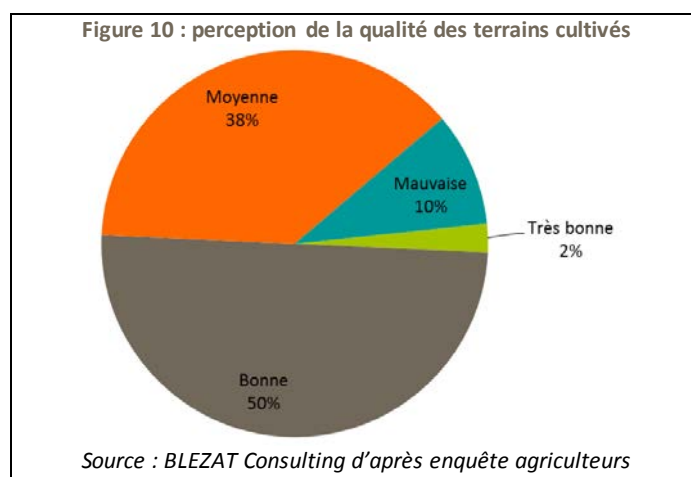
On retrouve sur le territoire de la Région d'Audruicq, du nord au sud :

- Sur la bordure littorale, au nord, on retrouve des « **sols peu évolués sableux, calcaires des dunes récentes** ». Les terres y sont de moindre qualité. C'est sur ce secteur que l'on retrouve plutôt des pâtures. Quelques terrains, intermédiaires, sont mixtes et hétérogènes au sein d'un même champ. On parle localement de terre « fidèle » (argileuse, qui colle aux chaussures) et « infidèle » (sableuse, qui s'envole).
- De la moitié sud de Oye-Plage jusqu'à peu près le niveau de l'A16, on retrouve des « **sols alluviaux calcaires limino-argileux à argilo-limoneux et sable** » (aval plaine). C'est l'un des deux sols majoritaire des Wateringues.
- De la A16 jusqu'à la limite sud des Wateringues, on retrouve des « **Sols alluviaux calcaires limino-argileux à argilo-limoneux avec intercalation sableuse sur tourbe** » (amont plaine).
- Sur la partie sud-ouest du territoire, plus en altitude, on retrouve les « **Sols bruns lessivés limoneux hydromorphes sur argile et argile sableuse** de l'Avant Pays de l'Artois ». ce sont les meilleures terres du territoire.

Enquête :

Les exploitants de l'échantillon jugent avoir des terres plutôt de qualité moyenne à bonne, avec aussi certaines parcelles qui sont jugées d'excellentes qualité. Deux éléments ressortent :

- la **qualité hétérogène des sols**, qui varient parfois fortement au sein d'une même parcelle (sable, limon, argile) ;
- **malgré une bonne qualité agronomique, les sols du territoire sont souvent difficiles à travailler**, avec une contrainte forte liée à l'eau (vigilance nécessaire en cas de fortes pluies car les terres sont basses, drainage nécessaire, dépendance du réseau des wateringues).



Un tiers de l'échantillon a constaté une évolution des sols ces dernières années. Ces évolutions sont **surtout liées à l'eau, mais aussi aux pratiques** : niveau d'eau trop élevé (impact des inondations de 2012 et épisodes de fortes pluies plus fréquents, gestion des watergangs...), sols asphyxiés du fait d'un mauvais écoulement de l'eau (mauvais drainage) et du tassement du sol lié aux engins trop lourds et aux périodes d'activité qui s'étalent plus tard dans l'hiver...).

Ces évolutions climatiques et pédologiques ont des conséquences sur :

- **l'organisation du travail**, avec des périodes d'activité qui sont raccourcies et plus intenses (trouver le moment le plus favorable pour ne pas abimer les terres) ;
- **les rendements** (récoltes parfois plus précoces, baisse de la fertilité du sol, apparition de maladies).

6.2.2 Des sols qui se tassent, entre humidité et emploi d'engins de plus en plus lourds.

Pour les agriculteurs, la problématique est **d'entrer à tout prix dans les champs pour en sortir la récolte et ne pas trop pénaliser la culture suivante**.

Conséquence, le sol est une « victime collatérale » des conditions climatiques, subissant un fort matraquage, avec du mal à s'en remettre. La densité du sol s'exprime en g/cm³ : un passage peut provoquer une augmentation de la densité de près de 5%. La compaction entraîne une diminution de la macroporosité du sol et de sa conductivité hydraulique.

Diverses pistes techniques sont explorées afin de décompacter les sols.

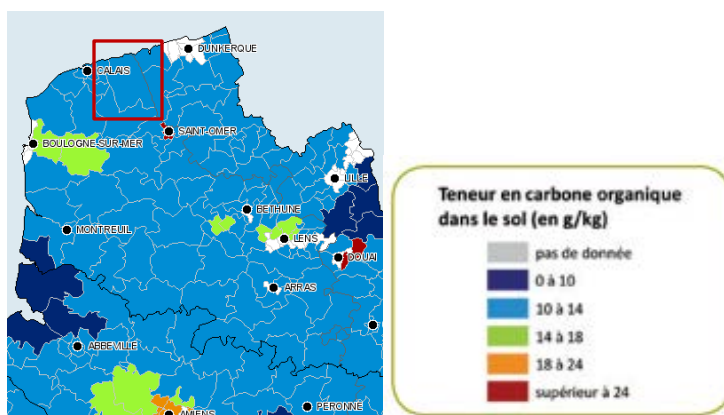
Il existe d'une part une réflexion en matière de **prévention**, avec une voie d'évolution prometteuse : les pneumatiques. Des recherches en cours orientées sur des hybrides pneu / chenille.

En matière de « réparation », il existe la possibilité du **décompactage mécanique, le « sous-solage »**. En fonction des facteurs de cause de compaction, des caractéristique du sol, la compaction sera située à une plus ou moins grande profondeur, et le sous-solage devra intervenir juste en dessous de cet horizon (= couche de sol). Mais la décompaction comporte des risques : remontée de roches à la surface, lissage du sol au niveau des socs de la sous-soleuse... (et quid des drains !). Pour les agriculteurs qui usent du semis direct, le bénéfice de plusieurs années de pratique peut s'avérer perdu par la nécessité de travailler le sol en profondeur afin de limiter les dégâts.

Il faut donc user de cette méthode avec parcimonie : ne réaliser les travaux qu'en conditions ni trop sèches ni trop humides. Et pour que le sous solage ne soit pas qu'une solution temporaire, il faut identifier les causes et modifier les façons culturales.

6.2.3 Matière organique des sols

Les taux de matière organique étaient en moyenne, à l'échelle du canton d'Audruicq, sur la période 2005-2009, compris entre 10 et 14g/kg de terre ce qui est relativement faible.



Ce chiffre est en progression. Après une baisse de la teneur en carbone organique d'environ 20% sur la période 1990-2005, pour une teneur moyenne inférieure à 10g/kg (= trais faible), il s'agit de chiffres encourageant mettant en évidence l'action agricole.

Comment interpréter ces chiffres ?

Il n'existe pas vraiment de teneur de référence souhaitable en matière organique, en valeur absolue, car cette teneur dépend de la propriété du sol qu'on veut améliorer. Dans le Nord - Pas-de-Calais, il s'agit principalement des sols très limoneux, dominant, qui présentent des teneurs faibles en matière organique. Cette faiblesse peut porter préjudice à la production et il donc important de surveiller ce taux.

Lors des rencontres auprès d'agriculteurs, il a été cité quelques démarches d'amélioration du taux de matière organique (mises en place après 2005), dont les résultats seraient déjà visibles. Ce genre de démarche peut servir d'exemple technique pour d'autres terrains présentant les mêmes caractéristiques.

*NB : Les données présentées sont issues de la **BDAT (Base de Données Analyse des Terres)**, élaborée à l'échelle nationale, et avec la collaboration de laboratoires d'analyses de terre agréés par le Ministère chargé de l'Agriculture. Il s'agit d'une base de données a construite à partir de 790 000 échantillons d'horizons de surface de sols cultivés, prélevés en France depuis 1990, et alimentée chaque année par de nouveaux résultats d'analyses. Les résultats des traitements sont agrégés en cantons.*

<http://bdat.gissol.fr/geosol/main.php>

Attention, elles ne représentent pas les travaux particuliers à chaque exploitation, ni les évolutions après 2009.

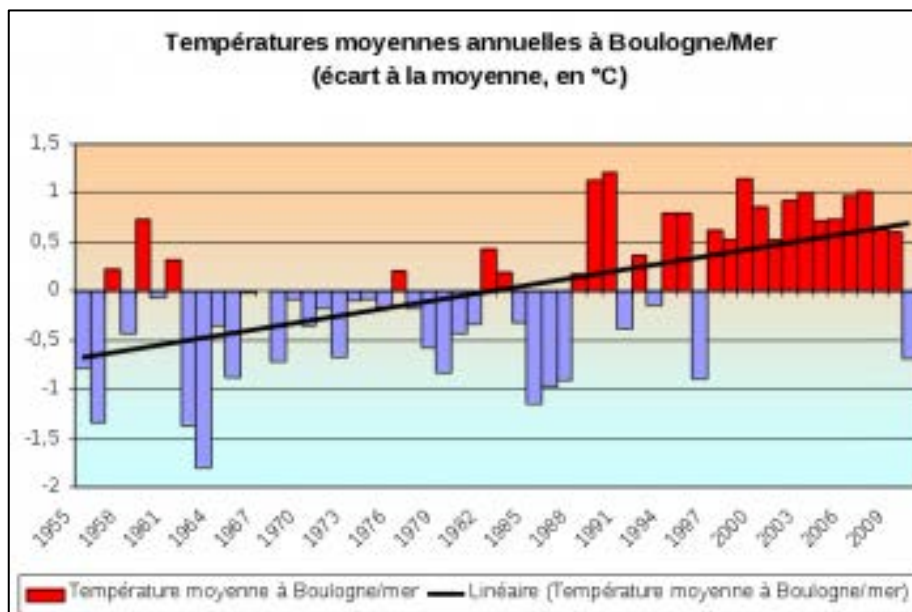
6.3 Le climat et ses évolutions

6.3.1 Météorologie

Températures :

Le nombre de jours dits "chauds" a augmenté de la manière significative à Lille, mais pas à Boulogne-sur-Mer, l'inertie due à la mer et les brises côtières tempérant les fortes chaleurs.

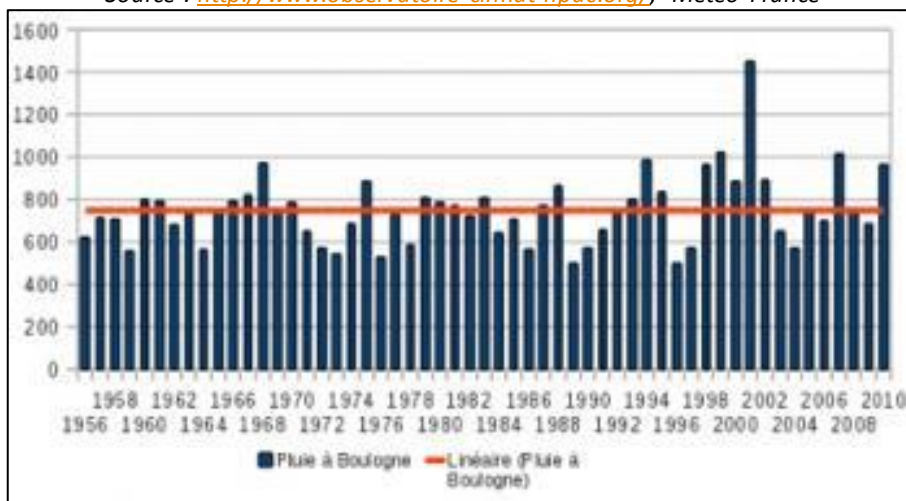
La hausse des températures n'a pas fait l'objet de remarques de la part des agriculteurs.



Pluviométrie :

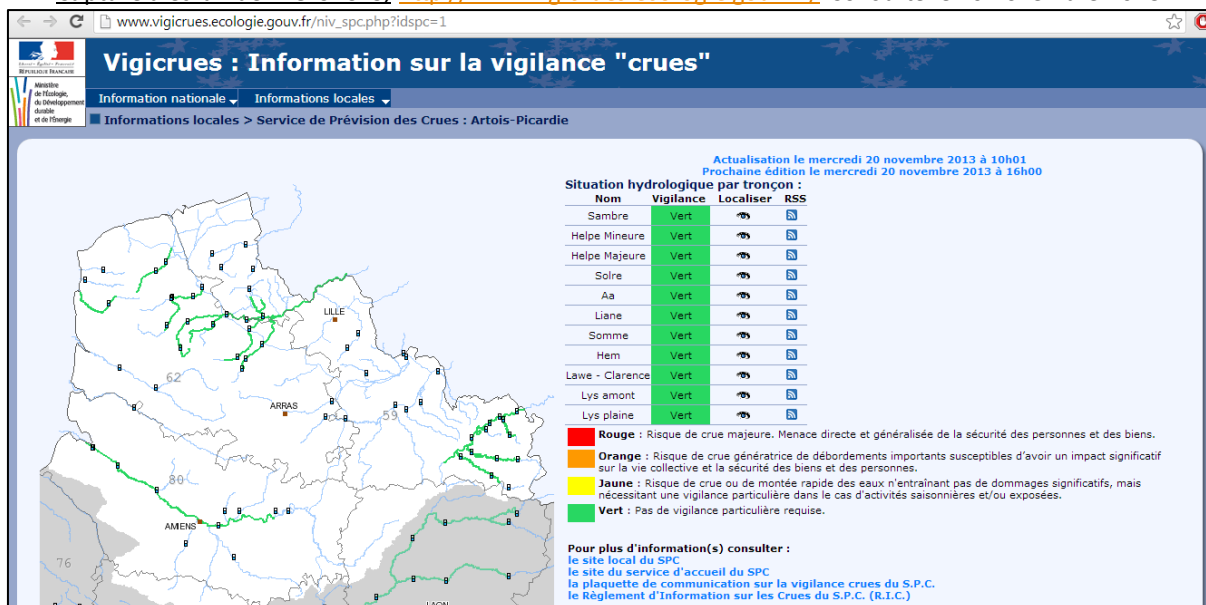
La pluviométrie annuelle tend à dépasser plus régulièrement le linéaire depuis les années 1990. Les agriculteurs décrivent les épisodes de pluie comme plus aléatoires et plus intenses, ce qui peut occasionner des inondations plus régulières.

Pluviométrie à Boulogne-sur-Mer sur la période 1956-2010
Source : <http://www.observatoire-climat-npdc.org/>, Météo France



Les risques de crues sont surveillés par l'outil VIGICRUES, un observatoire dédié.

Capture d'écran de VIGICRUES, <http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr/> Consulté le 20 novembre 2013

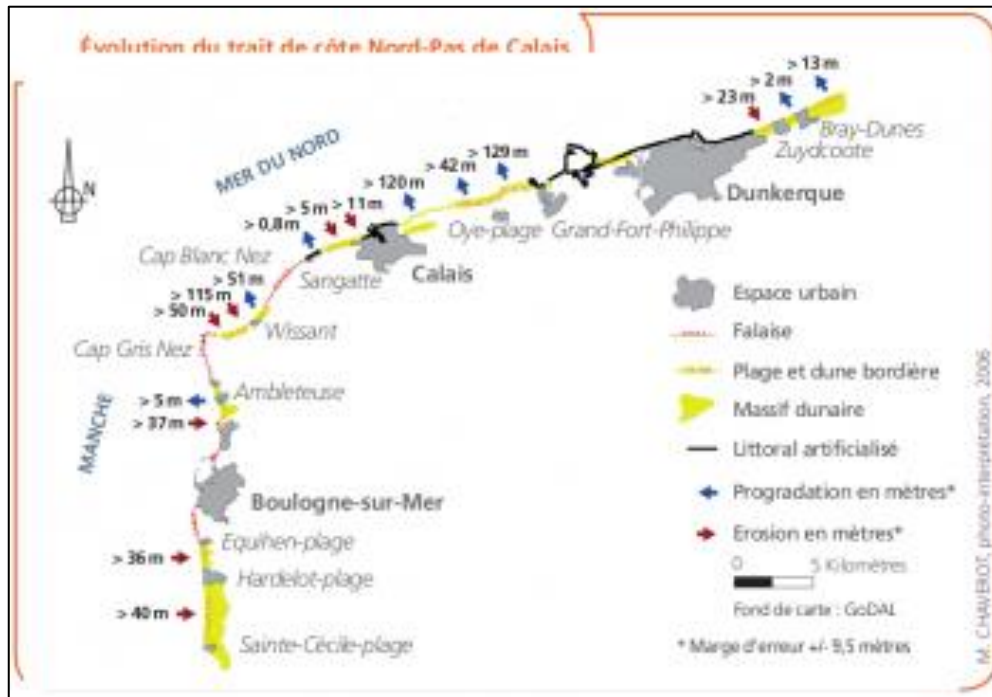


Sur le terrain, la récurrence des aléas climatiques sur la dernière décennie a provoqué la l'augmentation du nombre de crues centennales ou cinquantenales, couplées à l'accélération des débits (exemple : en 2012, ont été dénombrées 2 crues centennales et 3 crues cinquantenales). Plusieurs parcelles ont connu des pertes de récolte (terres noyées avant la récolte ou durant la période des semis).

6.3.2 Niveau de la mer

Les épisodes de fortes pluies, couplés à des marées à grand coefficient, et la hausse du niveau de la mer (généralisé par le réchauffement climatique) peuvent induire des évolutions sur le trait côtier.

La carte suivante met en évidence les évolutions constatées sur la pointe nord de la France :



La zone située entre les secteurs de Calais-Est et du Platier d'Oye a fortement progradé entre 1949 et 2000 avec une avancée moyenne supérieure à 150 m. **Le littoral d'Oye Plage connaît maintenant une stabilisation depuis 1989.** Quant au secteur situé entre le Fort Vert et Oye-Plage, son avancée moyenne a été inférieure à 50 m entre 1949 et 2000. L'Est de Dunkerque et Sangatte n'ont pas ou très faiblement évolué contrairement aux rivages d'Equihen-Ste Cécile, de la Slack ou de Wissant. La marge d'incertitude [moyenne des amplitudes indiquées] est estimée à +/- 9.5 m. (DIREN, 2007)

6.3.3 Risque de submersion

On se rappelle ici que la Région des Wateringues s'assimile à un polder. Face au phénomène de réchauffement climatique et à l'augmentation du niveau de la mer (Les prévisions du Giec (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) annoncent une montée des eaux d'un mètre d'ici 2100), plusieurs régions polderisées en Europe se posent la question de leur devenir.

Dans certains cas, l'idée de dépolderisation est avancée, et sont générées par des motivations diverses (voir illustration page suivante). On peut y voir notamment des motifs environnementaux (« laisser la nature reprendre ses droits »), mais il peut aussi arriver que la dépolderisation se fasse de manière défensive, lorsque des habitations sont en danger et que le coût de l'entretien devient trop élevé.

La question se pose plus souvent sur des sites où les terres sont de qualité moindre, et qu'on a pu constater une déprise agricole.

Sur la région des Wateringues, ce n'est pas ce type de configuration que l'on trouve : l'espace agricole est très bien tenu et l'on observe pas du tout de phénomène de déprise. En termes urbains, de nombreux bourgs se sont développées, et des investissements sont réalisés sur les pompes à la mer et les digues.

Néanmoins, peut-on parler, à long terme, de risque zéro pour la submersion marine sur ce territoire ?

On veut ici rappeler que la Région de Wateringues n'est pas sur un territoire conquis, mais sur un espace fragile en termes hydrauliques, et qu'il faut entretenir afin d'assurer son bon fonctionnement. Cet entretien doit se faire sur le territoire, à diverses échelles (fossés agricoles, watergangs, canaux, pompes à la mer), ainsi qu'en amont (réflexion sur le ruissellement et l'imperméabilisation des sols).





FIG 2009, concours du poster scientifique, salon de géomatique, 1^{er} prix: Lydie Boeldner-Gianella, Geneviève Decroix, Thierry Husberg. Université Paris 1, UMR 8586 [Télécharger](#) la version pdf PRODIG.

<http://physio-geo.revues.org/1740>

6.4 L'eau et l'environnement

6.4.1 Préambule : l'environnement, une demande vécue par les agriculteurs comme une contrainte

La question de l'environnement est aujourd'hui une prise de conscience généralisée, garante du développement durable de notre société. Il s'agit d'une attente sociétale, avec des attentes fortes qui peuvent se retrouver sur la biodiversité, les paysages, l'agriculture biologique, des loisirs nature, l'eau potable, santé publique...

Le respect de la Nature et de l'Environnement paraît donc une cause d'intérêt général.

Cependant, il s'agit aussi d'une thématique qui peut être très mal vécue par les agriculteurs. Qui dit respect de l'environnement dit établissement de règles / d'un cadre réglementaire qui peut être global et décliné localement (européen, national, régional...)

Et cette réglementation s'avère concrètement très lourde dans le quotidien d'une exploitation, en termes financiers, organisationnels, de temps passé :

- Orientation sur les **pratiques agricoles**, batterie de phytosanitaires et règles d'utilisations
- **Entretien** de l'espace (bandes enherbées, haies...)
- Localement, le piégeage du rat musqué

Par ailleurs, le respect de la réglementation occasionne du **stress** :

- Éco conditionnalité des aides
- Contrôles vécus comme invasifs
- Sanctions vécues comme lourdes voire démesurées
- Aspect inflexible du règlement (dates rigides...)

Parmi les principales actions environnementales par la profession agricole en Nord-Pas de Calais, on retrouve :

- Des **bandes enherbées** de 5m le long de tous les cours d'eau sont entretenues par l'agriculture ; cette démarche concerne 6 500 hectares en région.
- Sur 25% des surfaces agricoles sont implantées des cultures après récolte pour prévenir l'érosion des terres et contribuer à l'amélioration de la qualité des eaux.
- Dans le cadre d'Ecophyto 2018, visant à réduire si possible de 50% l'utilisation de produits phytosanitaires, le projet « EXPE » qui teste toutes les innovations et les 5 réseaux « FERME » qui mettent en pratique les différentes techniques permettent d'accompagner les agriculteurs du Nord-Pas de Calais. Les agriculteurs et leurs salariés se sont formés pour être certifiés à travers la démarche Certiphyto.
- Dans la zone des Wateringues, qui regroupe 86 000 hectares et concerne des populations rurales et urbaines, la gestion de la maîtrise de l'eau est surtout assurée par le monde agricole.

Enquête BC :

Les démarches plus respectueuses de l'environnement relèvent avant tout de l'agriculture raisonnée, et marquent rarement un engagement ferme par rapport à un cahier des charges : une exploitation en agriculture biologique, une exploitation qui a souscrit une MAEt (curage des fossés). **La question de la réduction des intrants se pose sous l'angle économique** pour la plupart des répondants : l'augmentation des coûts de traitements mène à une utilisation plus raisonnée (utiliser la juste dose). Plusieurs ont mené cette réflexion avec leur comptable.

La question sur les arbres n'a pas suscité beaucoup d'intérêt : la moitié des exploitants y ont répondu. Parmi ceux-là, 2/3 estiment que les arbres sur les parcelles sont indispensables, et 1/3 qu'ils sont nuisibles.

La plantation de nouveaux bosquets n'est jugée nécessaire que par 7 exploitants qui indiquent que cela doit être fait modérément, avec suivi, et de préférence sur des zones non cultivées.

Concernant l'évacuation des eaux de vidange et la gestion des déchets, il ne ressort pas de besoin marqué :

- 4 exploitants expriment un besoin d'équipements pour l'évacuation des eaux de vidange (installation d'un phytobac au niveau communal par exemple). Les autres estiment que la dilution au champ des fonds de cuves est suffisante.
- 3 exploitants souhaiteraient avoir des solutions pour le recyclage des plastiques et pneus.

Globalement, **l'évacuation des déchets de ferme se fait grâce à la collecte des déchets professionnels par l'organisme Adivalor** (créé par l'APCA, Coop de France, InVivo, la FNSEA...), ou la récupération par les coopératives et industriels.

Malgré l'évidence de l'intérêt des règles environnementales pour le bien commun, les agriculteurs le vivent donc comme une contrainte. Et chaque nouvelle réglementation ne sera pas accueillie comme l'occasion de protéger encore mieux l'intérêt général, mais avec méfiance, voire crispation, en particulier si l'information est mal transmise : « **qu'est-ce qu'on va encore nous imposer?** ». de plus, il n'est pas toujours compris qu'on les accuse de polluer, alors qu'ils « travaillent avec la Nature », surtout lorsque les comportements des autres ne paraissent pas plus vertueux...

Plusieurs règles paraissent donc essentielles à respecter si l'on souhaite que les réglementations soient appliquées en bonne entente.

- Il s'agit d'une part de bien comprendre ce que l'on souhaite protéger et l'intérêt de le faire,
- et d'autre part d'établir des règles d'application pertinentes et justifiées afin d'améliorer leur acceptabilité et leur efficacité.

On va voir par la suite que divers documents s'attachent à la protection de l'eau et de la biodiversité. Si le monde agricole est globalement conscient de l'importance de la préservation des milieux, en revanche il se montre exigeant sur la définition de l'état zéro et des objectifs à atteindre, car ces règles engendrent des conséquences sur leur activité au quotidien. **Mal réfléchies ou appliquées sans finesse, les règles environnementales peuvent avoir des conséquences négatives non seulement sur l'activité économique agricole, mais aussi sur la durabilité même du système dans lequel elles s'inscrivent** (Par exemple : quid de l'application de règles concernant les cours d'eau sur les watergangs, dont l'entretien est antagoniste avec ces prescriptions ?).

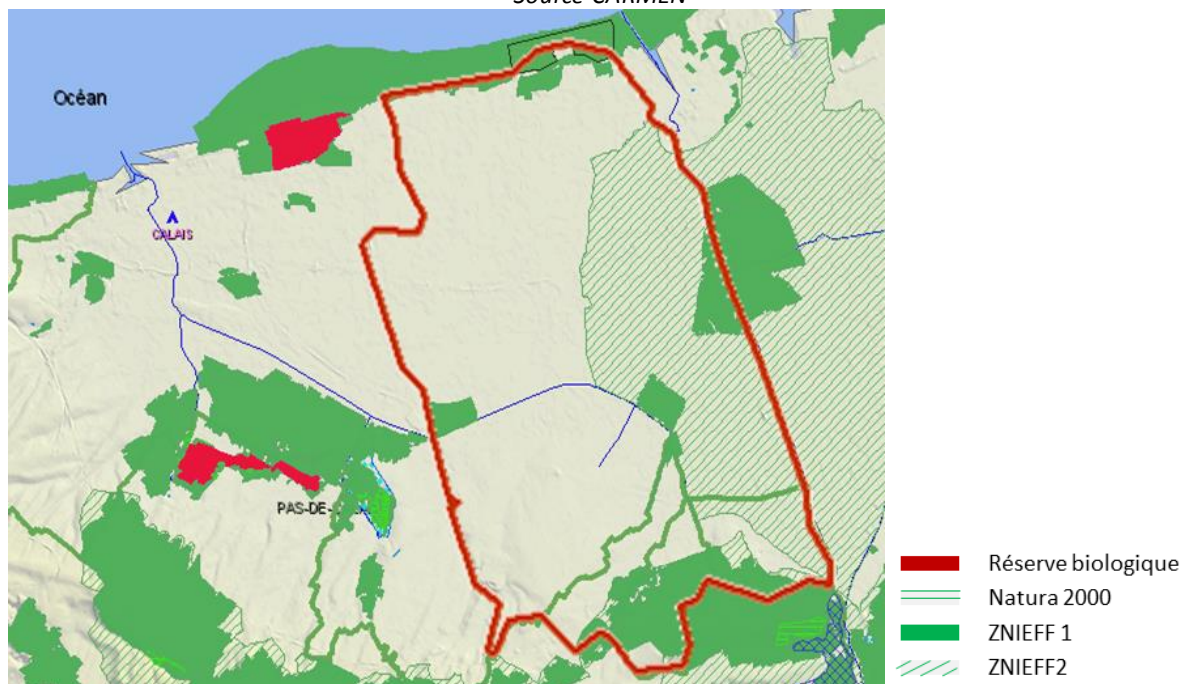
6.4.2 Biodiversité

Divers recensements existent et permettent d'évaluer la biodiversité sur le site.

Sur le territoire, on les retrouve sur le littoral (Zone Naturelle du Platier d'oye), en périphérie de l'Aa, sur la Hem, et sur les massifs boisés (bois de Recques, forêt d'Eperlecques...).

Recensements de biodiversité (Znieff, N2000...)

Source CARMEN



6.4.3 Nuisibles

Le rat musqué est un nuisible très présent sur la CCRA.

Sa présence est particulièrement nuisible sur ce territoire, car il niche dans les berges des watergangs qu'il dégrade de ce fait.

Il existe une campagne importante de piégeage des rats musqués. Le piégeage chimique est désormais interdit.

Le rat musqué est également le vecteur d'une maladie bactérienne, la leptospirose.

6.4.4 Continuités écologique et trame verte et bleue

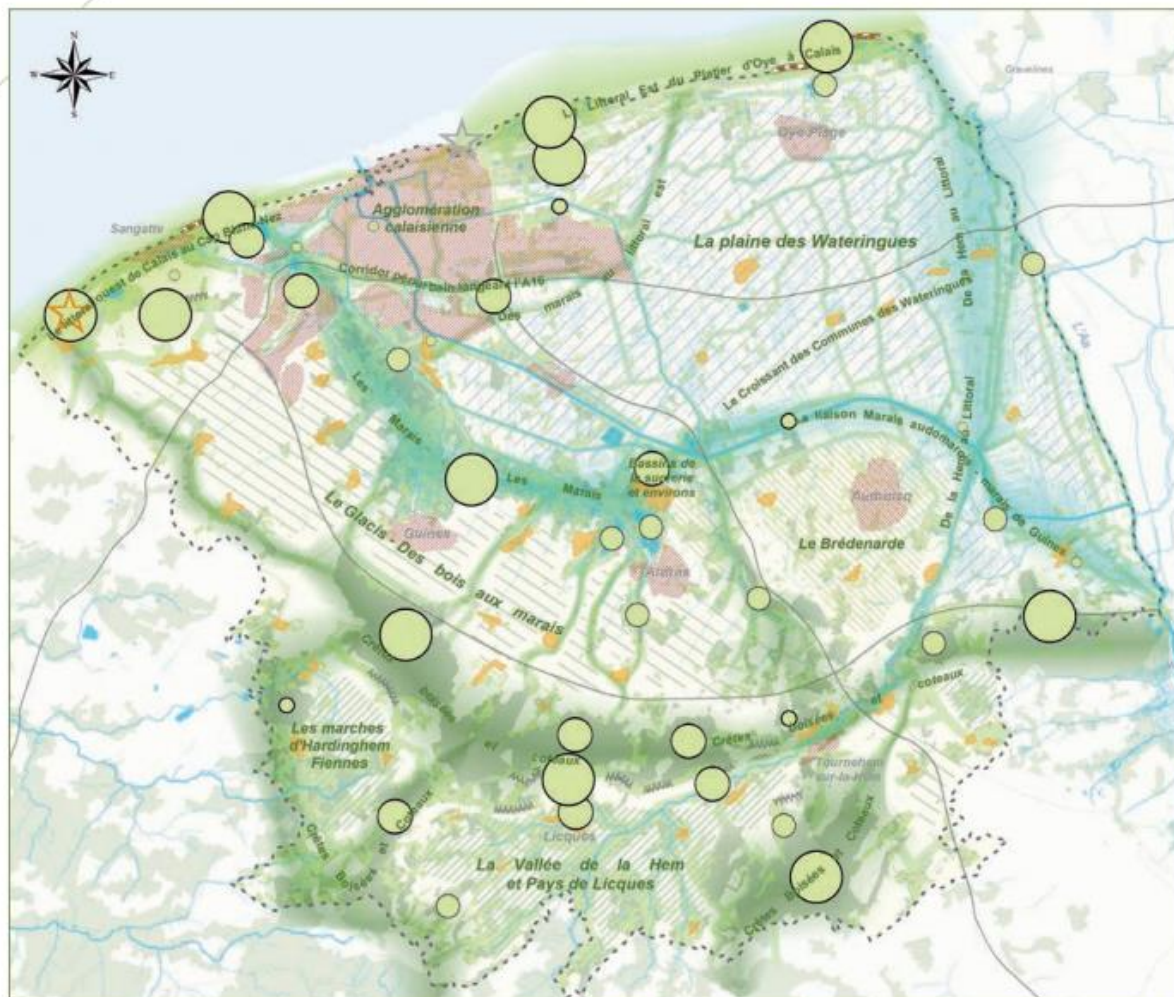
La trame verte et bleue est un outil d'aménagement du territoire qui vise à (re) **constituer un réseau écologique cohérent**, à l'échelle du territoire national, pour permettre aux espèces animales et végétales, de circuler, de s'alimenter, de se reproduire, de se reposer... En d'autres termes, d'assurer leur survie, et permettre aux écosystèmes de continuer à rendre à l'homme leurs services.

Les continuités écologiques correspondent à l'ensemble des zones vitales (réservoirs de biodiversité) et des éléments (corridors écologiques) qui permettent à une population d'espèces de circuler et d'accéder aux zones vitales. La Trame verte et bleue est ainsi constituée des réservoirs de biodiversité et des corridors qui les relient.

Elle est localement définie par le SRCE (Schéma Régional de Cohérence Ecologique).

On propose ici la carte retenue par le SCOT du Calaisis :

EXTRAIT DE LA TRAME VERTE ET BLEUE DU PAYS DU CALAISIS



Cartographie : Agence Noyon • Données : DIREN Nord-Pas de Calais, Sigale • Fond cartographique : SCAN 25 IGN, BD Topo

Les fuseaux des corridors biologiques à renforcer

- Dominante boisée
- Dominante littorale
- Dominante de zones humides
- Corridors locaux

Les cœurs de nature à valoriser

- Pôle étape
- Cœur de nature d'intérêt écologique
- Cœur de nature de grand intérêt écologique
- Cœur de nature de très grand intérêt écologique

Les grands ensembles paysagers à renaturer

- Amélioration de la qualité des habitats et des watergangs
- Le glacis : lutte contre l'érosion et le ruissellement et boisements interparcellaires
- Maintien du bocage et revalorisation des vergers
- Vallée de la Hem et "marches d'Hardinghen-Fiennes" : maintien et/ou développement bocager des prairies humides aux coteaux calcaires

La gestion urbaine

- Pôles urbains et villages isolés : enjeu de nature et ville et de valorisation des berges et canaux

Autres problématiques

- Qualité des habitats aquatiques
- Gestion des coteaux calcaires
- Défense du cordon dunaire
- Gestion de la surfréquentation touristique
- Conciliation développement portuaire et espace naturel

Sur la CCRA, plusieurs éléments sont repérés, notamment :

- Zone humide à la jonction de la Aa et du Mardick, et en pointillé sur le canal de Calais
- Cours d'eau : rivière d'Oye
- Bandes enherbées « à renaturer »

ATTENTION : La dénomination « à renaturer » est source d'incompréhension sur le territoire. On peut en effet estimer que si l'on va au bout de la logique, la renaturation constituerait à laisser le marais se réinstaller... Un débat est donc en cours sur la qualification des watergangs. Les agriculteurs défendent le fait que les watergangs sont un réseau hydraulique qui ne peut être assimilé à des cours d'eau : leur existence est liée à l'intervention humaine et conditionnée par un entretien lui-même antagoniste avec les procédures recommandées pour la renaturation des cours d'eau (exemple : plantation d'arbres sur les berges, qui provoquent leur affaissement, le nichage des rats musqués...).

6.4.5 Zones humides

Les zones humides sont définies à l'échelle du SAGE du delta de l'Aa. Elles permettent de définir la déclinaison spatiale de préconisations sur cette thématique.

Un premier travail de qualification a été réalisé et doit être enrichi par les communes (*en cours printemps 2014*).

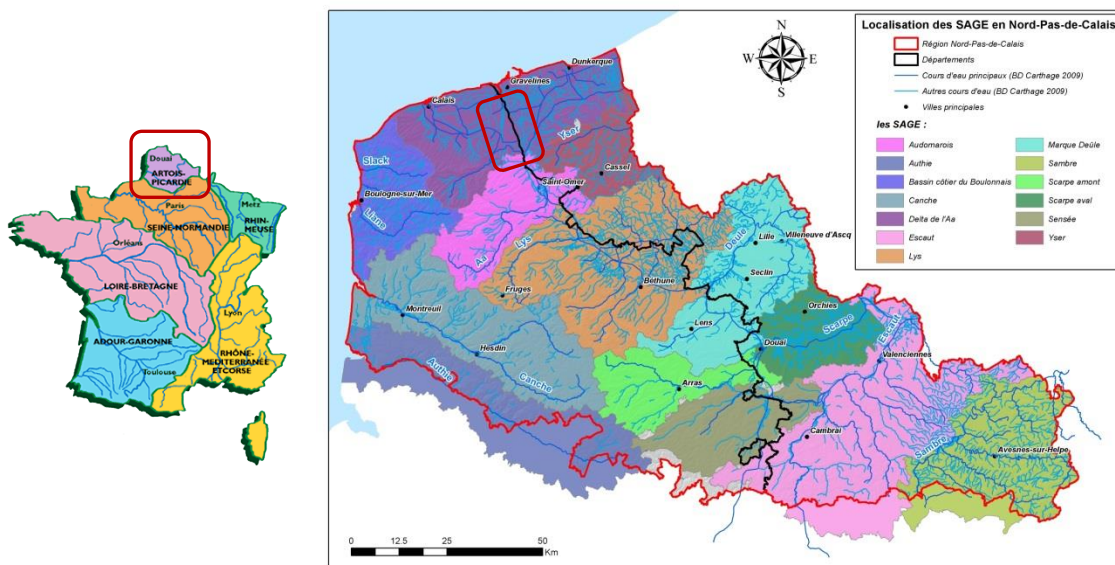
6.4.6 Les documents de planification et de gestion de l'eau

Le territoire de la Région d'Audruicq est inclus dans le delta de l'Aa. L'Aa est un fleuve côtier qui prend sa source à Bourthes dans les collines crayeuses de l'Artois, se répand dans la cuvette de Saint-Omer (Marais Audomarois), se faufile par le goulet de Watten, s'étale dans le vaste Delta (de Calais à Nieuwport en Belgique) et se jette enfin dans la Mer du Nord à Gravelines.

Le bassin versant de l'Aa fait l'objet de deux S.A.G.E. à part entière :

- **SAGE de l'Audomarois**, approuvé par arrêté inter-préfectoral le 31 Mars 2005
- **SAGE du Delta de l'Aa**, approuvé par arrêté inter-préfectoral le 15 Mars 2010. La région d'Audruicq dépend de ce dernier.

Il dépend du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (**SDAGE**) Artois-Picardie. (2,6 Mds € 2010- 2015)



Le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) est un document de planification de la gestion de l'eau à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente (bassin versant, aquifère, ...). Il fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau et il doit être compatible avec le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE).

Le SAGE est un document élaboré par les acteurs locaux (élus, usagers, associations, représentants de l'Etat, ...) réunis au sein de la commission locale de l'eau (CLE). Ces acteurs locaux établissent un projet pour une gestion concertée et collective de l'eau.



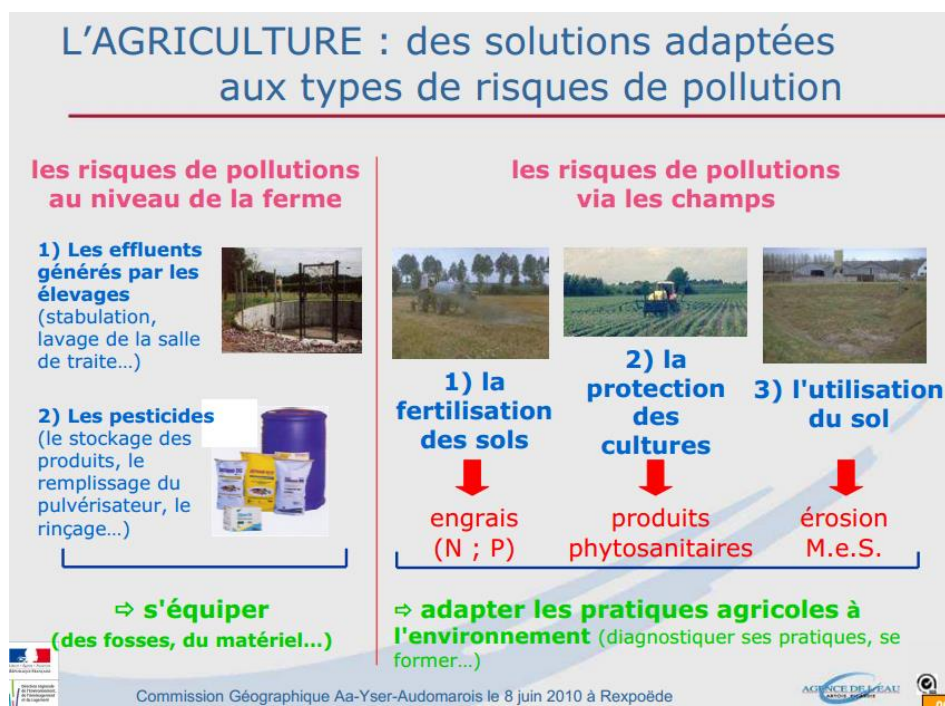
On s'intéresse ici aux prescriptions en lien avec l'activité agricole. De manière générale, plusieurs paramètres peuvent impacter l'activité agricole :

- Sur la quantité d'eau : demandes sur les **prélèvements et le niveau d'étiage**. Sur le territoire, on a vu que la quantité d'eau disponible ne constitue pas un besoin, elle n'est pas définie comme un enjeu
- Sur la qualité de l'eau : deux éléments peuvent être observés, à savoir d'une part par rapport à l'**eau potable** et d'autre part sur la **pollution des milieux**. Sur le territoire de la communauté de Communes de la région d'Audruicq, il n'y a pas de zone de captage pour l'eau potable. **En revanche, un certain nombre d'éléments sur la pollution des milieux sont fléchés. C'est donc sur ce dernier point que s'orientent les prescriptions concernant les activités agricoles**, qui est d'ailleurs affiché en tant qu'enjeu prioritaire à l'échelle du SDAGE.



Quelles peuvent être les mesures portant sur l'activité agricole envisagées contre les pollutions diffuses ?

- Pièges à pollutions diffuses :
 - o Couverture des sols en période de lessivage
 - o Création de haies et de bandes enherbées
- Techniques alternatives :
 - o Utilisation de techniques alternatives aux herbicides de synthèse (action du plan régional écophyto 2018, portées par la DRAAF)
 - o Formation aux bonnes pratiques (fertilisation, protection des plantes et érosion) (action du plan régional écophyto 2018, portées par la DRAAF)
- Restructuration des parcellaires
 - o Acquisition pour échange ou renaturation des cours d'eau



NB : la mise aux normes des exploitations agricoles est sensée être finie depuis 2012.

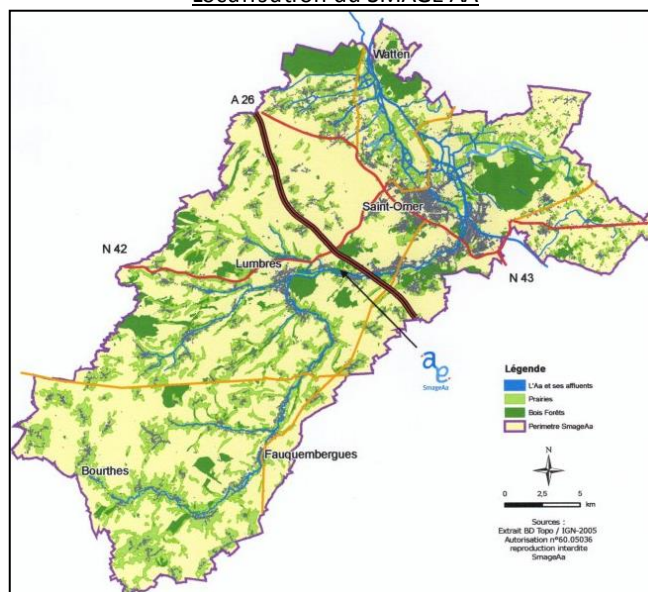
Observation : Lors de la concertation, on a noté des tensions sur les questions de gestion de l'eau, avec des torts rejetés sur l'amont. L'amont lui-même qui rétorque ne pas devoir payer pour l'aval : la question de la cohérence entre les actions des divers bassins se posent.

Quelles peuvent être les mesures portant sur l'activité agricole envisagées contre les pollutions diffuses EN AMONT de la CCRA ?

SMAGE de l'Aa

- Objectifs :
 - préserver les milieux aquatiques et le marais audomarois de l'envasement et de tous autres risques de pollutions diffuses,
 - protéger le capital sol, outil de travail des exploitants agricoles,
- Méthode de sensibilisation des agriculteurs du territoire. Cette mission a été initiée par le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale en 2000 et reprise par le SmageAa depuis 2006. Elle consiste en une animation spécifique s'appuyant sur différents fonds d'aide tels que le couvert hivernal ou les diguettes végétales ainsi que sur des diagnostics de territoire.
- Actions proposées :
 - NB : La réflexion se fait le plus en amont possible sur le bassin versant afin de ralentir les ruissellements et de limiter l'érosion des sols.
 - L'identification sur ces sous-bassins versants des dysfonctionnements éventuels doit permettre **d'établir un diagnostic**.
 - Une **validation du diagnostic par les acteurs locaux** (agriculteurs, élus, ...) est alors nécessaire pour proposer un plan d'actions permettant d'agir et d'apporter des solutions.
 - Ce plan d'actions s'appuie sur des outils permettant de mettre en place
 - des **petits aménagements paysagers (fonds d'aide)**
 - des dispositifs permettant une meilleure intégration de cette problématique dans les **pratiques agricoles (MAET)**.
 - **Animation incluse dans le Programme d'Action de Prévention des Inondations**

Localisation du SMAGE AA



- **Le SMAGE propose ses propres MAEt (mesure agroenvironnementales territorialisées)**
 - **Objectif** : Les mesures agri-environnementales permettent la mise en place d'actions agronomiques à plus-values environnementales visant, ici, une action bénéfique sur la problématique des ruissellements et d'érosion des sols. Pour agir sur la gestion de l'eau tant en terme qualitatif que quantitatif, il convient de :
 - limiter et freiner au maximum les ruissellements sur les parcelles des versants ;
 - réduire les transports de matière en suspension (MES) ;
 - de filtrer les eaux pouvant être chargées en éléments chimique et minéral ;
 - réduire la pression d'intrants pour préserver la ressource.
 - **Principe** : L'exploitant s'engage alors à respecter un cahier des charges et en contrepartie il peut recevoir une aide financière de la part de l'Etat. Le SmageAa s'est identifié en tant qu'opérateur pour porter un projet sur l'enjeu "Eau" et prioritairement sur l'enjeu "érosion" ; le souhait premier du SmageAa étant que des actions concrètes se mettent en place sur le terrain tant par la mise en place d'aménagements (diguettes végétales) que par la contractualisation de mesures agronomiques adaptées. Le territoire éligible à ce projet s'étend sur 61 communes (ou parties de communes).
 - **Les mesures que peuvent souscrire les exploitants sont les suivantes :**
 - **Création et entretien d'un couvert herbacé (bandes ou parcelles enherbées)**
 - **Entretien de haies (différents types)**
 - **La gestion extensive de prairie (socle PHAE et réduction d'intrant 100 U Azote)**

Bande enherbée, Quelmes, SmAgeAa



- **D'autres fonds ont été mis en place :**
 - **Le fonds d'aide aux couverts hivernaux**
 - Dès 2004 un fonds d'aide à la mise en place de couverts hivernaux était mis à la disposition des exploitants pour leur permettre de couvrir les terres restées nues l'hiver et destinées à des cultures de printemps. Le SmageAa finançait les semences et en contrepartie l'exploitant assurait le semis de cette interculture en s'engageant à ne pas détruire le couvert avant la date indiquée dans le cahier des charges.
 - Ce fonds d'aide, qui n'existe plus à l'heure actuelle, a permis de couvrir en 2004 environ 890 ha avec la participation de 71 agriculteurs. En 2005, c'est 103 exploitants qui ont permis de couvrir environ 1230 ha et en 2006, ils étaient 91 pour couvrir 1190 ha. Ce programme a connu un

franc succès, mais il n'a pu être poursuivi pour des raisons réglementaires d'ordre Européen.

○ **Le fonds d'aide "diguettes végétales"**

- Un autre outil est cependant disponible sur le territoire ; il s'agit du fond d'aide à l'implantation de diguettes végétales. Les diguettes végétales sont des éléments végétaux en saule que l'on installe dans l'axe des écoulements afin de les freiner et de piéger les sédiments que l'eau peut entraîner. Ces petits aménagements permettent de limiter la création de ravines dans les parcelles agricoles et évitent ainsi la perte de terre, souvent la meilleure terre, qui se trouve entraînée vers le milieu aquatique voire même au point le plus en aval, c'est-à-dire dans le marais audomarois.
- Pour bénéficier de cet outil, l'exploitant doit signer une convention avec le SmaageAa qui prend en charge 80% de coût de la réalisation. Les 20% restants sont à la charge de l'exploitant ou des exploitants quand l'ouvrage est installé en mitoyenneté. C'est une association de réinsertion par le travail qui réalise le chantier et l'entretien le premier hiver suivant la mise en place. Par la suite, c'est l'agriculteur qui s'engage à entretenir l'ouvrage (taille, décapage en pied d'ouvrage) pour que celui-ci reste fonctionnel le plus longtemps possible.
- Lancé dès 2001 par le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale et complété depuis par le SmaageAa, cet accompagnement a permis la réalisation de plus de 374 ouvrages soit 4484 mètres linéaires sur l'ensemble du bassin versant de l'Aa. 181 agriculteurs ont participé à cette action dont le montant total à septembre 2012 est de 92 324 €

Complémentarité diguettes végétales et couvert hivernal.

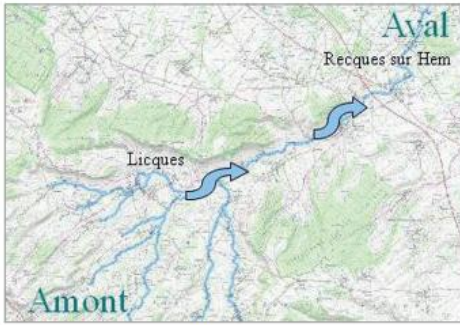
Salveques, SMAGEAA



Diguette végétale, Ledinghem, SMAGEAA



SYMVAHem :



Sens de l'écoulement de la Hem

La Hem est en effet une rivière très sensible aux inondations.

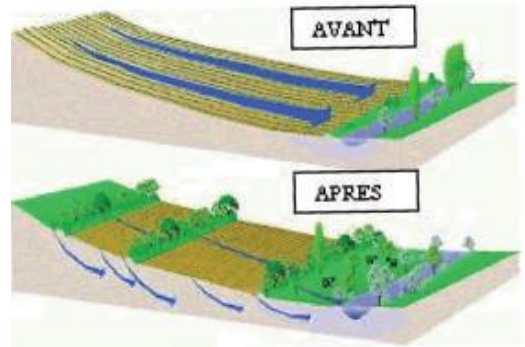
Le SYMVAHEM a pour objet de prendre en charge la réalisation de travaux et d'actions visant à prévenir les inondations de la Hem, à atténuer leur effets et limiter l'impact des eaux de ruissellement s'évacuant dans la Hem (zone d'expansion des crues, zones de rétention des ruissellements, mise en place de mesures agri-environnementales (pose de fascines, bandes enherbées, ...).

Objectifs :

- Limiter les risques d'inondations et de coulées de boue
- Maîtriser la pollution des eaux (moins d'apports de sédiments dans les rivières)

Action à engager :

- Préserver les zones tampons existantes : les prairies, les bosquets, les boisements et les haies déjà en place.
- Privilégier certaines techniques agronomiques sur les versants agricoles : couverture hivernale des sols agricoles, travail du sol simplifié etc.
- Mettre en place des aménagements hydrauliques «légers» dont l'effet cumulé permettra de limiter les volumes d'eau arrivant dans la Hem : plantations de haies, fascines* et bandes enherbées.
- Aménagements régulateurs : digues, fossé de rétention, fossé d'infiltration.
- Aménagements de stockage : bassin de rétention, tampons et mares.
- Formation des agriculteurs
- Intégration du programme d'actions et de prévention des inondations (dit «PAPI») du Delta de l'Aa.



Source : Reflets sur la Hem, n°6, novembre 2013

En termes de retours, ceux-ci sont assez positifs : les premiers effets bénéfiques ont pu être observés, et de nouvelles demandes sont faites par les propriétaires pour bénéficier d'aménagements. De nouveaux moyens financiers sont à prévoir pour assurer la continuité du projet.

6.5 La consommation d'énergie

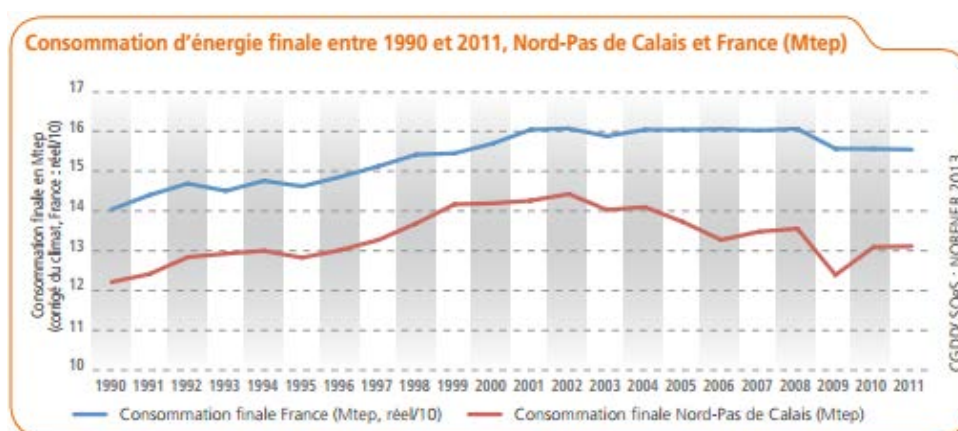
Note : les éléments fournis ici sont issus du CERDD et ne sont disponibles qu'à l'échelle régionale

6.5.1 Les consommations énergétiques

La consommation énergétique régionale, tous secteurs confondus, était de 13,1 Mtep (million tonnes équivalent pétrole) en 2011 soit 3,3 tep/hab. (contre 2,5 tep/hab. en moyenne en France). Ceci fait du Nord-Pas de Calais la 3^e région française la plus consommatrice, après l'Île-de-France et Rhône-Alpes.

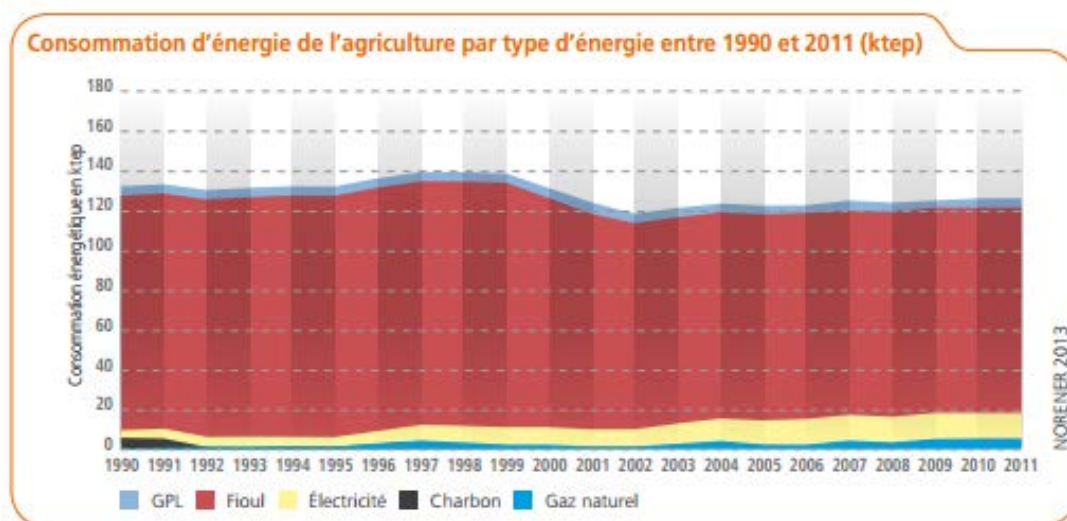
La moitié de la consommation énergétique est industrielle.

Après avoir atteint un maximum en 2002, la tendance est à la baisse et à la stabilisation des consommations. Ceci étant, sur la période 1990-2011, la consommation nette a augmenté de +7%.



Zoom sur la consommation d'origine agricole :

La consommation énergétique par l'agriculture représente 123 ktep en 2011 soit **1% de la consommation régionale**. Cette consommation a connu une baisse dans les années 2000 et est aujourd'hui plutôt stable.



<http://www.cerdd.org>

En revanche, la facture énergétique de l'agriculture, essentiellement constituée par le fioul, explose (+140 % en 10 ans), à cause de la hausse du prix du pétrole.

6.5.2 Les émissions des gaz à effet de serre (GES)

Les émissions en gaz à effet de serre régionales, tous secteurs confondus, étaient de 19 290 kilotonnes équivalent CO₂ en 2011.

La tendance est à la baisse des émissions (diminution de 17% des émissions entre 1990 et 2008), grâce à la substitution énergétique et aux délocalisations

Zoom sur les émissions GES agricoles :

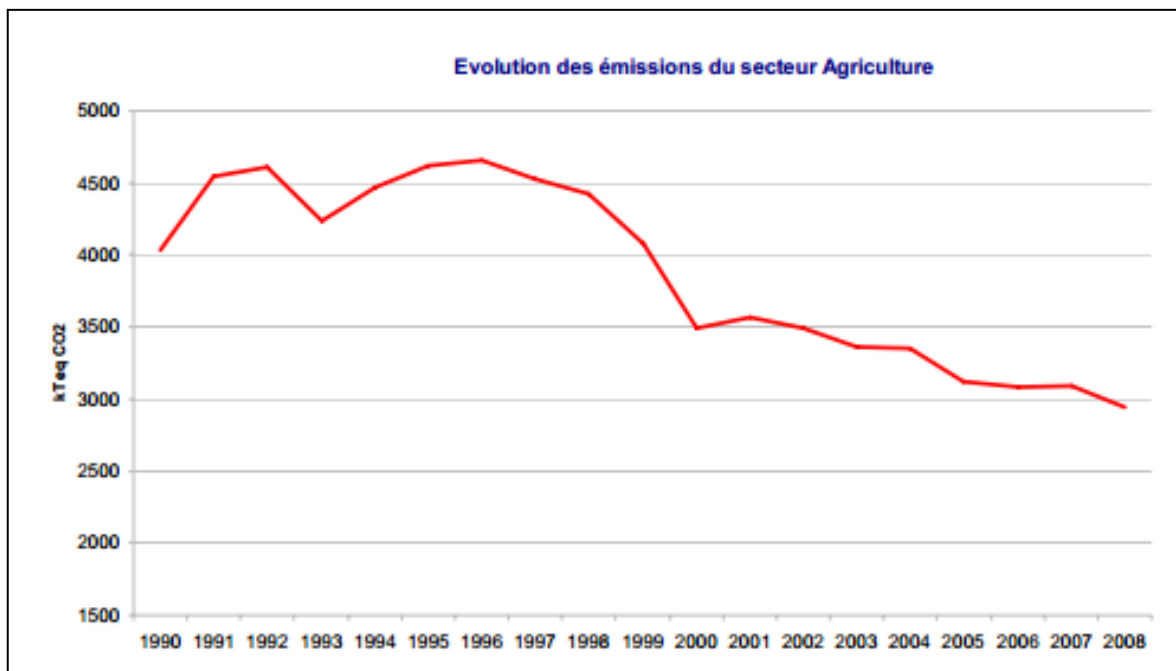
Les émissions GES agricoles correspondent :

- à la consommation d'énergie
- à la fermentation entérique (émissions de méthane des animaux),
- à la gestion des sols agricoles
- et la gestion des effluents

Les émissions agricoles représentent 15,2% du total des émissions régionales. L'agriculture est notamment responsable de la majorité des émissions de CH₄ et de N₂O de la région avec respectivement 46 % et 72 % des émissions totales.

Depuis 1990, les émissions ont diminué de 27 %, passant de 4 036 kT éq CO₂ à 2 942 kT éq. CO₂ en 2008, pour plusieurs raisons :

- la diminution de la consommation d'énergie et la substitution énergétique
- la diminution des surfaces cultivées de 7,9 % en 18 ans
- la forte baisse de la consommation d'engrais azotés de 19,7 %.
- la forte diminution des effectifs animaux (en partie compensée par l'intensification des élevages)



6.6 Enjeux Eau et Environnement

Les enjeux liés aux Wateringues :

- Clarification du rôle de chacun :
 - Entretien du réseau
 - Financement des travaux
 - Même s'il existe des difficultés, valorisation du travail effectué par les sections de wateringues
- Lutte contre le rat musqué
 - Prévention face à l'augmentation des facteurs de risque : faut-il optimiser l'entretien ou faut-il tout repenser, face à des handicaps croissants dans le temps ??
 - Statut dans le droit de l'eau

Objectif général de la stratégie : Afficher clairement que la question de réduction des risques doit être transversale à toute la politique d'aménagement

PLUi	• <u>Vers une logique de prévention :</u> Limiter l'imperméabilisation des sols et gérer les eaux pluviales • Limiter les surfaces AU, adapter les modes de construction • Être concret sur le respect des servitudes, le choix et l'entretien des ponts et des têtes de pont (sans oublier l'intégration paysagère) • Au sein d'un, cahier de recommandations, inclure des fiches dédiées (servitudes, ponts, passerelles sans busage, wateringues...). Ces fiches pourraient aussi être distribuées aux nouveaux arrivants
Projet agricole	• <u>Gestion :</u> • La collectivité en tant que relais de communication auprès des structures extraterritoriales (d'une part pour faire reconnaître la spécificité locale, et d'autre part expliquer les contraintes associées). • Actions croisées avec le PAPI du delta de l'Aa, le SAGE, le SYMVAHem (exemple : animation) • <u>Vers un logique d'anticipation sur les sols :</u> • Sites d'essais (avec par exemple des partenariats avec GEDA, Fredon...), sur la conduite des sols par rapport à l'eau sur la base d'un groupe de volontaires, les pneumatiques... • Proposition de MAEt adaptées au contexte local

Les enjeux environnementaux :

- Faire comprendre l'intérêt de la protection de l'environnement aux agriculteurs ?
- Etablir des règles d'application pertinentes et justifiées afin d'améliorer leur acceptabilité et leur efficacité

PLUi	• Prise en compte du schéma de trame verte et bleue • Prise en compte du SAGE et détermination des zones humides effectué par Urbycom dans le cadre de la réalisation • Préservation des fossés
Projet agricole	• Voir démographie : Soutien émergence structuration « niches » • <u>Échelle supra territoriale : faire des propositions</u> • <u>Échelle locale : vers l'innovation</u> ○ Faciliter l'accès à l'agro écologie et à l'innovation pour répondre à l'ambition agronomique et aux orientations des schémas de trame verte (couvert végétal, épandage...) ○ Proposer des mesure agro environnementales (MAEt) plus adaptées au contexte local : ▪ articulation de l'agriculture « classique » avec des éléments plutôt patrimoniaux : paysages bocages, prés vergers... ? ▪ Base du volontariat ▪ Soutien de structures ressource (exemple GEDA) : Montrer ce qui se fait ▪ Idée de projets étudiants pour apporter des indicateurs sur des sites pilotes • Grand public : sensibilisation (jardiniers notamment)

7 SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE

7.1 Les enjeux stratégiques de l'agriculture pour le territoire

7.1.1 Atouts et contraintes du territoire pour l'agriculture

atout	faiblesses
<u>Filières :</u> - des filières performantes et organisées en circuits longs, avec une solidité économique et un savoir-faire - une agriculture qui sait s'adapter aux demandes des industries agro-alimentaires - un réseau en place en filières de proximité <u>Démographie agricole :</u> Un tissu agricole qui se maintient <u>Foncier :</u> des terres très bien valorisées <u>Eau et environnement :</u> - des conditions climatiques très favorables (hydrométrie, ventilation permettant de limiter les malaies...) combinées à des sols de qualité et améliorés grâce aux watergangs et au drainage, permettant un large potentiel de production	<u>Filières :</u> - des filières dépendantes d'opérateurs en situation de monopole et qui imposent leurs règles - pas de seconde transformation sur le territoire - une tendance à la simplification des productions vers le végétal - des démarches de proximité encore isolées <u>Démographie agricole :</u> - un vieillissement de la population - des charges de structure plus élevées que la moyenne (entretien watergangs) <u>Foncier :</u> - une tendance à l'« hyper agrandissement » avec des structures externes aux communes qui accélèrent le phénomène de concentration - difficultés d'accès hors cadre familial - difficulté pour certaines exploitations d'atteindre une taille économiquement viable <u>Eau et environnement :</u> - la pluviométrie en excès peut provoquer pertes de récoltes (partielles voire totales), et on constate des difficultés croissantes d'assainissement, de capacité de ressuyage des sols - un modèle agricole qui peut avoir des conséquences sur des sols fragiles et qui questionne la pérennité du système : engins de plus en plus gros et lourds - une crispation et des conflits sur les règles

opportunités	menaces
<u>Filières :</u> - des actions de la CCRA promouvant les savoir-faire et l'alimentation locale, la possibilité de bénéficier des services de l'Ecopole - un bassin de consommateurs proche - la démarche de valorisation « Le Calaisis on y prend goût » <u>Démographie agricole :</u> l'accueil de « sang neuf » <u>Foncier :</u> - une réflexion globale sur le foncier de la CCRA permettant de faire émerger un projet agricole (nouveaux circuits possibles...), et qui va au-delà de la réglementation de base. - Faute de pouvoir s'agrandir faute de terres, des réflexions émergent pour améliorer la valeur ajoutée et permettre l'implantation de nouveaux producteurs <u>Eau et environnement :</u> - proposer la reconnaissance d'un système exceptionnel - aller vers des modèles plus durables tout en restant économiquement performants	<u>Filières :</u> - des opérateurs qui imposent des règles trop strictes, des prix non négociables - <u>Démographie agricole :</u> - non renouvellement des générations - grosses structures externes « sans visage » - la cohabitation avec un territoire plus périurbain que jamais <u>Foncier :</u> un foncier verrouillé ne permettant plus de projets tournés vers le local <u>Eau et environnement :</u> - un entretien des wateringues mis à mal, avec des risques d'inondation augmentés pour la collectivité - la présence du rat musqué, espèce nuisible - des mesures agro-environnementales peu adaptées et qui peuvent générer des crispations - la non reconnaissance des particularités de la région du delta de l'Aa, créée de façon artificielle, qui peut entraîner des mesures contre-productives

7.1.2 Récapitulatif des enjeux

Réfléchir aux formes d'agriculture présentes sur le territoire

- **Enjeux économiques :**
 - Préserver le potentiel de production tout en s'adaptant au contexte (demandes des IAA, performances techniques...)
 - Saisir l'opportunité de valoriser et d'accompagner la structuration des filières locales
- **Enjeux sociodémographiques :**
 - Pérennité de l'offre : Difficultés d'implantation des porteurs de projet : Accompagner la transmission et ou la création de nouvelles activités agricoles

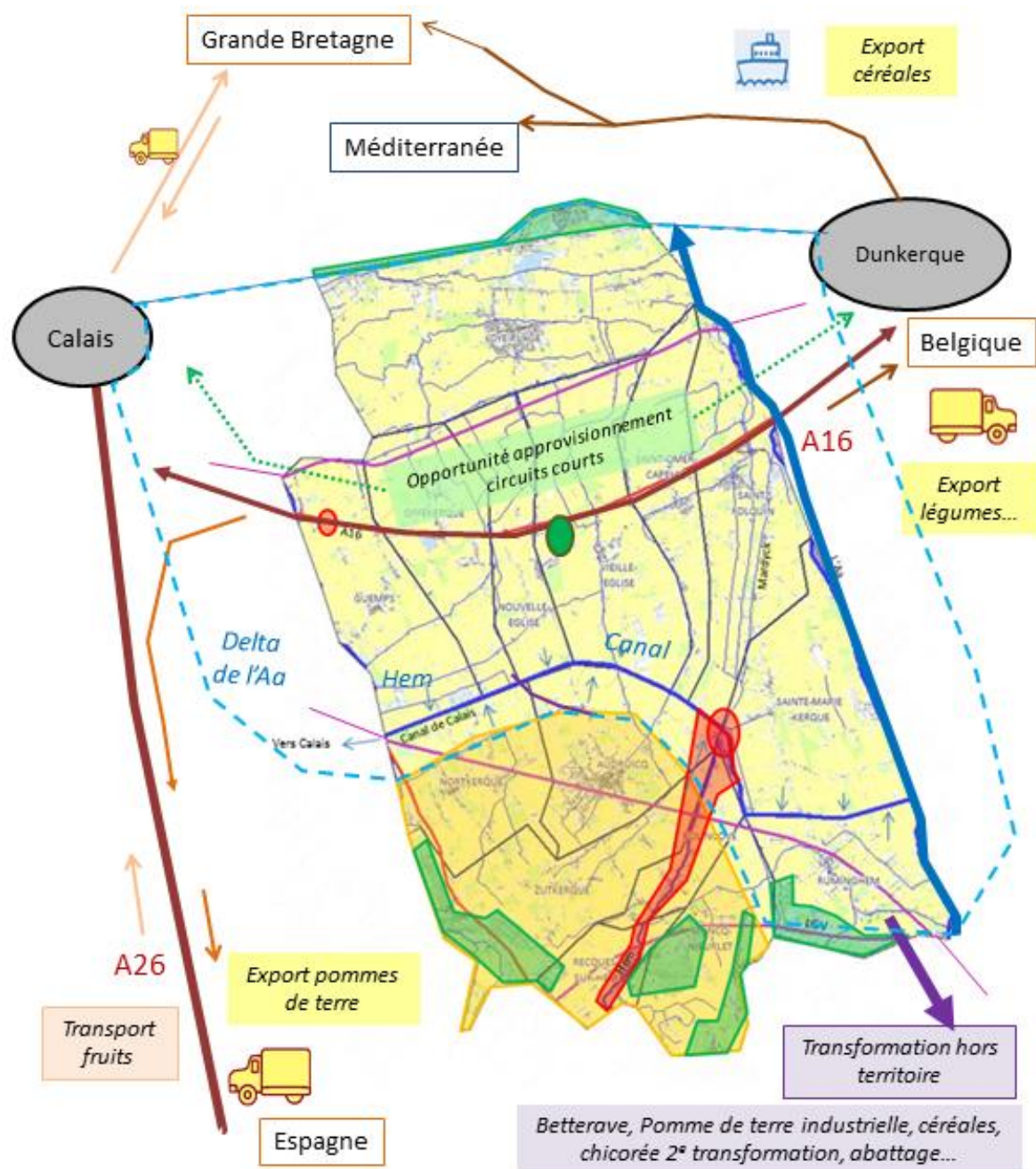
Assurer la pérennité du site, son potentiel agricole et résidentiel

- **Enjeux liés aux Wateringues :**
 - Clarification du rôle de chacun :
 - Entretien du réseau
 - Financement des travaux
 - Même s'il existe des difficultés, valorisation du travail effectué par les sections de wateringues
 - Statut dans le droit de l'eau
 - Lutte contre le rat musqué
 - Prévention face à l'augmentation des facteurs de risque : faut-il optimiser l'entretien ou faut-il tout repenser, face à des handicaps croissants dans le temps ??
- **Enjeux environnementaux :**
 - Faire comprendre l'intérêt de la protection de l'environnement
 - Etablir des règles d'application pertinentes et justifiées afin d'améliorer leur acceptabilité et leur efficacité

Améliorer la cohabitation et le dialogue entre l'agriculture et les usagers du territoire et donner une place à l'agriculture au sein du développement

- Cohabitation et relations avec la population non agricole
 - En aménagement : maitrise de l'expansion urbaine, ne pas laisser se développer le phénomène de mitage
 - Pour la circulation
- Valorisation de l'image de l'agriculture et reconnaissance de son rôle dans le développement (toujours en cours!) du territoire

7.1.3 Carte de synthèse des flux liés à l'activité agricole du territoire de la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq



7.1.4 Suite de l'étude

Suite à l'élaboration du diagnostic et au partage des éléments produits avec les élus du territoire et la profession agricole, un deuxième temps d'étude sera construit.

L'objectif est de poursuivre le travail de co-construction d'un projet agricole avec les acteurs locaux, en appuyant plus particulièrement sur les thématiques suivantes (mise en évidence comme enjeux lors du diagnostic) :

- Agro écologie : soutien à la formation d'un réseau de volontaires
- Eau et agriculture
- La lutte contre le rat musqué
- Les circuits de commercialisation
- Programme de communication

Les éléments acquis permettront par ailleurs d'enrichir la réalisation du PLUi, qui ajustera la cartographie des sièges, des projets de changement de destination, des installations classées.

8 ANNEXE : Analyse de l'enquête agriculteurs

8.1 Méthodologie et caractéristique de l'échantillon

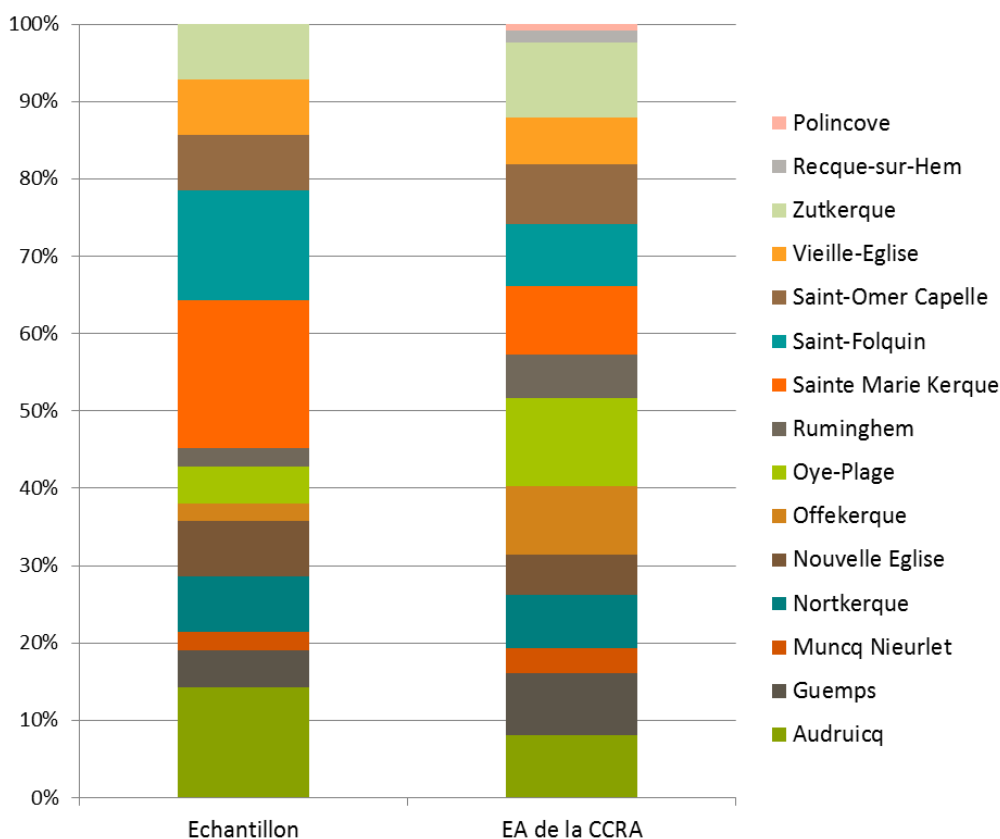
Un questionnaire a été adressé par courrier à l'ensemble des agriculteurs ayant leur siège d'exploitation sur la CCRA. Ce questionnaire comporte des questions ouvertes et fermées, sur les caractéristiques des exploitations agricoles (production, emploi, foncier...), les principales problématiques rencontrées par les agriculteurs du territoire (eau, nuisibles, évolution des sols...) ainsi que les perspectives d'évolution des exploitations agricoles (voir questionnaire en annexe).

Environ 240 courriers ont été envoyés en octobre 2013 par la CCRA. 44 personnes ont répondu au questionnaire, soit un taux de retour de 18%.

Etant donné la taille de l'échantillon, les données issues de cette enquête ne doivent pas être généralisées à l'ensemble des exploitations du territoire. Les enseignements de cette enquête viennent ainsi enrichir le diagnostic avec un retour sur le ressenti des agriculteurs sur leur activité, qui complète la matière récoltée lors des commissions communales.

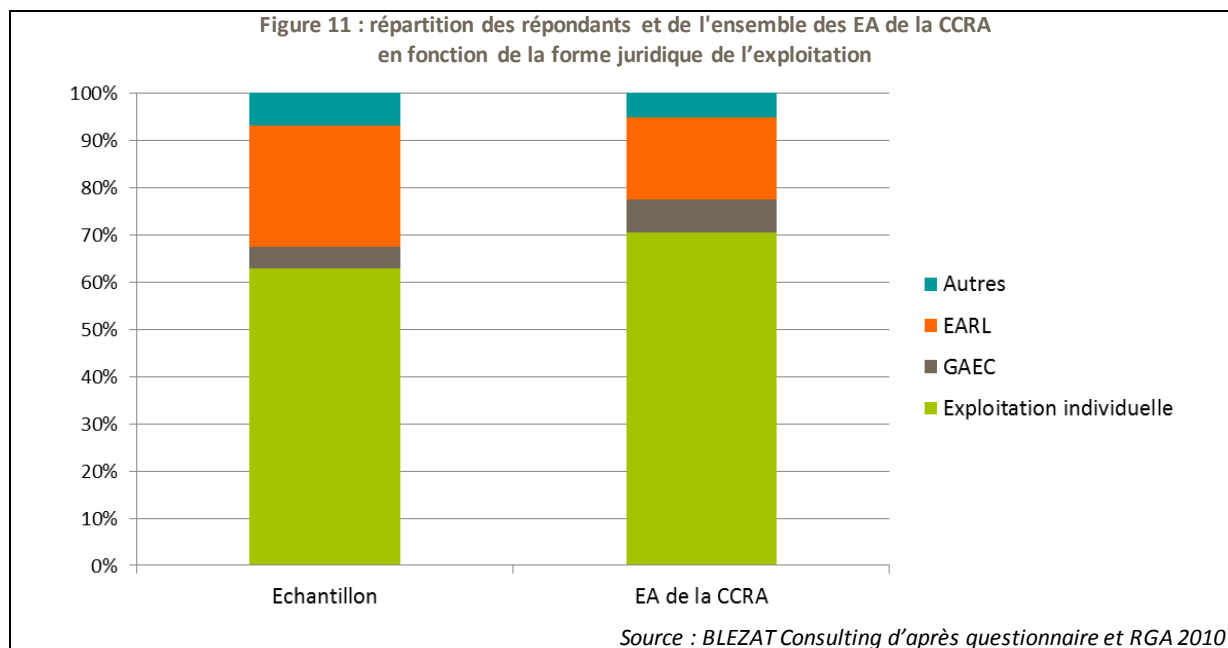
Représentativité de l'échantillon : La comparaison des caractéristiques des répondants par rapport à l'ensemble des EA du territoire montre que :

- Par rapport à la **localisation des exploitations**, 3 communes sont surreprésentées par rapport à leur poids dans l'ensemble des sièges d'exploitation. Il s'agit de Saint-Folquin, Sainte-Marie-Kerque et Audruicq qui représentent 48% des répondants, contre 25% des EA du territoire. Au contraire, les communes de Oye-Plage, Offekerque et Guemps sont nettement sous-représentées.

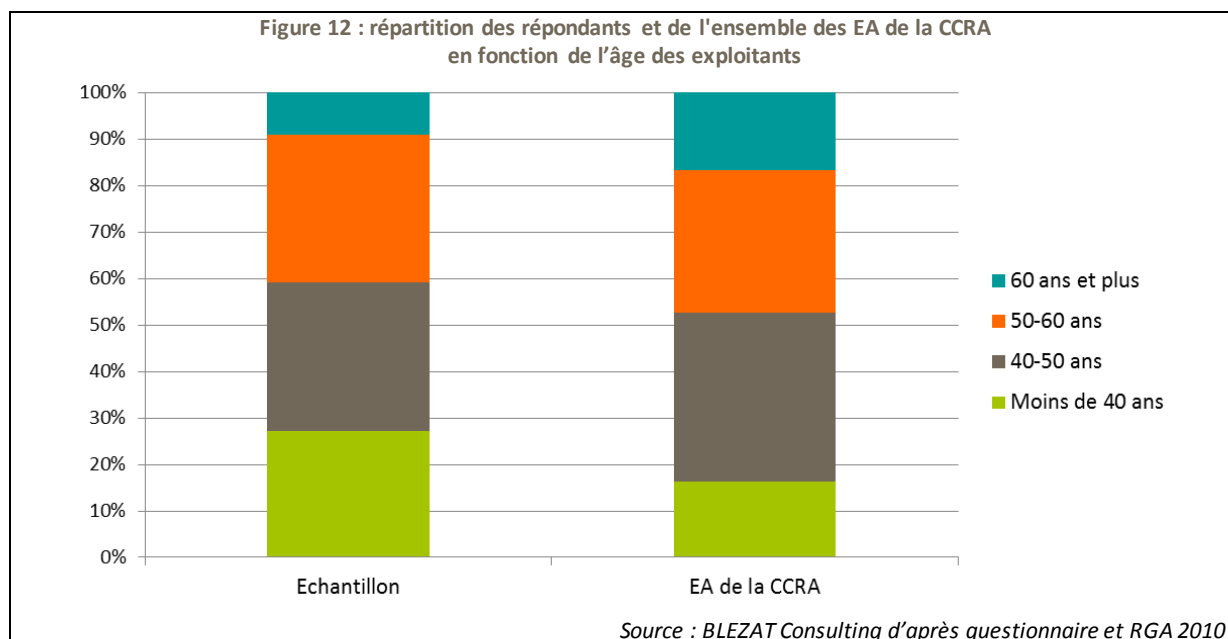


A noter que 2 répondants ont leur siège d'exploitation en dehors de la CCRA, sur les communes de Lottinghen et de Merckeghem.

- La répartition de l'échantillon par rapport à la **forme juridique des exploitations** est proche de la réalité, avec toutefois une légère surreprésentation des exploitations en EARL au détriment des exploitations individuelles et des GAEC. La forme GAEC reste minoritaire sur le territoire.



- Par rapport à **l'âge des répondants**, on peut noter que les jeunes exploitants (moins de 40 ans) sont ceux qui ont le plus répondu au questionnaire, et sont par conséquent surreprésentés dans l'échantillon. Au contraire, les exploitants de 60 et plus sont moins représentés dans notre échantillon.



- **PBS (production brute standard)**

La polyculture, OTEX dominante sur le territoire, se retrouve dans les activités des EA qui ont répondu au questionnaire. Ces dernières produisent différentes cultures industrielles (betterave principalement, mais aussi chicorée, lin), ainsi que des céréales et des pommes de terre. La culture de céréales est la plus répandue, aussi bien dans les exploitations en polyculture (débouchés principaux en coopérative et négoce) que celles qui pratiquent l'élevage, pour une utilisation en autoconsommation.

Tableau 1 : surfaces par type de culture et surface moyenne par exploitation

	Surface	Nombre	Surf moyenne / EA productrices
Céréales	1 477	32	46,2
Oléagineux	143	9	15,8
Protéagineux	39	5	7,8
Betteraves	337	28	12,0
Fourrage / maïs grain	126	12	10,5
Pomme de terre	302	23	13,1
Lin	157	18	8,7
Légumes	130	13	10,0
Chicorée	59	11	5,4
Autre	93	13	7,2
Sans réponse		12	

Source : BLEZAT Consulting d'après enquête agriculteurs

L'élevage, activité agricole traditionnelle, est aujourd'hui beaucoup moins pratiqué sur le territoire. Une exploitation indique d'ailleurs avoir laissé son activité d'élevage pour la culture de pommes de terre, un choix qui a été fait par nombre d'agriculteurs sur le territoire ces dernières années lorsque leur surface le permettait.

La quasi-totalité des exploitations qui ont une activité d'élevage font également de la polyculture.

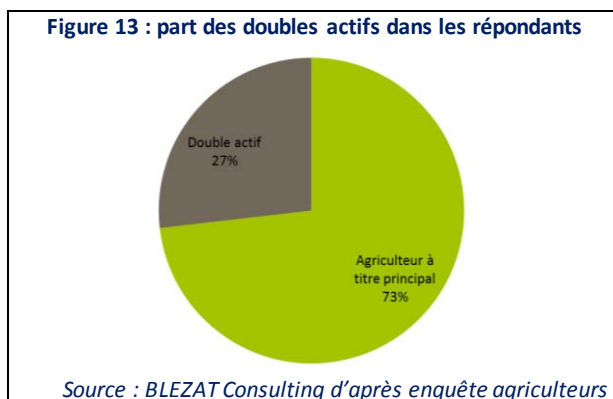
Tableau 2 : cheptel des exploitations pratiquant l'élevage, et cheptel moyen par exploitation

	Cheptel	Nb d'EA	Cheptel moyen / EA
Bovins lait	505	7	72
Bovins viande	105	5	21
Veaux	143	3	48
Ovins	135	2	68
Porcins	1 600	3	533
Volaille de chair	72 300	4	18 075
Poules pondeuses	14 550	3	4 850

Source : BLEZAT Consulting d'après enquête agriculteurs

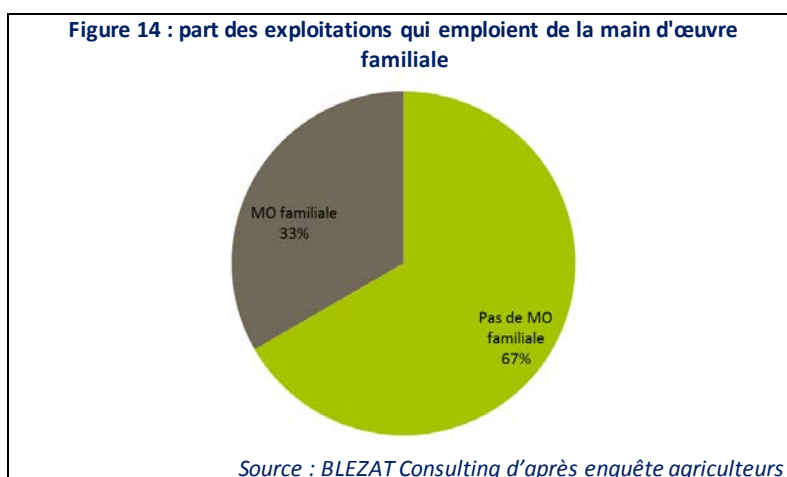
- Main d'œuvre

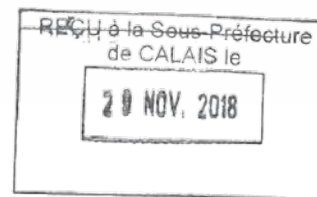
Enquête : Les chiffres exhaustifs ne sont pas produits, mais sur l'échantillonnage enquêté, on relève que plus **de 25% des agriculteurs sont doubles actifs**. Selon les cas, ils sont ETA ou salariés non agricoles.



Enquête : **Les exploitations du territoire n'emploient globalement pas beaucoup de main d'œuvre** : dans 90% des cas, le nombre d'ETP est compris entre 1 et 2 par exploitation. Parmi les répondants, quatre ont 3 ETP ou plus (jusqu'à 6, en polyculture).

Enquête : **La main d'œuvre familiale est de moins en moins fréquente sur les exploitations** : un tiers des répondants ont de la main d'œuvre familiale qui travaille sur l'exploitation. Le conjoint du chef d'exploitation travaille aussi parfois sur l'exploitation (11 exploitations ayant répondu), mais le plus souvent de façon partielle (0,5 ETP ou moins dans la majorité des cas).





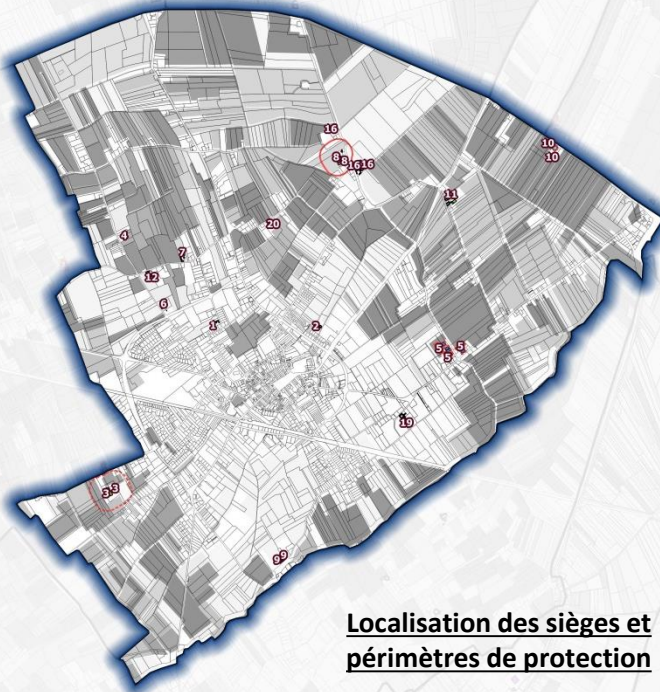
DIAGNOSTIC AGRICOLE DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION D'AUDRUICQ

CARTOGRAPHIES ANNEXES PAR COMMUNE

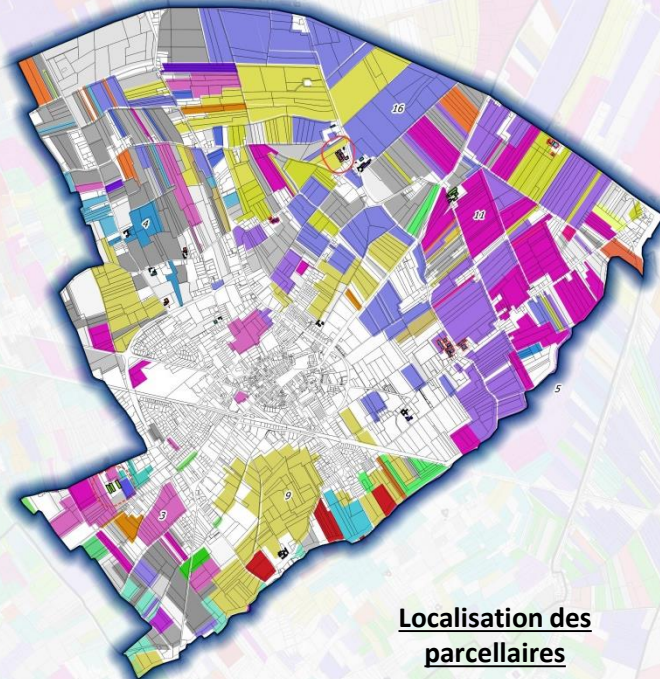


**Communauté de Communes
de la Région d'Audruicq**

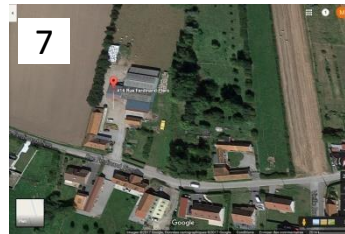
AUDRUICQ



**Localisation des sièges et
périmètres de protection**



**Localisation des
parcellaires**



GUEMPS

28

29

30

31

32

Localisation des
parcellaires

Localisation
des sièges et
périmètres de
protection

33

34

35

36

37

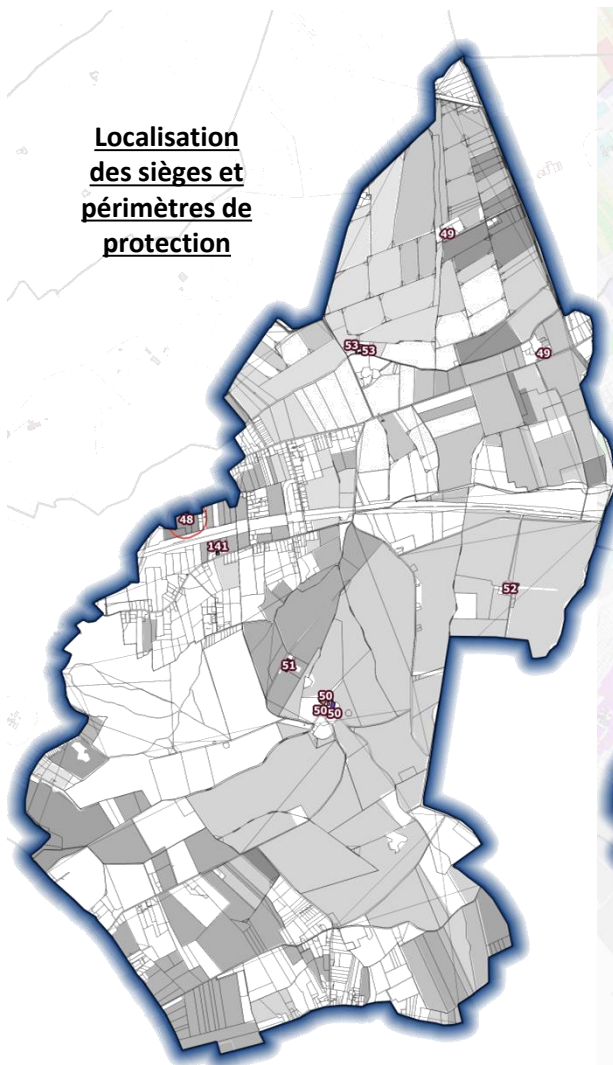
38

39

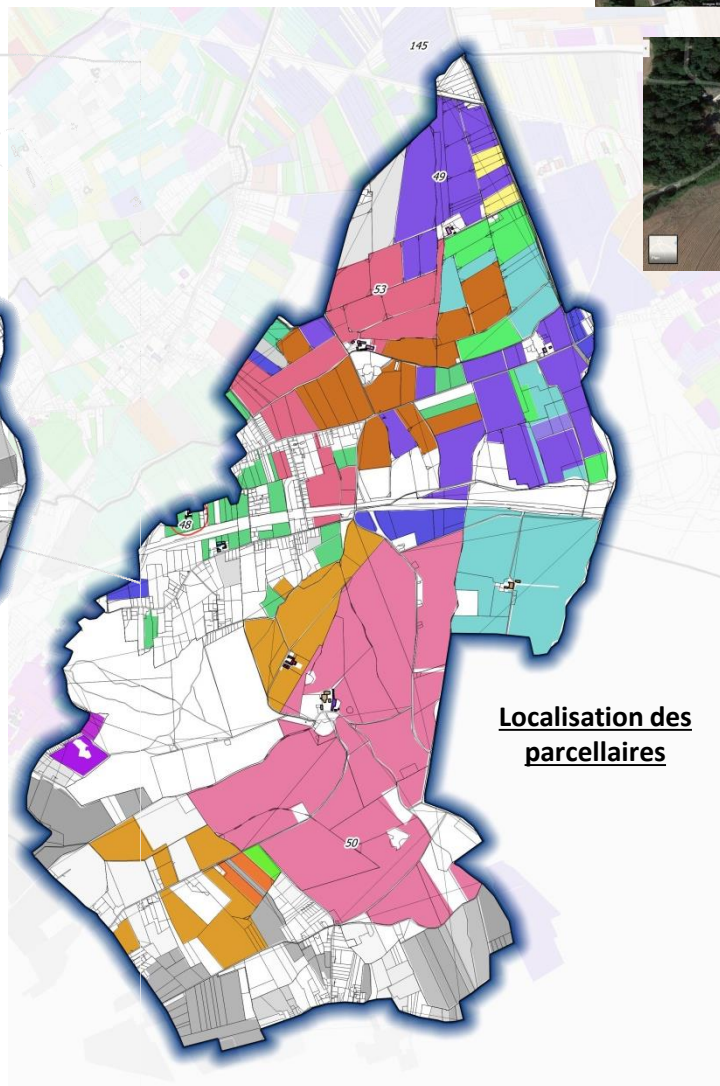
40

MUNCQ-NIEURLET

Localisation
des sièges et
périmètres de
protection



Localisation des
parcellaires



48



49



50



52

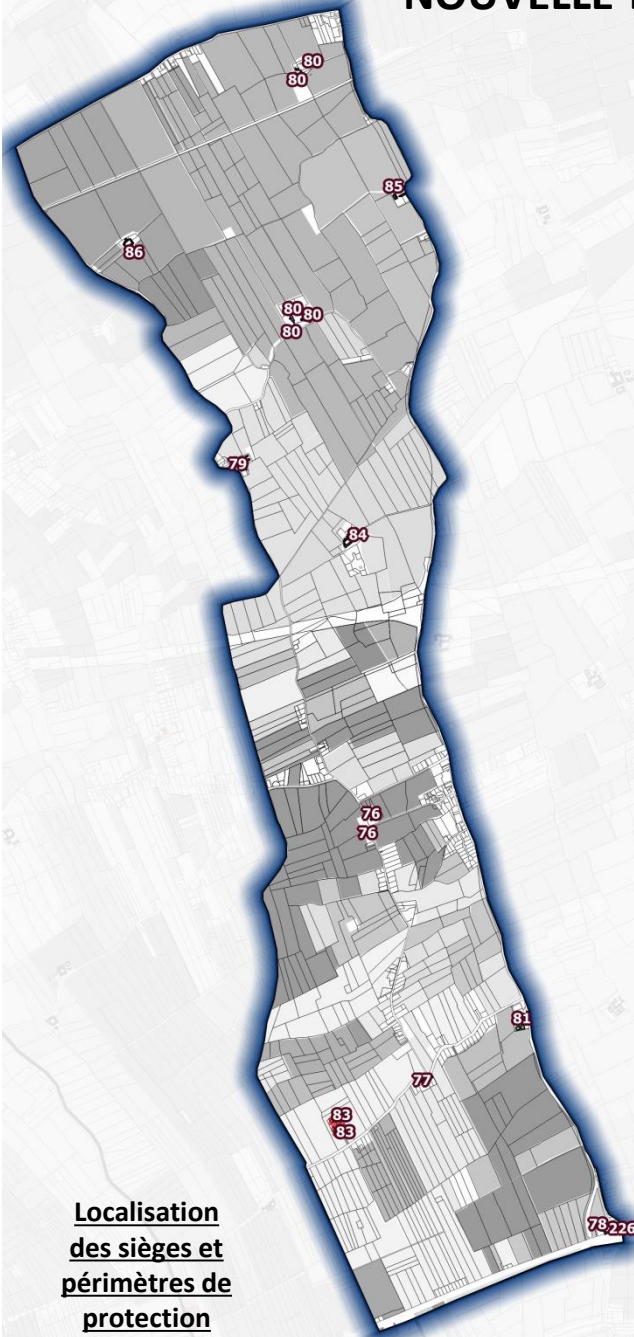


53

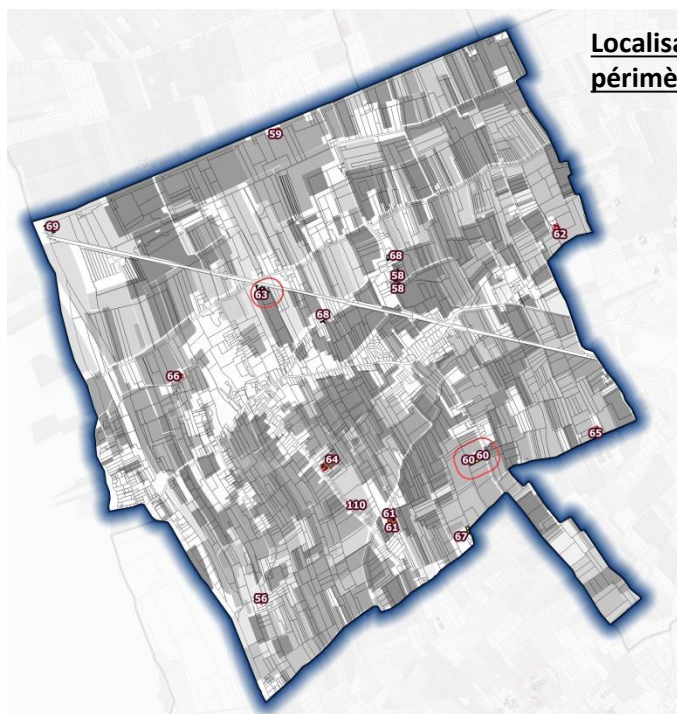


141

NOUVELLE- EGLISE



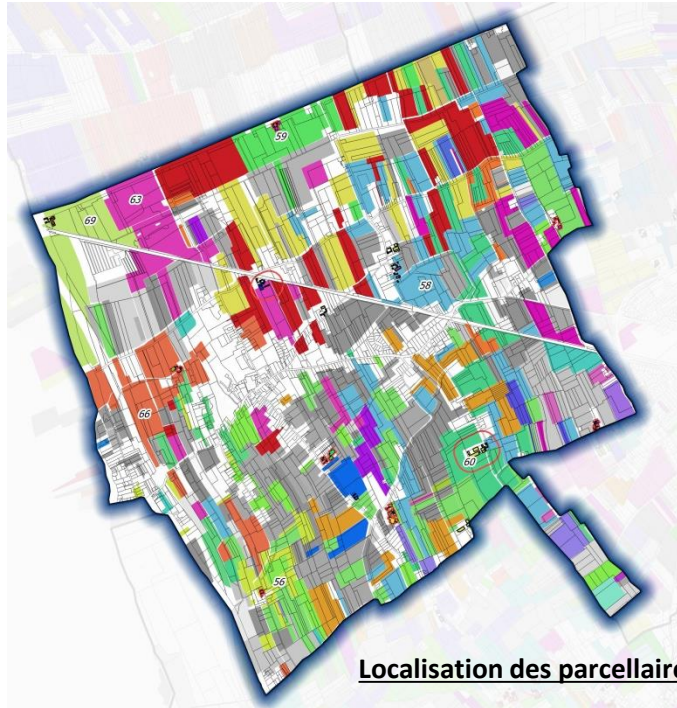
**Localisation des sièges et
périmètres de protection**



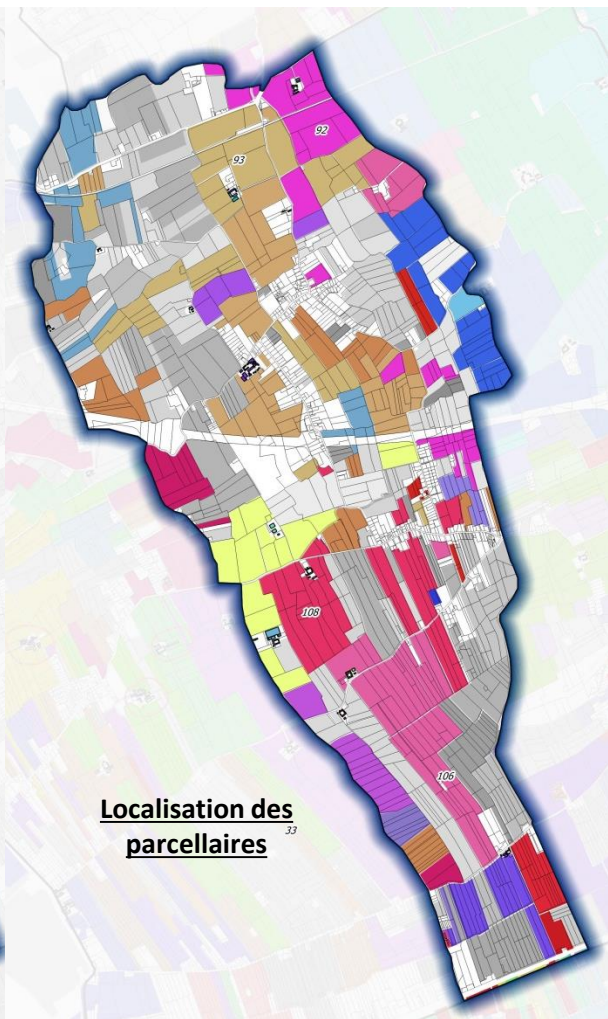
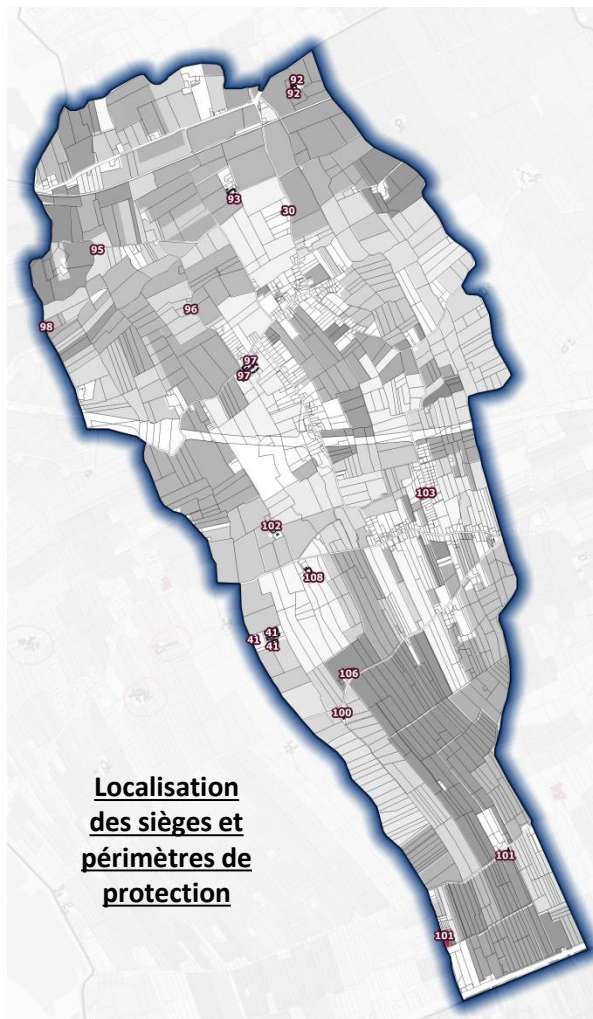
NORTKERQUE



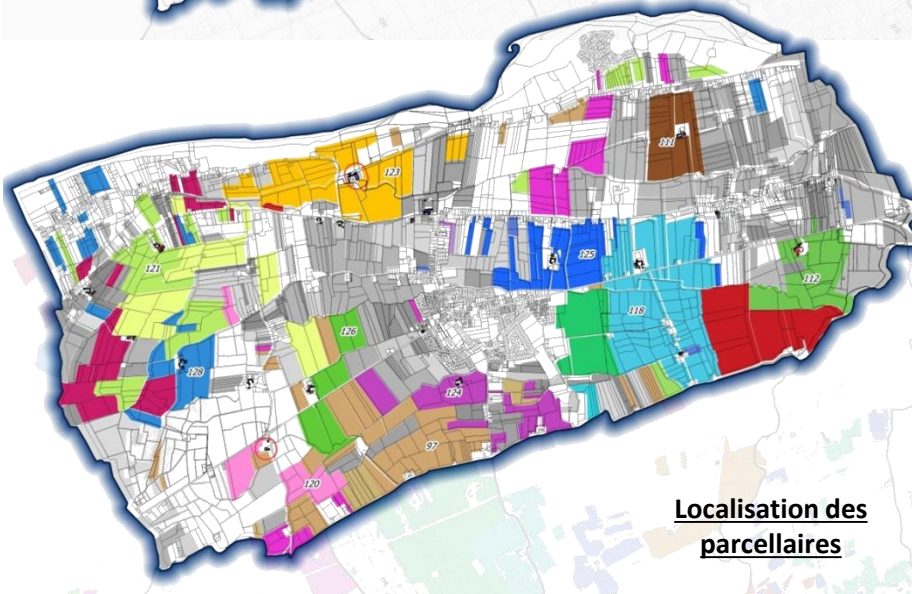
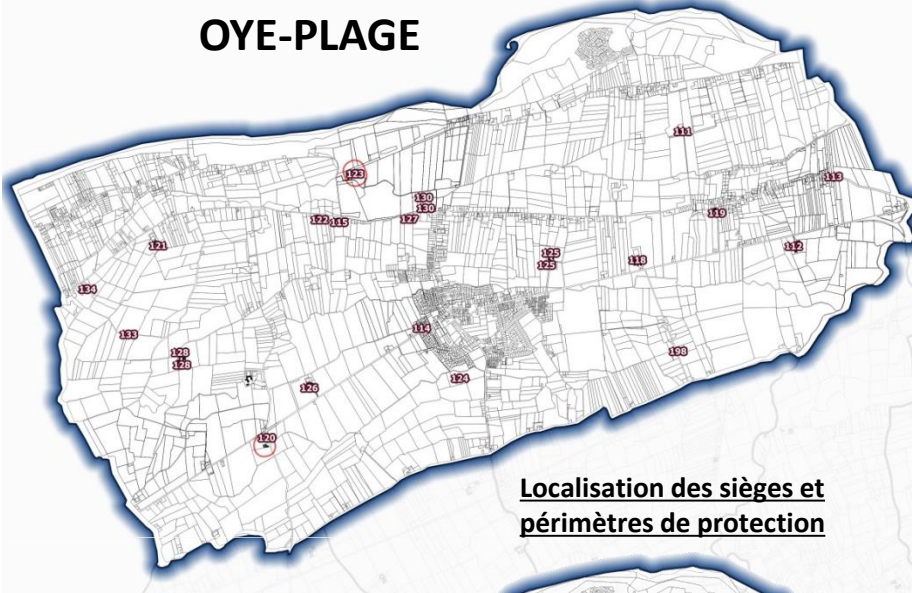
Localisation des parcelles



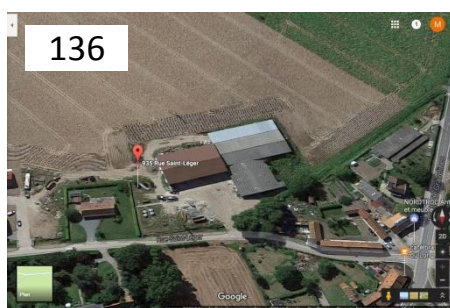
OFFERKERQUE



OYE-PLAGE



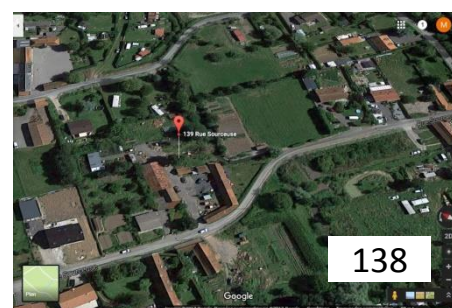
136



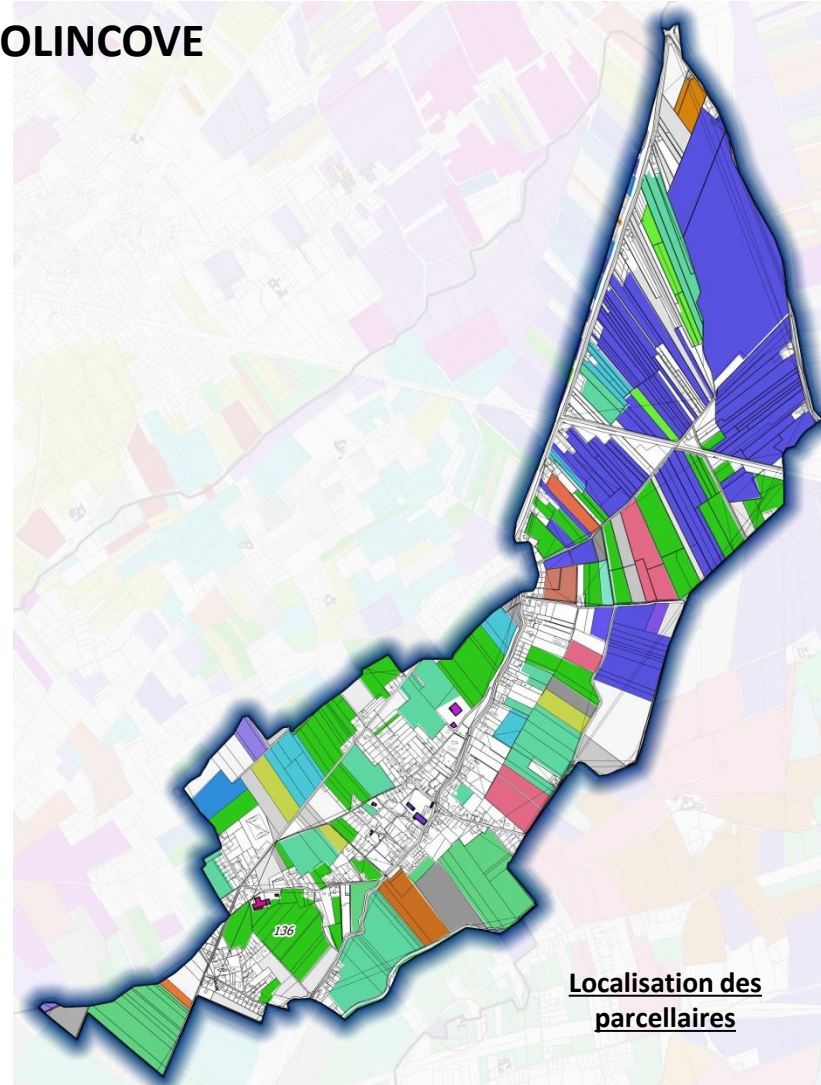
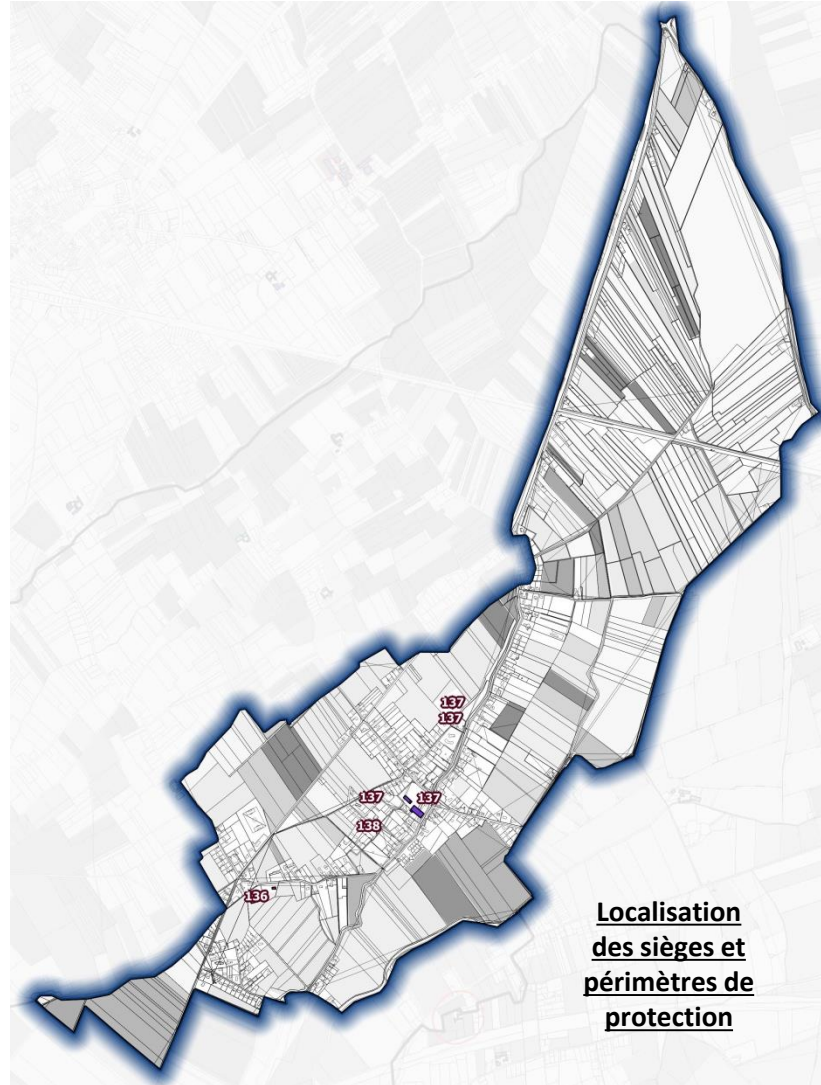
137



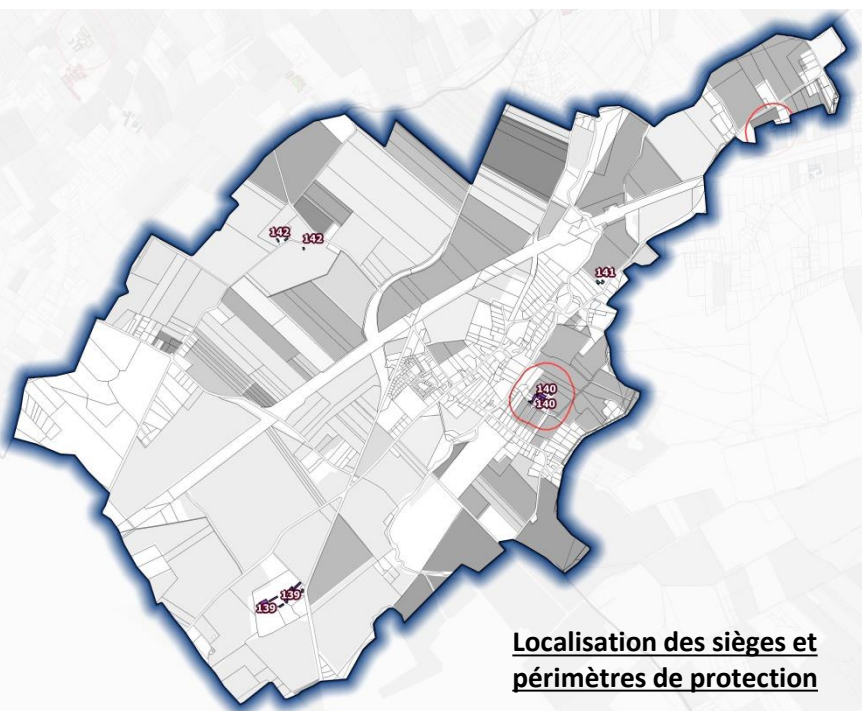
138



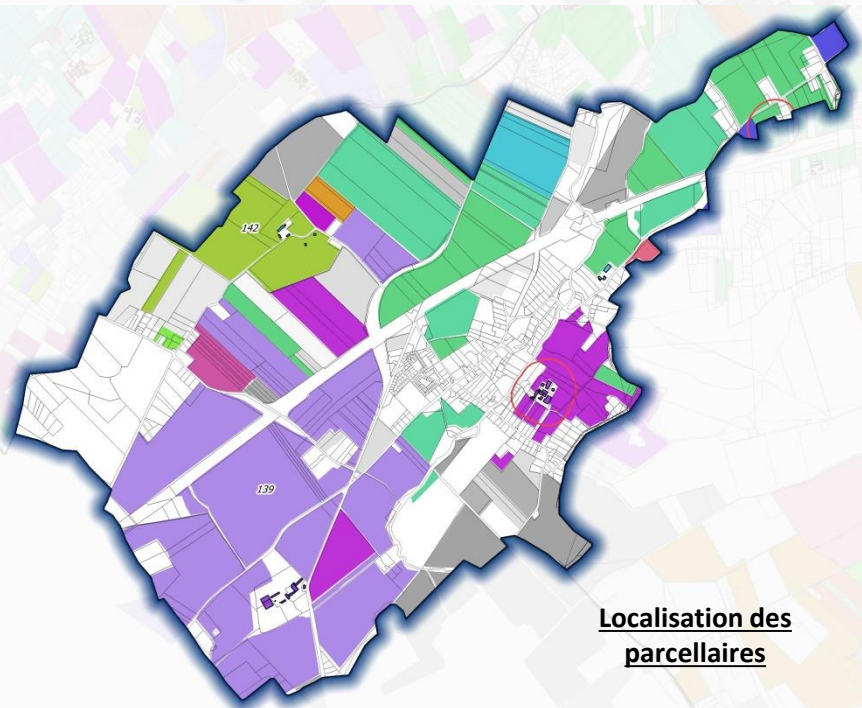
POLINCOVE



RECQUES-SUR-HEM



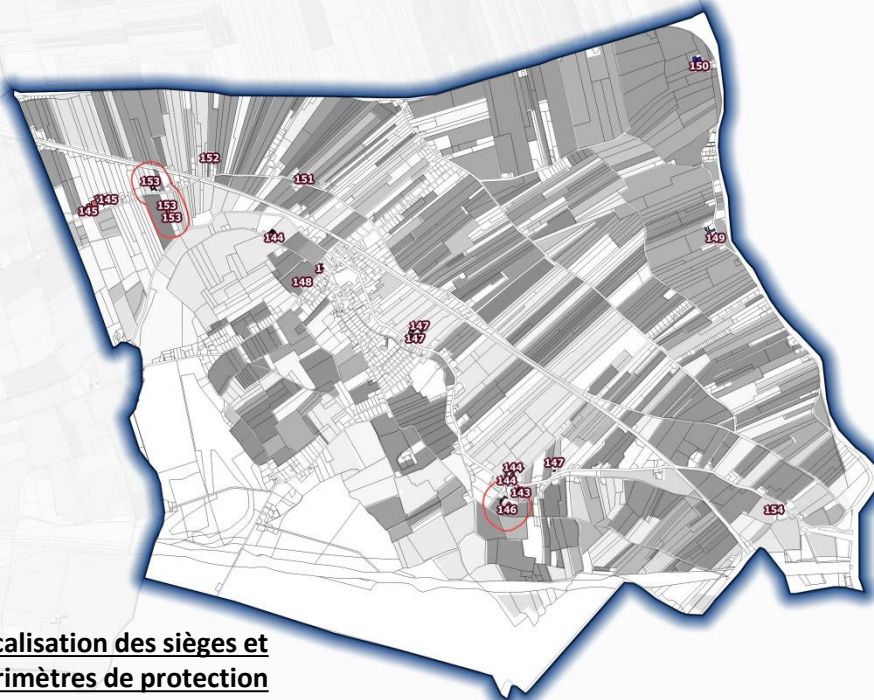
**Localisation des sièges et
périmètres de protection**



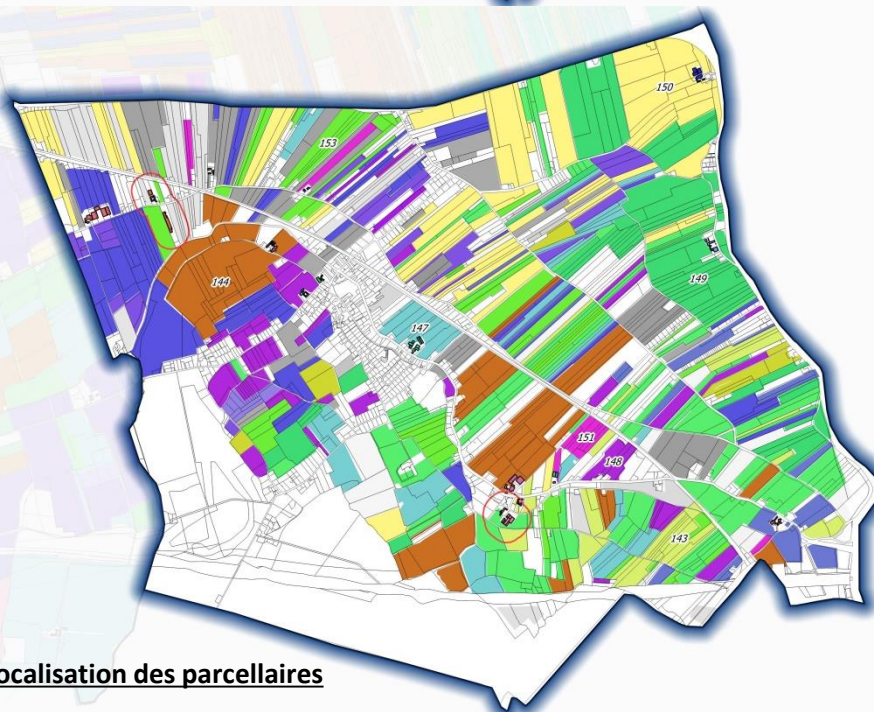
**Localisation des
parcellaires**



RUMINGHEM



Localisation des sièges et
périmètres de protection



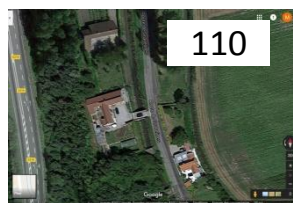
Localisation des parcelles



SAINT-FLOQUIN

**Localisation
des sièges et
périmètres de
protection**

**Localisation des
parcellaires**



110



117



189



188



190



192



193



195



196



197



199



200



201



202



203



204



205



206



207



209

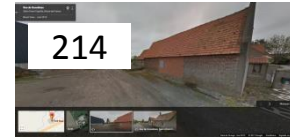


210

SAINT-OMER-CAPELLE

**Localisation
des sièges et
périmètres de
protection**

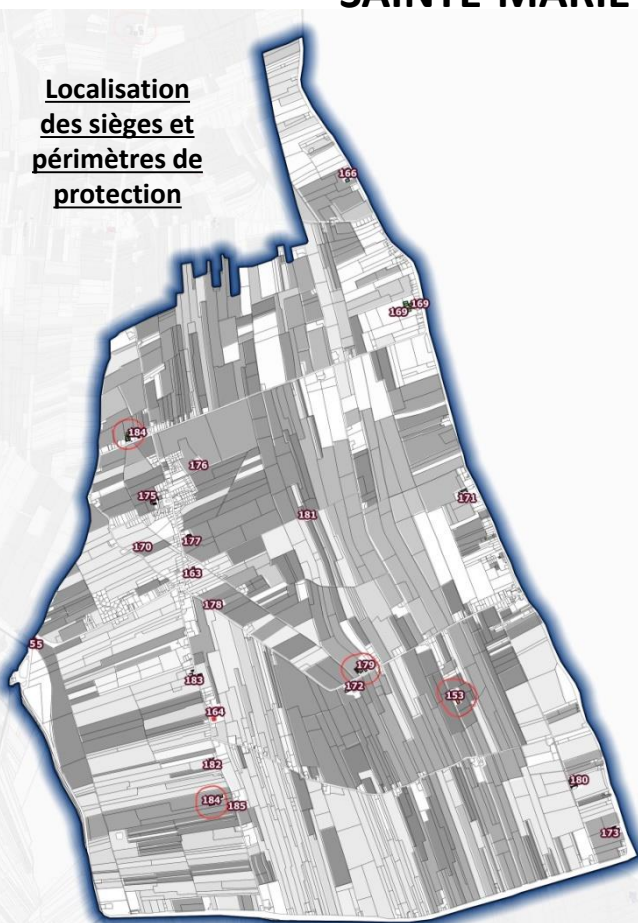
**Localisation des
parcellaires**



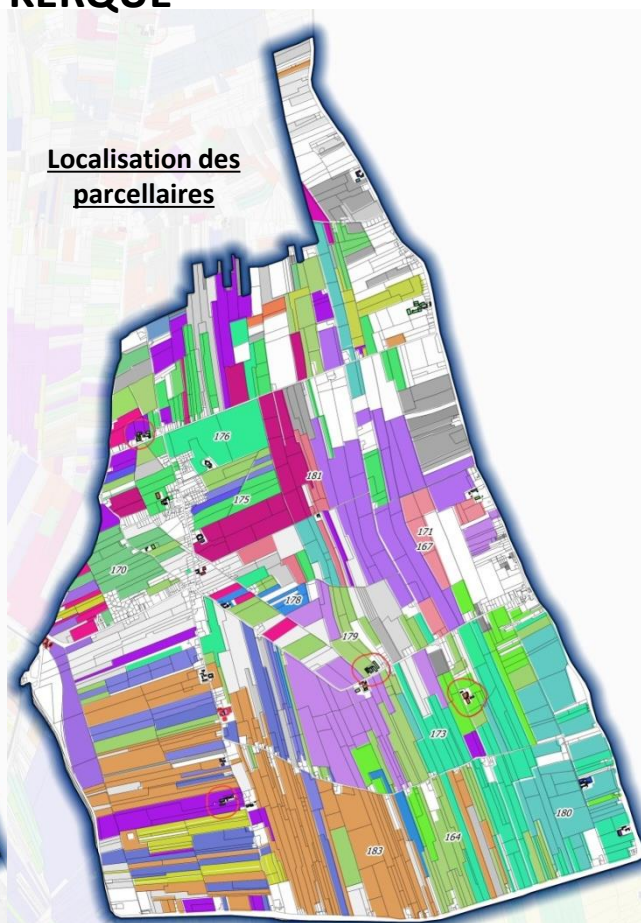


SAINTE-MARIE-KERQUE

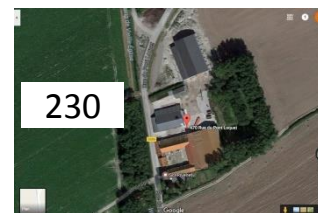
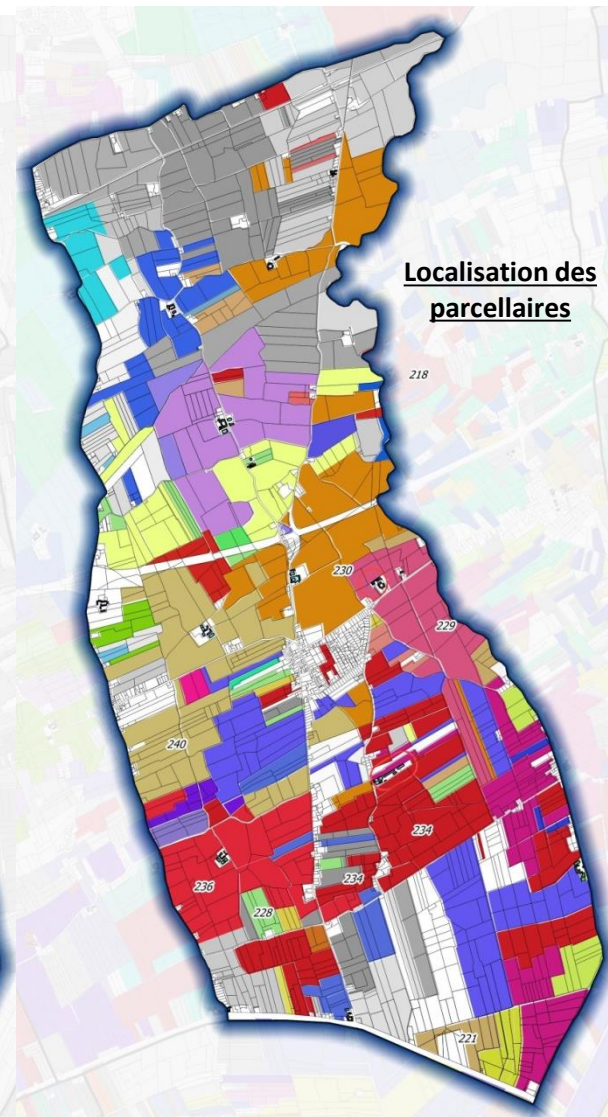
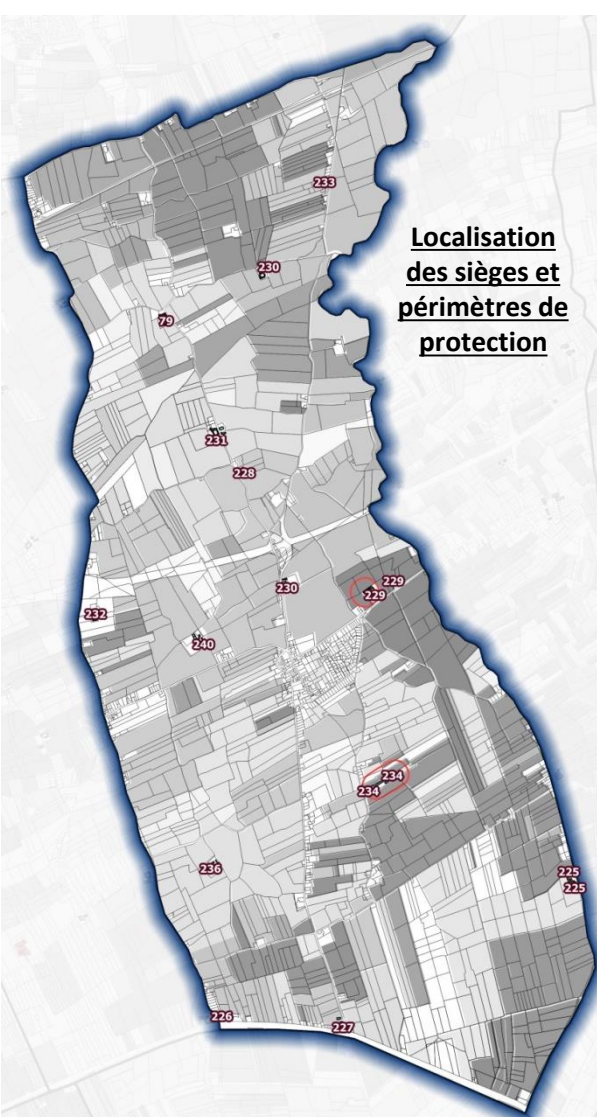
**Localisation
des sièges et
périmètres de
protection**



**Localisation des
parcelles**



VIEILLE-EGLISE



ZUTKERQUE

